



Photographies : AGRENABA 2024 sauf *Muscardinus avellanarius* © Eric Schoonejans certains droits réservés (CC BY-NC)

# Rapport d'activités de l'AGRENABA – Année 2024



## SOMMAIRE

Sommaire .....	2
RAPPORT MORAL du Président .....	4
Introduction .....	6
Analyse des moyens humains .....	6
I. Bilan 2024 .....	6
OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème .....	15
I. Suivi à long terme .....	15
II. OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement .....	17
III. OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème.....	18
OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts .....	22
I. Suivi à long terme : relevés phytosociologiques .....	22
II. OPG03 : Entretenir les milieux ouverts .....	28
III. OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enrichés et boisés .....	33
OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales à bois dur .....	34
I. Suivi à long terme : Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.....	34
II. OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion forestière .....	38
OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local .....	42
I. OPG06 : Améliorer les connaissances .....	42
II. OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux.....	52
I. Niveau .....	58
II. OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve .....	65
III. OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve .....	67
Gestion administrative de la réserve .....	70
I. OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve .....	70
II. OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion .....	72
III. OPG12 : Participer aux différents réseaux .....	72
Projet d'extension de la Réserve Naturelle de la Bassée .....	74
I. Présentation générale.....	74
II. Les COPIls et réunions 2024 .....	76
III. Prévision 2025 .....	77
Réserve Naturelle régionale de la colline saint martin et des rougeaux .....	78
I. Présentation générale .....	78
II. Moyens humains .....	78
III. Moyens matériels.....	78



IV. Synthèse du temps passé en 2024 .....	79
V. Prévisions 2025 .....	79
Situation financière 2024 de l'AGRENABA .....	81
BUDGET PREVISIONNEL 2025 .....	87
ANNEXES .....	92
1. Description détaillée des sites.....	92
2. Bilan du questionnaire de satisfaction « Grand public » 2024.....	99

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Pour rapporter le travail des actions/missions de 2024, j'ai choisi d'être relativement bref en allant que vers les principaux points, les autres points se trouvant dans le contenu de ce rapport d'activité.

Tout au long de l'année, dans une ambiance sereine et cordiale, en gardant à l'esprit l'intérêt de protection et d'appropriation de la réserve et aussi le bon fonctionnement de l'association, nos agents ont effectué un bon travail parfois même lors de périodes très compliquées, merci à eux. Avec l'aide de nos élus, partenaires et bénévoles, la majorité des actions de gestion prévues ont été menées à leur terme en plus d'avoir pu respecter notre mission Natura 2000, notre suivi de l'étude sur les biens vacants et sans maître, notre participation à l'élaboration du SAGE Seine-Voulzie, notre procédure de lancement de premières actions à effectuer sur la RNR de Montereau-Fault-Yonne, etc..., mais aussi notre forte implication dans l'étude du projet d'extension de notre réserve grâce au savant travail préparé en amont par « l'équipe projet ». Il en résulte que les rencontres auxquelles j'ai parfois assisté, les présentations proposées à nos interlocuteurs, ont toutes été ponctuées d'écoute, de dialogue, de concertation, le tout se déroulant dans un climat de confiance réciproque. Maintenant j'ose espérer qu'il en soit ainsi jusqu'à l'aboutissement du projet.

Trois autres points majeurs ont ponctué l'année 2024. Premièrement, l'arrivée parmi nous mi-Juin de Laure HAELEWYN comme conservatrice qu'on a vu se fondre parfaitement au sein de son équipe et déployer sa méthode de travail en y apportant notamment de nouvelles idées, merci à elle. Puis en août, l'arrivée de Lisa SOUFFACHE en tant qu'apprentie animatrice technicienne pour 2 ans en alternance avec une formation en BTS GPN à la Ferté-Bernard en Sarthe. En Septembre, répondant aux choix de la Région Ile de France et de la ville de Montereau-Fault-Yonne de confier la gestion de la Réserve naturelle régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux à notre association, c'est alors que nous avons procédé avec la ville à l'embauche à temps plein de Lucas BESNIER comme conservateur à mi-temps au bénéfice de la RNR et à mi-temps pour remplir certaines missions confiées par notre conservatrice au titre de notre association.

La convention notamment financière qui nous lie à l'Etat et à la Région Ile de France arrivant à son terme, nous avons donc rédigé et présenté aux structures concernées notre rapport d'activité de gestion et d'animation de la réserve des cinq années écoulées (2019/2024) avec l'objectif de pouvoir obtenir sa reconduction, reconduction qui nous a été accordée pour les cinq prochaines années.

Dans le même esprit, en reprenant de nombreux points du dossier précédent, nous avons aussi formulé auprès des autorités compétentes, plutôt une demande de prorogation du plan de gestion actuel de la réserve que d'élaborer un nouveau plan puisqu'un projet d'extension de la réserve naturelle est en cours d'étude. De ce fait, Monsieur le Préfet de Seine et Marne a donc décidé



d'accorder l'AGRENABA la poursuite du plan de gestion (2017/2021) mais avec un horizon 2028 et accompagnée de quelques nouveautés, cela dans l'attente du nouveau plan de gestion qui va être préparé d'ici-là.

L'essentiel de ce rapport étant rapporté ci-dessus, je le termine en remerciant vivement Messieurs de BECO, Daher et Griffé pour leurs disponibilités, mes collègues du CA, nos agents et les personnes qui, de près ou de loin, participent à chaque bon moment de l'année en réalisant un excellent travail. En ce qui me concerne, vous pouvez compter sur moi, ma détermination dans l'action est toujours aussi forte.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance.

Alors comme le disait le philosophe Denis DIDEROT : « **Il ne suffit pas de faire le bien, il faut encore le bien faire** ».

Le Président, Jean-Pierre PETIT.

## INTRODUCTION

L'activité de l'AGRENABA est principalement axée sur l'application du plan de gestion de la Réserve naturelle de la Bassée mais d'autres projets occupent également l'AGRENABA et sont financés par d'autres moyens de financements que la subvention de la DRIEAT pour l'application du plan de gestion de la réserve (Natura 2000, co-gestion de la RNR de Montereau-Fault-Yonne, partenariat avec l'EPBT sur le casier pilote, partenariat avec CVE sur le site de la SICA de Gouaix...). Ce rapport d'activités étant le rapport d'activités général de l'association, il va donc détailler tous les projets qui occupent l'association et ne concernera pas uniquement l'application du plan de gestion de la réserve. Un second rapport d'activités sera réalisé par l'AGRENABA pour la DRIEAT en n'incluant que les actions ayant été réalisées dans le cadre de la Réserve naturelle nationale de la Bassée. Ce rapport RNN ne présentera donc pas les projets réalisés par l'AGRENABA et qui ne s'intègrent pas directement dans la logique de l'application du plan de gestion de la RNN.

Un rapport d'activité détaillé spécifique à l'animation du site Natura 2000 est réalisé chaque année et est disponible sur le site internet de la Région Ile-de-France. Dans un souci de synthèse, les éléments les plus importants seront indiqués dans le présent rapport sous forme d'encarts en bleu. Quant au projet d'extension et de co-gestion de la RNR de Montereau-Fault-Yonne, les actions de l'association pour ces projets seront présentées succinctement en fin de rapport.

## ANALYSE DES MOYENS HUMAINS

### I. Bilan 2024

#### **Généralités**

Le plan de gestion (pdg) 2017-2021 de la réserve naturelle de la Bassée, qui a été prorogé en octobre 2023 pour 5 années supplémentaires, tient compte du financement des missions dites « réserve » par la DRIEAT et des missions dites « hors PdG » par une subvention de la DRIEAT pour des actions de sensibilisation, des subventions diverses de projets et les recettes des pôles animation et gestion. Depuis 2017, l'AGRENABA bénéficie en effet d'un soutien financier de la DRIEAT pour l'amélioration de l'ancrage de la réserve dans son territoire. Cela nous permet de financer près d'un ETP dédié à l'animation sur le territoire, dans le cadre d'une mission dite « hors PdG ».

L'année 2024 a été particulière sur plusieurs points :

- Le départ de notre conservatrice, Nila SOUPRAYEN-CAVERY fin janvier. Elle n'a été remplacée qu'en juin par Laure HAELEWYN.
- Le départ de notre apprenti animateur – technicien Rémi LEFEVERE en juillet, qui a été remplacé en août par Lisa SOUFFACHE.
- Le recrutement en septembre de Lucas BESNIER, en tant que chargé de projet pour l'AGRENABA à mi-temps et de conservateur de la RNR de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux à mi-temps.
- Beaucoup de temps passés sur deux évaluations pluriannuelles particulières : le bilan du



plan de gestion 2017-2021 et le bilan quinquennal du gestionnaire 2019-2024

### **Présentation des nouveaux agents**

#### **Laure HAELEWYN (conservatrice de la RNN de la Bassée)**

Bonjour à tous,

Nous ne nous connaissons peut-être pas encore donc je tenais à me présenter dans ces quelques lignes. En effet, j'ai repris le poste de Conservatrice de la réserve naturelle nationale de la Bassée depuis le 10 juin dernier.

Vétérinaire de formation, je me suis impliquée en faveur du développement durable en menant mon travail de fin d'études sur l'évaluation de la durabilité des élevages bovins en Wallonie. Désireuse de m'engager dans la conservation de la biodiversité, la suite de mon parcours professionnel m'a amené à travailler essentiellement avec la faune sauvage. Bien que ma première passion ait été l'ornithologie, je suis passionnée par toute la nature qui m'entoure. Originaire du Nord, je découvre avec grand plaisir votre région riche de ses milieux si particuliers, mais également de son histoire et de son patrimoine. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je m'engage avec vous pour le développement de la conservation de la nature en Bassée et en Montois ! Au plaisir de vous rencontrer prochainement, Laure HAELEWYN.

#### **Lisa SOUFFACHE (Apprentie animatrice - technicienne)**

Bonjour à tous et à toutes,

Je me présente, Lisa Souffaché, originaire d'Angers je rejoins tout juste l'équipe de l'AGRENABA pour 2 ans en tant que nouvelle apprentie dans le cadre de mon BTS GPN que je vais réaliser à la Ferté-Bernard, en Sarthe.

Après 2 ans dans le paramédical il est temps pour moi de me réorienter dans un domaine qui correspond vraiment à mes valeurs, l'environnement. Sensible à la nature depuis enfant, j'ai toujours apprécié les randonnées et sorties nature. Je trouve que la protection de la biodiversité ne peut se faire sans sensibilisation. C'est en apprenant à comprendre ce qui nous entoure que nous pouvons mieux protéger. C'est pourquoi je suis ravie de pouvoir intégrer l'équipe pour la principale mission qui m'est confiée, l'animation scolaire auprès des écoles des 7 communes de la réserve. Durant ces deux années de BTS, je serai également missionnée des projets de gestion des milieux naturels et de suivis scientifiques.

Au plaisir de vous rencontrer lors de futures animations ! Lisa SOUFFACHE

#### **Lucas BESNIER (chargé de projet pour l'AGRENABA à mi-temps et de conservateur de la RNR de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux à mi-temps)**

Bonjour tout le monde,

Je suis Lucas Besnier, je suis arrivé le 9 septembre et j'occupe un double poste. Je suis chargé de projet à mi-temps (projets extérieurs à la Réserve de la Bassée mais pouvant l'affecter,

projets du territoire où l'AGRENABA est consultée). Je suis également à mi-temps conservateur de la récente Réserve Naturelle Régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux, à Montereau-Fault-Yonne, pour laquelle l'AGRENABA fut choisie pour la co-gestion par la Maire de Montereau-Fault-Yonne.

Après une formation sur la gestion des habitats à l'Université de Rennes 1 et des expériences professionnelles en Indre-et-Loire et en Vendée en lien avec l'environnement, j'ai souhaité rejoindre l'AGRENABA en Seine-et-Marne. Cette opportunité m'a permis de répondre à un besoin personnel et de revenir à la source de ma volonté de travailler dans l'environnement : la gestion des milieux naturels pour leur protection et leur pérennisation.

Au plaisir de se rencontrer sur le terrain ou ailleurs, aussi bien pour la Bassée que pour la Colline Saint-Martin et les Rougeaux. Lucas BESNIER

### Répartition des missions

Les missions en 2024 ont été réparties entre les salariés de la façon suivante :

Tableau 1 : Répartition des missions au sein de l'équipe gestionnaire en 2024

	Nila Souprayen -Cavery / Laure Haelewyn	Oriane Dorget	Fabien Branger	Nicolas Marot	Benjamin Burguet	Rémi Lefèvre/ Lisa Souffaché	Natacha Lemoine	Lucas Besnier	Total ETP
Réserve	0,85	0,4	0,8	0,5	0,75	0,25			3,55
Hors PdG					0,25	0,25		0,5	1
Extension	0,05		0,05				1		1,1
RNR	0,05		0,05					(0.5)	0,1
Natura 2000	0,05	0,6	0,1						0,75

Ce tableau démontre que les besoins humains que nous avons sur la réserve et en dehors sont importants et qu'ils représentaient en 2024 environ 6.5 ETP.

### Détails du temps passé sur les Objectifs à long terme

Le tableau ci-dessous présente la comparaison par OLT et OPG entre les jours prévisionnels estimés et ceux réellement réalisés. Ce tableau ne concerne que les 4.45 ETP dédiés à la RNN (PdG ou hors PdG). Les 1.1 ETP relatifs au projet d'extension, les 0.75 ETP relatifs à Natura 2000 et les 0.1 ETP relatifs à la RNR ne sont pas comptabilisés ici car les missions diffèrent des dénominations des OLT et OPG.

Tableau 2 : Bilan 2024 des jours prévus et réalisés

Objectifs à long terme (OLT)	Objectifs du plan de gestion (OPG) et suivis à long terme	Jours prévus 2024 (PdG)	Jours réalisés 2024 (PdG)	Jours prévus 2024 (hors PdG)	Jours réalisés 2024 (hors PdG)
<b>OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème</b>	Suivis à long terme	5	2		
	OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement	30	9		1
	OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème	5	1		1
<b>Total OLT1 :</b>		<b>40</b>	<b>12</b>		<b>2</b>
<b>OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts</b>	Suivis à long terme	10	4		
	OPG03 : Entretenir les milieux ouverts	50	46	10	1
	OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enrichés et boisés	20	7		2
<b>Total OLT2 :</b>		<b>80</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
<b>OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales</b>	Suivis à long terme	30	8		
	OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte les enjeux de la réserve dans la gestion forestière	50	10		
<b>Total OLT3 :</b>		<b>80</b>	<b>18</b>		
<b>OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local</b>	Suivis à long terme	0	0		
	OPG06 : Améliorer les connaissances	60	35	40	14
	OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux	190	151	150	207
	OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve	20	5	10	3
	OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve	30	57	50	16
<b>Total OLT4 :</b>		<b>300</b>	<b>248</b>	<b>250</b>	<b>240</b>
	OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	170	202,5	40	46

<b>Gestion administrative de la réserve</b>	OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	60	91	20	3
	OPG12 : Participer aux différents réseaux	10	11	10	4
<b>Total "gestion" :</b>		<b>240</b>	<b>304,5</b>	<b>70</b>	<b>53</b>
<b>Total :</b>		<b>740</b>	<b>639,5</b>	<b>330</b>	<b>295</b>

Le total du nombre de jours réalisés est moins important que prévu du fait de l'absence d'une personne au poste de conservateur de fin janvier à début juin.

Pour l'**OLT 1** relatif à l'hydrosystème, le temps passé pour l'OPG1 a été moins important que prévu car la récolte des données piézométriques a été effectuée cette année par Voies Navigables de France dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la Seine. Le temps passé dans les réunions en rapport avec l'eau a été intégré au rapport N2000 (OPG02). Ces réunions seront cependant décrites dans ce rapport d'activités. Nous avons également effectué une veille sur les études en cours sur le territoire de la Bassée.

Concernant la gestion des milieux ouverts (**OLT 2**), les objectifs de gestion ont pu être atteints en ce qui concerne les travaux d'entretien des milieux (OPG03). La problématique des autorisations de défrichement reste constante et nous bloque sur les actions de restauration, d'où le nombre de jours effectués pour l'OPG04.

Dans le cadre de l'**OLT 3** relatif aux forêts alluviales, le temps passé par les agents est moins important que les années précédentes car le suivi à long terme se base principalement sur le PSDRF terminé en 2023. Désormais, le PRAC en faveur de la Vigne sauvage se limite au suivi des individus plantés et apparus en milieu naturel, travail qui mobilise plusieurs partenaires.

Une partie conséquente de l'**OLT 4** correspond au travail de sensibilisation et de communication afin de faire connaître la réserve et de sensibiliser les acteurs du territoire. Le pôle animation et communication a été réduit de 0.5 ETP étant donné le mi-temps d'un salarié travaillant habituellement à 50% pour le pôle animation. Ceci a conduit à un temps passé sur l'OPG 07 inférieur à celui prévu pour les jours en PdG. Cependant, le rayonnement de la réserve étant de plus en plus large, le pôle animation tend à réaliser des animations pour des publics de plus en plus lointains de la réserve ce qui conduit à une augmentation du nombre de jours passés sur l'OPG 07 en Hors PdG. Concernant l'OPG 08 le temps prévisionnel sur cet objectif était bien trop élevé car cet OPG correspond uniquement à l'organisation d'événements pour les bénévoles de l'association. Même si en 2024 un effort particulier a été dédié à la redynamisation du réseau des bénévoles, ce temps reste tout de même toujours assez faible. Le temps passé pour l'OPG06 a été nettement moins important que prévu même si les principaux inventaires et suivis ont bien été réalisés. L'accueil d'un stagiaire sur la thématique des parcelles forestières à fort intérêt écologique a notamment permis de dégager du temps initialement prévu pour les salariés. Les prospections naturalistes généralistes ont été moindres car elles ont été jugées moins prioritaires que certaines tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la

structure. L'OPG 09 a représenté plus de jours que prévu en raison de la formation à la police de l'environnement (commissionnement) d'un agent de la réserve naturelle en début d'année.

Pour finir, la gestion administrative et financière a été très importante en 2024 et dépasse les prévisions du fait de la réalisation de l'évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle et du bilan pluriannuel du gestionnaire. Il y a eu également beaucoup de temps consommé pour le recrutement et l'accompagnement des nouveaux salarié-e-s.

## Prévisions 2025

### Généralités

Pour la gestion de la réserve, il est envisagé, dans ce plan de gestion, une équipe constante de 3.5 ETP. En 2024, le début de la co-gestion de la RNR de Montereau-Fault-Yonne a induit une quantité de travail supplémentaire, en tant que conseiller technique dans la gestion d'une réserve naturelle, de la part de la conservatrice et du chargé d'études scientifiques qui travaillent dorénavant pour 0.05 ETP chacun pour le projet de la RNR. De plus, le temps de travail de la conservatrice et du chargé d'études scientifiques pour le projet d'extension de la RNN sera plus conséquent en 2025 qu'en 2024, de l'ordre de 0.1 ETP chacun.

Ce sont aujourd'hui 6.5 ETP qui composent l'équipe de l'AGRENABA et ce chiffre devrait rester constant pour 2025 car le mi-temps de notre technicien va être prolongé sur l'année 2025. Les projets sont nombreux et la charge de travail reste conséquente malgré l'embauche d'un salarié à mi-temps en tant que chargé de projets. Pour le moment il n'est pas prévu d'augmenter les moyens humains mais si de nouveaux projets se profilaient il faudra réfléchir à élargir l'équipe.

**Tableau 3 : Répartition des missions au sein de l'équipe gestionnaire en 2025**

	Laure Haelewyn	Oriane Dorget	Fabien Branger	Nicolas Marot	Benjamin Burguet	Lisa Souffaché	Natacha Lemoine	Lucas Besnier	Total ETP
Réserve	0,80	0,4	0,75	0,5	0,75	0,25			3,50
Hors PdG					0,25	0,25		0,5	1
Extension	0,1		0,1				1		1,2
RNR	0,05		0,05					(0,5)	0,1
Natura 2000	0,05	0,6	0,1						0,75

### Détail du temps passé prévisionnel

Concernant le plan de gestion prorogé 2024-2028, nous resterons principalement sur les mêmes objectifs de gestion en attendant d'avoir le nouveau périmètre d'extension de la RNN.

La prévision du temps dédié à la mise en œuvre du plan de gestion pour 2025 représente 780 jours répartis selon les différents objectifs dans le tableau 4 ci-après. Le temps passé sur des projets Hors PdG correspond à 195 jours. Ces estimations ont été réalisées sur la base du nombre de jours réalisés en 2024 et sur la priorisation des actions décidée pour 2025. De plus, fin 2024, une refonte totale du prévisionnel de la répartition du nombre de jours sur les différentes missions de l'association a été réalisée et a permis d'avoir, par opération de gestion et par salarié, l'estimation du temps prévisionnel pour 2025.

Ce tableau ci-dessous présente le temps passé sur la RNN de la Bassée et exclut le temps Natura 2000 (0.75 ETP), le temps sur le projet d'extension de la réserve (1.2 ETP) et le temps passé en appui technique pour la RNR de Montereau-Fault-Yonne (0.1 ETP). Ainsi, sur les 6.5 ETP de l'AGRENABA pour l'année 2025, ce tableau ne présente que la répartition de 4.45 ETP restant. Cependant on peut noter que parmi les 1.85 ETP qui ne sont pas inclus dans ce tableau un temps important est dédié à des missions qui bénéficient à la RNN de la Bassée.

**Tableau 4 : Prévisions 2025**

Objectifs à long terme (OLT)	Objectifs du plan de gestion et suivis à long terme	Jours prévus 2025 (PdG)	Jours prévus 2025 (hors PdG)
<b>OLT1 : Garantir la fonctionnalité de l'hydrosystème</b>	Suivis à long terme		
	OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement	15	
	OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème	1	
<b>Total OLT1 :</b>		<b>16</b>	
<b>OLT2 : Maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts</b>	Suivis à long terme	9	
	OPG03 : Entretenir les milieux ouverts		
	OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enrichés et boisés	80	5
<b>Total OLT2 :</b>		<b>89</b>	<b>7</b>
<b>OLT3 : Tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales</b>	Suivis à long terme	22	
	OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte les enjeux de la réserve dans la gestion forestière	42	
<b>Total OLT3 :</b>		<b>64</b>	

<b>OLT4 : Poursuivre et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local</b>	Suivis à long terme		
	OPG06 : Améliorer les connaissances	75	5
	OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux	210	215
	OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve	8	
	OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve	55	15
<b>Total OLT4 :</b>		<b>348</b>	<b>235</b>
<b>Gestion administrative de la réserve</b>	OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve	145	20
	OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	52	
	OPG12 : Participer aux différents réseaux	8	
<b>Total "administratif" :</b>		<b>205</b>	<b>20</b>
<b>Total :</b>		<b>722</b>	<b>262</b>

Pour l'**OLT 1** relatif à l'hydrosystème, il est prévu de poursuivre les analyses sur les relations entre le fonctionnement de l'hydrosystème et les écosystèmes. Nous garderons également une veille sur les échanges avec le PIREN via le SAGE et le comité acteurs-chercheurs qui a été créé.

Pour la gestion des milieux ouverts (**OLT 2**), la poursuite du suivi à long terme et l'entretien des milieux déjà restaurés sont prioritaires. En ce qui concerne la restauration des milieux ouverts après les échanges effectués avec la DDT77 en 2024 nous prévoyons cette année d'organiser une rencontre sur le terrain afin de pouvoir trouver une véritable solution pour avancer sur nos objectifs de restauration.

Dans le cadre de l'**OLT 3** relatif aux forêts alluviales, la poursuite du suivi à long terme concernera la réactualisation de la localisation des pieds de Vignes sauvages de la réserve, naturelle action complémentaire au Plan régional d'actions de conservation (**PRAC**) en faveur de la Vigne sauvage (OPG05). Par ailleurs, concernant le PSDRF qui est terminé depuis 2023, il nous faudra continuer la matérialisation des placettes, comme nous l'avons effectué durant ces dernières années.

La mise en œuvre des inventaires et des suivis du patrimoine naturel (OPG06) est réduite par rapport aux prévisions initiales du plan de gestion. Elle sera axée sur le maintien des suivis des espèces patrimoniales et sur des protocoles de veille sur les autres espèces. Toutefois, certains inventaires et suivis répondant aussi aux enjeux du DOCOB seront poursuivis au titre de l'animation Natura 2000 et n'apparaissent pas dans le tableau suivant. Concernant les autres objectifs liés à l'ancrage territorial (**OLT 4**) :

- La sensibilisation (OPG07) reste depuis toujours un pilier des actions de



l'AGRENABA. L'année 2025 sera donc encore riche en animations et en actions de communication, ce qui a pour conséquence un nombre de jours élevé pour cet OPG (425 jours environ en PdG et Hors PdG). De plus, avec le nouveau plan d'animation et de communication 2025 – 2027, de nouveaux objectifs et de nouveaux projets ambitieux vont voir le jour dès 2025.

- Les activités bénévoles (OPG 08) vont continuer à être mises en œuvre afin de redynamiser le réseau des bénévoles, mais assez peu de temps est dédié à cet OPG car les actions restent limitées.
- Une attention particulière est portée sur le travail de sensibilisation des acteurs locaux pour faire évoluer les pratiques (OPG 09).

La gestion administrative en 2025 représentera un temps similaire aux années précédentes (hormis l'année 2024). En effet, l'année 2024 a été particulière en raison de la rédaction chronophage de plusieurs rapports administratifs et nous espérons passer moins de temps en gestion administrative en 2025.



## OLT1 : GARANTIR LA FONCTIONNALITE DE L'HYDROSYSTEME

### I. Suivi à long terme

Le suivi de l'OLT1 se base sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats proposés par le réseau des réserves naturelles de France (RNF) et concerne plus particulièrement les éco-complexes alluviaux (EECA), dont les habitats forestiers en milieu alluvial (EECHF-MA). **Cette analyse a été finalisée en 2024 dans le cadre de l'évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle.**

Elle vise à évaluer le degré de fonctionnalité de l'hydrosystème, c'est-à-dire le « niveau d'expression des processus naturels en référence à un système théorique fonctionnant sans intervention anthropique ».

Les paramètres étudiés se mesurent en tenant compte des processus hydrologiques (inondations, battement de nappe) et sédimentaires (érosion des berges, incision ou exhaussement du lit). Cette méthode est basée sur **des indicateurs d'altération des flux** (flux de liquides, flux de matières et flux du vivant), ainsi que des indicateurs d'altération de la qualité physico-chimique de l'eau. Pour chaque indicateur, une note de 1 à 5 est attribuée, la note de 5 représentant un état optimal sans altération, et la note de 1 représentant une dégradation profonde avec altération majeure. L'analyse repose sur l'évolution décennale des indicateurs ou par référence à la plus ancienne donnée disponible. Les informations disponibles n'étant pas toujours précises certains éléments sont donc renseignés à dire d'expert comme l'évolution de la quantité d'embâcles par exemple. Enfin, l'indicateur de la charge de fond n'a pas pu être renseigné faute d'informations, mais ce paramètre, qui est particulièrement important pour les réserves établies sur des cours d'eau à dynamique active, ne concerne pas la Seine en Bassée. Les données proviennent des études menées dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine porté par Voies navigables de France (VNF) ; de la mise en place du casier pilote de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ; du collectif de chercheurs du programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (PIREN-Seine) ; du diagnostic du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie et de la consultation des sites internet liés à la gestion des eaux de surface et souterraines. Cette analyse sera réévaluée au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances liée aux indicateurs concernés. Le territoire d'étude est donc beaucoup plus large

que le périmètre de la réserve naturelle nationale de la Bassée et correspond à un tronçon relativement homogène de la vallée de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine.

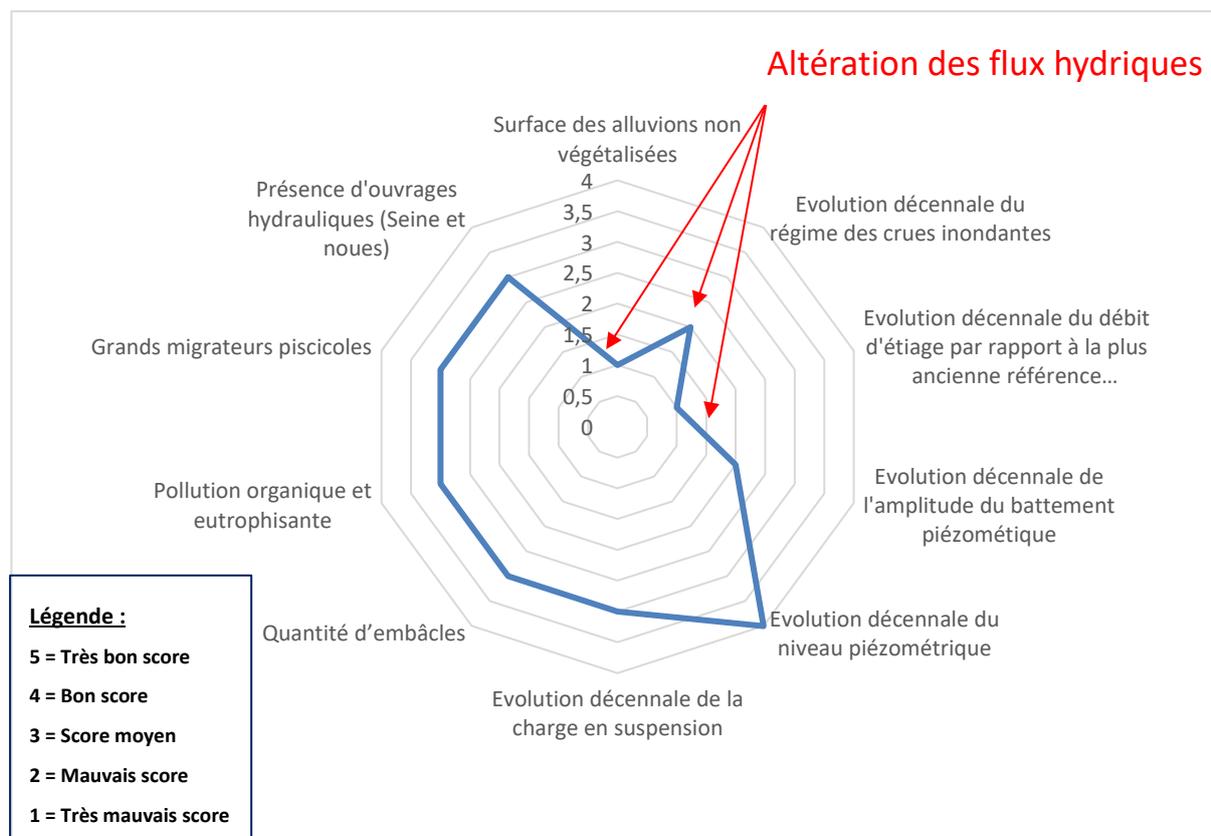


Figure 1 : Représentation de l'ECA de la Bassée en 2023

Lorsque les grands cours d'eau ont un fonctionnement naturel, ils façonnent une grande diversité d'écosystèmes au sein de leur plaine alluviale : milieux pionniers régulièrement rajeunis par les crues, forêts alluviales à bois dur, bras mort, etc. Le diagramme radar de la figure 1 illustre **l'altération des flux hydriques au sein de l'hydrosystème** provoqué par l'arrêt de la dynamique fluviale.

En ce qui concerne la Bassée et plus particulièrement le secteur de la réserve naturelle, les aménagements successifs (majoritairement mis en place depuis le 19<sup>ème</sup> siècle), visant à réguler le fleuve et à contrôler les inondations, ont stoppé la dynamique fluviale, ce qui **ne permet plus l'expression naturelle des écosystèmes pionniers**. Si la baisse du régime des inondations et les aménagements qui empêchent le déplacement du fleuve sont les facteurs les plus impactants, le soutien d'étiage altère également la dynamique de l'hydrosystème par une diminution du battement naturel de la nappe alluviale (altération du système dit "pulsé"). Cependant, si les crues ne sont plus aussi puissantes qu'auparavant, elles ont été régulières sur les 10 dernières années (tous les 2 à 3 ans), ce qui signifie **qu'une partie des écosystèmes bénéficie encore du régime des inondations**. Rappelons également que ce phénomène est lié en premier lieu aux conditions météorologiques, variables d'une année à l'autre.

## II. OPG01 : Disposer d'une description de l'hydrosystème et de son fonctionnement

### 1. MS02 et CS03 : Récupérer et analyser les données en lien avec l'hydrosystème

En 2024, le fait marquant est l'importance et la régularité des pluies tout au long de l'année, avec un cumul annuel de précipitations le plus important des 8 dernières années.

Actuellement, plusieurs protocoles de récupération de données en lien avec l'hydrosystème sont mis en place sur la réserve :

#### - **Le protocole de suivi des inondations :**

La régularité et l'importance des précipitations depuis l'automne 2023 a eu pour conséquence l'apparition de deux périodes de hautes eaux début mars et mi-avril (débordement des cours



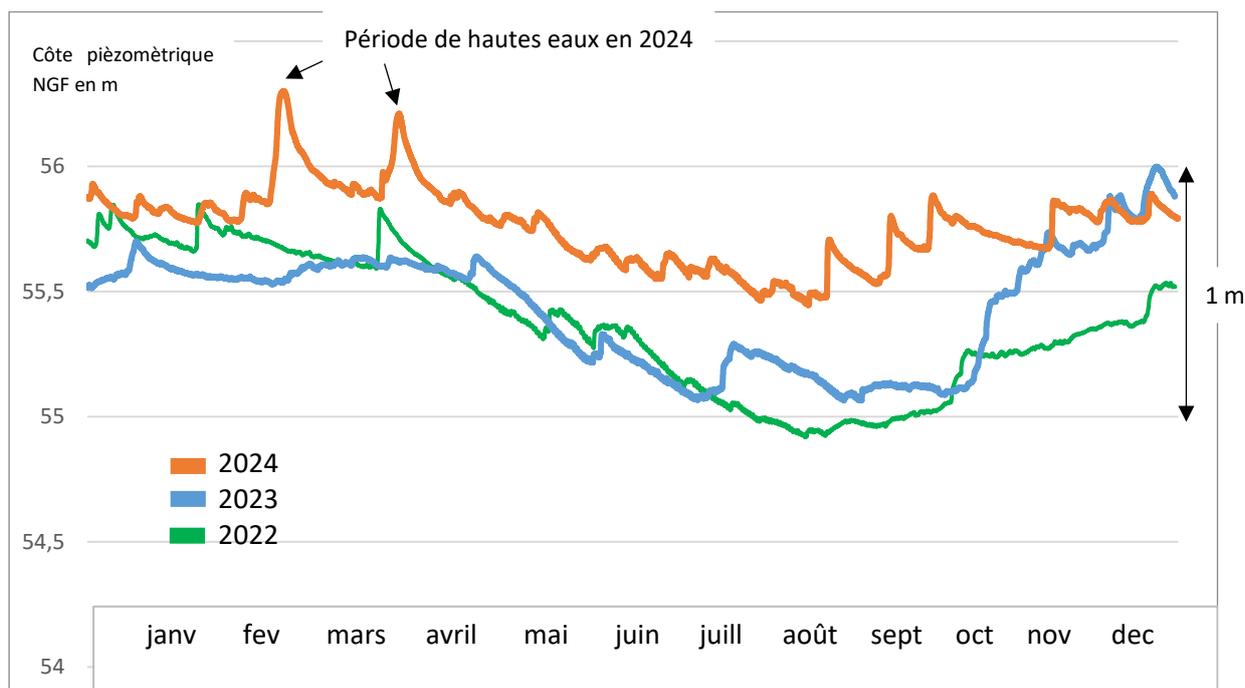
d'eau), ainsi que l'inondation des zones situées à des niveaux topographiques bas presque en continu au cours de l'année (roselière du bois de veuve à Everly par exemple). Ce phénomène n'avait encore jamais été observé depuis la mise en place du suivi en 2016. Les mares (sablière de Gouaix, mares abreuvoirs des parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie) qui s'assèchent habituellement en fin d'été ont été permanentes cette année.

Figure 2 : Inondations sur le site du marais Augé en juin 2024

#### - **Le suivi piézométrique et limnimétrique**

Les piézomètres permettent de suivre l'évolution du niveau de la nappe alluviale ou de la nappe de la craie, tandis que les hydromètres relèvent le niveau des cours d'eau.

Le niveau de la nappe alluviale a globalement été plus haut que durant les 8 dernières années sur la période estivale - début d'automne (début de la récolte des données en 2016). L'exemple ci-dessous illustre ce phénomène, avec un niveau de la nappe de 30 cm plus haut que l'année précédente en fin d'été à la même période.



**Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la nappe alluviale au niveau du piézomètre PZ69a situé à la Cocharde à Gouaix entre 2022 et 2024**

### III. OPG02 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion des éléments liés à l'hydrosystème

#### 1. MS04 : Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Bassée-Voulzie

En 2015 a été lancée la démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de concilier la satisfaction et le développement des activités anthropiques avec la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) a été désigné comme structure porteuse du SAGE et assure le secrétariat administratif et technique avec la participation financière des collectivités du territoire.

L'AGRENABA a assisté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE en juillet au Mériot. Cette CLE a notamment porté sur la stratégie du SAGE produite par le bureau de la CLE et plus précisément sur la partie la plus « opérationnelle » de ce document.

L'AGRENABA a assisté à un atelier organisé en septembre 2024 afin de travailler sur la méthodologie pour la priorisation des zones humides. Cette priorisation vise principalement à orienter les mesures de compensation soit vers des secteurs nécessitant plus d'intervention, soit vers des secteurs où des interventions seront les plus profitables. Enfin, en octobre 2024, l'association était présente au comité de pilotage qui se réunissait dans le but de discuter de l'étude des volumes prélevables par le bureau d'étude Eaucea. Cette étude a pour finalité de

définir les volumes prélevables ainsi que les objectifs en ce qui concerne les niveaux d'étiage actuels et futurs au sein du périmètre du SAGE.

En parallèle aux réunions d'élaboration du SAGE Bassée-Voulzie l'AGRENABA participe également ponctuellement à des réunions du collectif chercheurs-acteurs PIREN Seine concernant le territoire de la Bassée. En mars, l'AGRENABA a par exemple participé au groupe thématique « données et modélisation » du collectif acteurs/chercheurs de la Bassée.

## 2. MS05 : Participer aux réunions en rapport avec la gestion de l'eau dans la Bassée

### Canal Bray-La Tombe

Ce canal, propriété de VNF, présente plusieurs enjeux : il représente un potentiel d'attractivité touristique pour le territoire, il peut permettre la promotion des mobilités douces (vélo, marche...), de la pêche et de la découverte de la nature, et concentre des enjeux hydrauliques et écologiques importants.

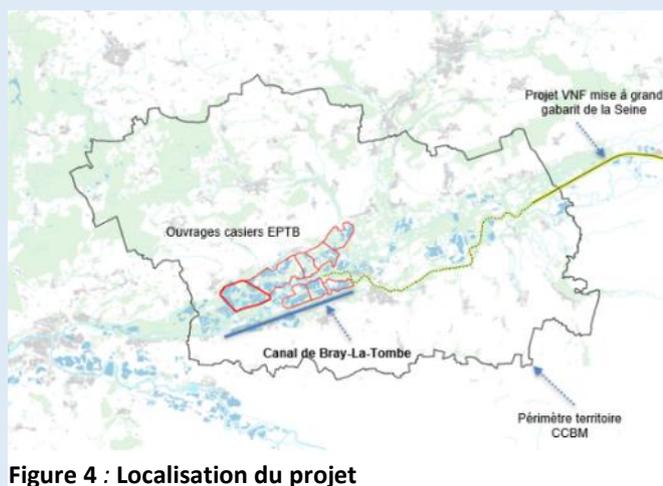


Figure 4 : Localisation du projet

En 2017-2018, l'Atelier des Territoires (démarche d'aménagement du territoire pilotée par la DDT 77) met en évidence le potentiel du Canal de Bray à la Tombe et propose à la CCBM de réfléchir à une stratégie d'aménagement autour de l'ouvrage. L'objectif aujourd'hui est de faire converger tous les acteurs vers un projet multifonctionnel fédérateur. Depuis le début de ce projet, l'AGRENABA participe aux diverses réunions et démontre son intérêt pour ce projet.

Plusieurs études préalables ont été menées à partir de 2023. En 2024 un comité technique a été organisé en juin. Celui-ci a permis de présenter l'avancement des travaux réalisés par le bureau d'études Antéa et par la fédération de pêche. Les diagnostics sont maintenant quasiment finalisés mais il reste quelques enjeux à préciser. Une fois les études terminées les scénarios qui se dégagent pourront être analysés au regard de tous les enjeux, ce qui permettra d'identifier les études supplémentaires nécessaires et les coûts de chacun des scénarios.

### Schéma régional des carrières

L'AGRENABA fait partie du comité de pilotage du schéma régional des carrières d'Ile-de-France (SRC) à la demande de la DRIEAT, dont la mission principale est de définir un scénario d'approvisionnement sur les 12 années à venir avec l'aide de 4 groupes de travail : Besoins, Ressources, Transport, logistique et Impact environnemental. L'AGRENABA participe au 4<sup>ème</sup> groupe de travail, pour lequel la première réunion a eu lieu en 2019.

Une version du SRC a été envoyée à l'AGRENABA pour relecture en juillet 2024. De nombreuses remarques ont été émises à la fin de l'été sur les différents documents constitutifs

du SRC, au titre de la réserve naturelle, de son extension et du site Natura 2000. Les remarques ont été prises en compte et un mémoire de réponse aux différentes remarques de l'AGRENABA a été reçu en novembre 2024.

L'AGRENABA a assisté en novembre au COPIL d'élaboration du schéma régional des carrières d'Ile-de-France. Ce COPIL avait pour objectif de présenter la version 2 des documents qui composent le SRC (synthèse des contributions, prise en compte des contributions exprimées, principales évolutions du document, atlas cartographique), de présenter l'atlas cartographique détaillé, ainsi que les premiers éléments issus de l'évaluation environnementale.

Plus localement, l'AGRENABA est régulièrement sollicitée pour divers projets de carrières tel que le projet d'extension de la carrière de Gouaix par Syneos. Suite à un dépôt de demande d'autorisation en 2021, l'AGRENABA et la FDC77 avaient été sollicitées pour obtenir des informations sur les enjeux des sites Natura 2000 "La Bassée", "Bassée et plaines adjacentes" et de la Réserve nationale de la Bassée vis-à-vis du projet. La DRIEAT avait en 2023 rédigé un avis sur la base des éléments transmis par l'AGRENABA et la FDC77.

En février 2024, un mémoire en réponse suite à l'avis fourni par la DRIEAT en juillet 2023 a été envoyé à l'animatrice Natura 2000. Les remarques énoncées en 2023 ont été prises en compte, même si certaines réponses restent insatisfaisantes. Les remarques et inquiétudes sur ce projet ayant déjà été formulées auparavant, aucune remarque supplémentaire n'a été énoncée, si ce n'est l'inquiétude sur l'accessibilité de la Cocharde pendant la période de travaux ainsi que le fait que le site de la Cocharde soit un des lieux phares d'accueil du public et qu'il soit problématique qu'un tel chantier ait lieu à proximité de ce site vitrine de la réserve.

### **Mise à grand gabarit de la Seine par VNF**

En 2021, l'AGRENABA a donné son avis lors de l'enquête publique du projet de mise à grand gabarit de la Seine. Suite à cela, l'autorité environnementale a émis des demandes complémentaires d'études d'impacts, notamment sur la réserve naturelle et son potentiel projet d'extension. Le bureau d'étude Ecosphère et VNF doivent donc réétudier le sujet et rédiger un nouveau rapport à l'attention de l'autorité environnementale compétente. En 2024, aucuns nouveaux éléments n'ont été transmis à l'AGRENABA et aucune réunion n'a été organisée.

### **Casier réservoir pilote par l'EPTB**

En début d'année 2021, suite à l'approbation du projet de casier pilote, l'AGRENABA a été contactée par l'EPTB afin de discuter des actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet et échanger sur un potentiel partenariat entre les deux structures. Les échanges concernant le partenariat entre les deux structures pour la gestion des unités de valorisation écologiques du casier pilote se sont poursuivis en 2024.

Le 23 janvier 2024 une visite de terrain dirigée l'EPTB Seine Grands Lacs et plus précisément par la Direction de la Bassée et de l'Hydrologie a été organisée pour l'équipe de l'AGRENABA. Le site du casier pilote a pu être visité, ce qui a permis d'observer l'avancée des travaux de restauration qui ont été réalisés à l'intérieur du casier et d'aborder les mesures d'accompagnement et de compensation prévues en dehors du casier pilote.

Une seconde visite du casier pilote et notamment des aménagements écologiques a eu lieu en mai et une visite de la réserve naturelle a été organisé pour l'équipe technique de l'EPTB en juillet.

### 3. MS07 : Sensibiliser le Syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine

Le Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (SMBVA) met en œuvre 2 types de travaux pour :

- L'entretien annuel de la piste attenante aux noues par broyage (automne),
- L'entretien, tous les 10 ans, de la ripisylve par bûcheronnage avec enlèvement des principaux embâcles par portion de cours d'eau.

En 2024, l'entretien de la ripisylve a été réalisé au niveau de la grande noue d'Hermé et la vidée du rossignol.



## OLT2 : MAINTENIR LE BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS

### I. Suivi à long terme : relevés phytosociologiques

Pour maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts, il convient de limiter le développement des ligneux par un entretien régulier des sites par fauche ou pâturage. La gestion mise en place est évaluée en étudiant l'évolution de la végétation au fil du temps via des suivis phytosociologiques au sein de placettes. L'analyse des relevés se base sur l'étude de la composition floristique et la structure de la végétation : richesse spécifique, proportion d'espèces ligneuses (indicateur de fermeture), niveau trophique (un niveau trophique élevé indique un enrichissement du sol qui n'est pas favorable à la diversité floristique). Pour les habitats de prairies nous étudions également l'indice de diversité floristique qui montre si le couvert herbacé est diversifié et équilibré, ainsi que la proportion d'espèces indicatrices de la fermeture du milieu (espèces de mégaphorbiaies...). Depuis 2014 il a été décidé de suivre chaque site tous les deux ans. Ainsi, en 2024, ce sont 11 sites gérés qui ont été suivis et 30 placettes qui ont fait l'objet d'un inventaire en juin et juillet.

**Tableau 5 : Sites inventoriés en 2024**

Sites	Habitats	Gestion
<b>Sablière de Gouaix AESN</b>	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>Sablière de Gouaix</b>	Pelouse calcicole sèche et Ourlets calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>Pelouse de Gouaix</b>	Pelouse calcicole sèche et fourrés calcicoles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>Pelouse de Munch</b>	Fourrés calcicoles et pelouse calcicole sèche	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>Noüe d'Isle</b>	Mégaphorbiaies et fourrés mésotrophiles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>AESN Pièce au prêtres</b>	Cariçaiies des sols eutrophes et mégaphorbiaies mésotrophiles	Pâturage et débroussaillage complémentaire
<b>Roselière du Bois de Veuve-AESN</b>	Roselières hautes	Pas d'intervention
<b>Roselière Bois Chenevière</b>	Roselières hautes, mégaphorbiaies et fourrés mésotrophiles	Broyage sans exportation, pas d'intervention sur la roselière
<b>Roselière les chintres</b>	Roselières hautes	Intervention ponctuelle
<b>Marais Augé</b>	Mégaphorbiaies	Broyage sans exportation
<b>Prairie de Champ blanc*</b>	Prairies de fauche eutrophe	Pâturage et débroussaillage complémentaire

\*Hors réserve naturelle

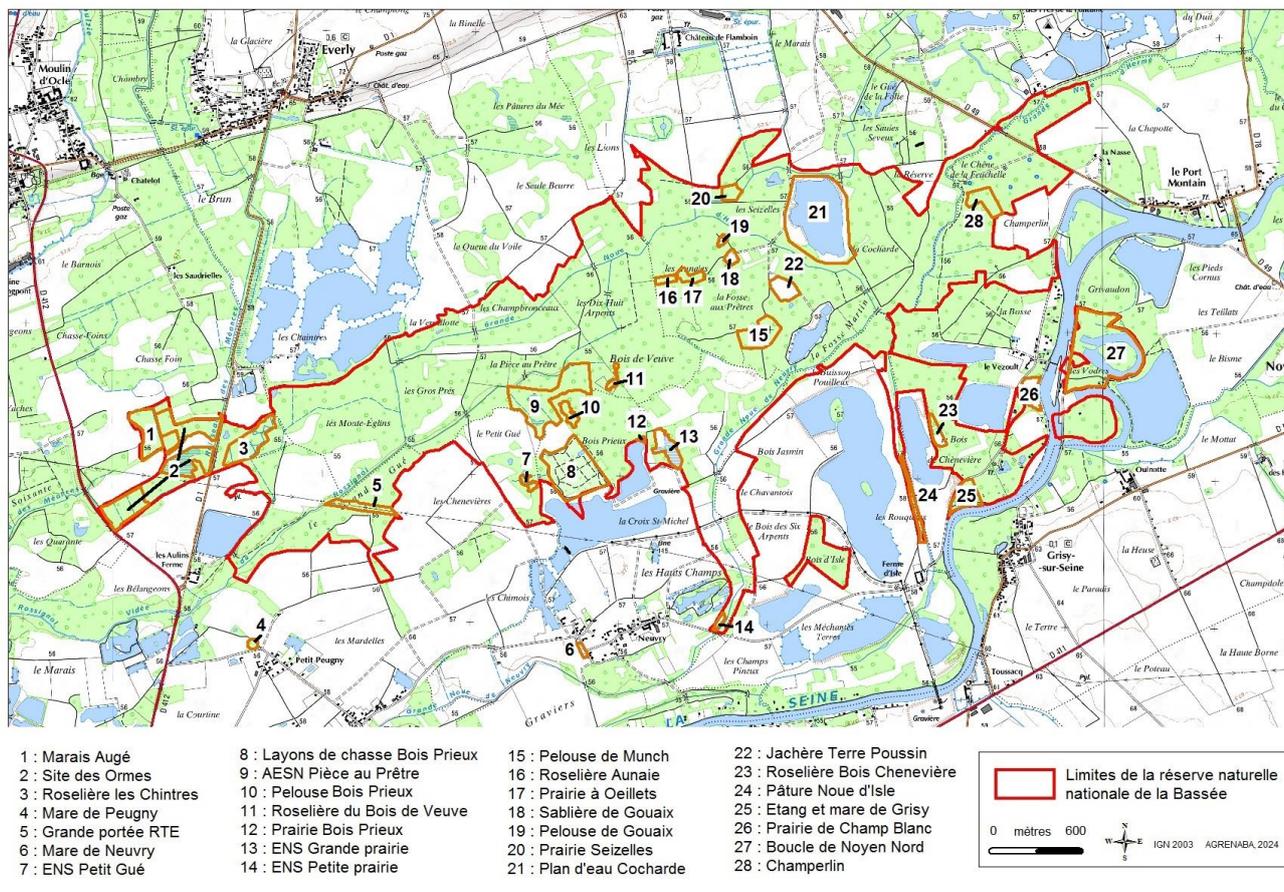


Figure 5 : Localisation des sites gérés et suivis dans le secteur de la réserve naturelle de la Bassée

### Bilan des sites gérés par type de végétation au sein de la RNN

#### - Pelouses calcicoles sèches :

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent sur les sites de la Sablière de Gouaix, Sablière AESN, Pelouse de Gouaix et Pelouse de Munch. Sur ces sites il se présente en mélange avec des végétations arbustives (Ourlets et Fourrés), habitats qui succèdent naturellement aux pelouses quand l'entretien n'est pas régulier ou assez important pour contenir le développement des ligneux. Afin de savoir si la gestion actuelle est suffisante pour contenir cette dynamique naturelle, nous étudions le recouvrement des ligneux et du *Brachypode des rochers* (*Brachypodium rupestre*) qui est une espèce indicatrice de fermeture du milieu. A l'échelle des sites, la proportion des ligneux reste faible et évolue peu. L'impact de la gestion régulière est visible pour le *Brachypode des rochers* dont le recouvrement baisse à partir du moment où les interventions mécaniques sont plus fréquentes.



Figure 6 : Pelouse calcicole sèche

On note également une stabilité du niveau de richesse en nutriments et une très faible présence d'espèces rudérales (notées seulement à la sablière de Gouaix), ce qui montre que l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

#### - **Roselières :**

Ces végétations dominées par le Roseau commun (*Phragmites australis*) sont présentes sur les sites de la Roselière des Chintres, Roselière du Bois de Veuve et Roselière du Bois de Chenevière. La gestion de ces roselières se limite le plus souvent à un entretien ponctuel dans le temps pour contenir le développement des ligneux. Cependant la production végétative y est importante, ce qui provoque une accumulation de la litière et à terme un enrichissement excessif du milieu. Ce phénomène avait été observé en 2022 sur le site de la Roselière des Chintres. Afin d'y remédier une fauche avec



Figure 7 : Roselière à roseau commun

exportation de la matière y avait été mise en place en 2023. En 2024, l'effet positif de cette intervention est déjà visible avec une forte régression de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). En ce concerne les deux autres sites, les indicateurs sont stables pour le moment.

#### - **Mégaphorbiaies et caricaies :**

Les mégaphorbiaies sont présentes sur les sites de la Roselière du Bois de Chenevière, sur les parcelles de l'Agence de l'eau à la pièce aux prêtres, la Pâture noue d'isle, et le marais augé. Les ligneux sont maintenant contenus par la gestion régulière mise en place depuis quelques années. Le niveau de richesse en nutriments est stable pour l'ensemble des sites. Cela montre que pour les sites pâturés (pièce aux prêtres et pâture noue d'Isle) l'apport des déjections animales liées au pâturage n'est pas assez important pour influencer négativement la végétation des sites.

### Bilan des sites gérés par type de végétation hors RNN

#### - **Prairies de fauche eutrophe :**

Elles sont localisées dans la prairie de Champ-blanc. La fauche avec exportation de la matière mise en place à partir de 2023 à un effet positif sur les ligneux dont le recouvrement régresse fortement comme cela était souhaité. Pour la première fois depuis 2012 l'indice de diversité est à un niveau qui indique désormais un bon état de conservation. Le niveau trophique reste à un niveau élevé (mésio-eutrophe) et même s'il baisse légèrement il faudra probablement plusieurs années d'intervention pour le faire diminuer. Le recouvrement des espèces de mégaphorbiaies et l'indice d'humidité montrent des niveaux stables.



Figure 8 : Mégaphorbiaie



Figure 9 : Prairie de fauche eutrophe

- **Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » - code Natura 2000 (6210) :**

Au sein du site Natura 2000 ZSC « La Bassée », l'habitat 6210 présente un très fort enjeu malgré les faibles superficies. L'évaluation de l'état de conservation de cet habitat est donc nécessaire afin d'analyser son évolution au cours du temps, tant en termes de surface que de composition ou même de structure, et adapter si nécessaire sa gestion.



Figure 10 - Localisation des unités de gestion et transects de suivis de l'évaluation de l'état de conservation des pelouses sèches

Sur le site Natura 2000, 4.5 ha ont été recensés comme appartenant à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 concernant les pelouses sèches calcicoles. Les ourlets calcicoles contigus à une pelouse sont également intégrés dans le protocole.

Un protocole a donc été conçu et testé en 2017 par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP) afin d'évaluer l'état de conservation de cet habitat à enjeux et lancé sur plusieurs sites Natura 2000 en

2018. Les indicateurs de l'état de conservation qui sont relevés sur le terrain pour pouvoir aboutir à une note sont les suivants :

- Evolution du % de recouvrement de l'habitat 6210 sur chaque transect sur la période d'analyse
- Recouvrement des pelouses par transect

- Recouvrement des ligneux le long du transect
- Recouvrement du Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*)
- Recouvrement des espèces rudérales
- Recouvrement des milieux ouverts
- Ampleur des atteintes

Les premiers relevés ont été menés en juillet 2018, complétés par un deuxième passage sur les mêmes sites en juillet 2020. Les résultats du premier passage en 2018 avaient montré que les sites faisant l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier (pelouse de Munch, Sablière de Gouaix) étaient plutôt en bon état de conservation, tandis que les sites peu ou pas entretenus (pelouse de Gouaix, jachère près de la Sablière de Gouaix, pelouse de la Fosse aux Prêtres, pelouse de la Cocharde) présentaient un état de conservation dégradé, voire altéré. Le protocole a de nouveau été appliqué en 2020. Les résultats obtenus en 2020 avaient confirmé la tendance observée en 2018. Seul un site était passé d'un état de conservation « dégradé » à celui de « favorable », mais cela pouvait éventuellement s'expliquer par le biais observateur (changement d'opérateur dans les relevés entre 2018 et 2020).

En 2024 le protocole a de nouveau été appliqué. Cependant, il s'agit encore d'un observateur différent, ce qui complique la comparaison entre les données des différentes années.

Sur les 6 unités de gestion étudiées, 4 présentent un état de conservation favorable et 2 présentent un état dégradé. En 2020, 3 unités de gestion avaient été évaluées en état dégradé et 3 en état favorable.

**Tableau 6 : Notation des indicateurs de suivis par sites**

Unités de gestion	Années	Surface de l'habitat 6210	Surface de pelouse	Recouvrement des ligneux	Recouvrement en brachypode	Recouvrement espèces rudérales	Evolution de la surface de milieux ouverts	Atteintes	Note finale/100
Jachère près sablière	2024	0	-20	0	-10	0	0	0	70
	2020	0	-20	0	0	-10	0	0	70
	2018	0	-20	0	0	-10	0	0	70
Munch	2024	0	-10	0	-10	0	0	0	80
	2020	0	-10	0	0	0	0	0	90
	2018	0	-10	-10	0	0	0	0	80
Sablière	2024	0	-10	0	0	0	0	0	90
	2020	0	0	0	0	-5	0	0	95
	2018	0	-10	0	0	-5	0	0	85
Pelouse Cocharde	2024	0	-20	-10	0	0	-15	0	55
	2020	0	-20	0	0	0	-30	0	50
	2018	0	-20	0	0	0	-30	0	50
Pelouse sèche Gouaix	2024	0	-10	0	-10	0	0	0	80
	2020	0	-20	0	0	0	0	0	80
	2018	0	-10	-10	0	0	-30	0	50
Fosse aux prêtres	2024	0	-10	0	0	0	-15	0	75
	2020	0	-10	0	0	0	-30	0	60
	2018	0	-10	-10	0	0	-15	0	65

Le site de la Fosse aux prêtres a vu sa note passer de 60 à 75 entre 2020 et 2024, ce qui l'a fait passer d'un état altéré à un état correct. Ceci est principalement dû au fait qu'en 2020 le site avait reçu une note négative de -30 pour l'indicateur « évolution de la surface des milieux ouverts » en raison de la croissance conséquente des ligneux entre 2018 et 2020. Depuis 2020, les ligneux continuent à se développer mais le seuil de 2 % de régression du milieu n'a pas été atteint.

En faisant, la synthèse indicateur par indicateur, on constate une tendance sur certains indicateurs.

Premièrement, concernant l'indicateur « surface de pelouse », les surfaces de pelouses sont toujours inférieures à 50% du transfert donc les 6 sites ont reçu des notes négatives pour cet indicateur. La jachère près de la sablière ainsi que la pelouse de la Cocharde sont les sites présentant le moins de pelouse sur le transect, moins de 30% de recouvrement, comme les années précédentes. Ces deux sites sont ceux ayant reçu les notes finales les plus faibles.

Concernant le recouvrement des ligneux, seule la pelouse de la Cocharde a obtenu une note négative, car le recouvrement par les ligneux dépasse les 15%. Ceci s'explique par le fait que ce site n'a pas été entretenu récemment et que les ligneux commencent à prendre le dessus sur la strate herbacée. On peut tout de même noter que 3 sites qui avaient plus de 15% de recouvrement par les ligneux en 2018, sont depuis 2020 passé sous ces seuils de 15% grâce aux actions de réouverture menées.

Le recouvrement en Brachypode, graminée sociale indicatrice d'une évolution de la pelouse vers le stade de l'ourlet, et donc à terme vers une végétation plus fermée, a augmenté de manière conséquente. Son recouvrement a doublé sur quasiment chacun des transects. La variation forte de cet indicateur est probablement liée à un biais observateur, car les relevés phytosociologiques (qui eux sont toujours réalisés par le même chargé d'études scientifiques), montrent une tendance à la stagnation, cet indicateur est donc à prendre avec des pincettes. Néanmoins, en 2024, un effort particulier a été fourni sur le site de la pelouse de Munch, ainsi que sur la sablière et la pelouse de Gouaix afin de faucher et exporter le Brachypode rupestre (sinon peu consommé lors du pâturage), afin de limiter son expansion.

Concernant les espèces rudérales (Vipérine commune, Molène Bouillon-blanc...) celles-ci ont été très peu observées cette année.

Enfin, l'indicateur d'évolution de la surface des milieux ouverts est difficile à calculer car l'AGRENABA ne possède pas de photos aériennes du site datant de 2020 et de 2024 pour les comparer entre elles. Une estimation a donc été réalisé et seule la pelouse de la Cocharde et la Fosse aux prêtres ont subi une augmentation notable de la fermeture du milieu car ces sites n'ont pas (ou très peu) été gérés.

Pour conclure, deux sites se démarquent, celui de la Fosse aux prêtres et celui de la Pelouse de Cocharde, car les indicateurs montrent une fermeture du milieu conséquente. Afin de restaurer le bon état de conservation de ces deux sites des chantiers de réouverture du milieu sont nécessaires. Aussi, sur tous les sites, une attention particulière doit être portée sur le développement de la végétation de type ourlet afin de ne pas voir disparaître les rares zones de pelouses.

## II. OPG03 : Entretien les milieux ouverts

Les conditions météorologiques particulières de l'année 2024 ont empêché la mise en œuvre des travaux d'entretien mécaniques prévus en fin d'été et à l'automne sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie, la roselière les Chintres, le marais Augé, la roselière du Bois de veuve (environ 2 ha au total). **Néanmoins, la majorité des sites habituellement entretenus ont pu bénéficier de travaux qui couvrent cette année une surface totale d'environ 36 ha dont 19,4 ha par pâturage, 13,9 ha par fauche exportatrice et 2,7 ha par broyage.**

### a) Site communal des Ormes – Les Ormes-sur-Voulzie

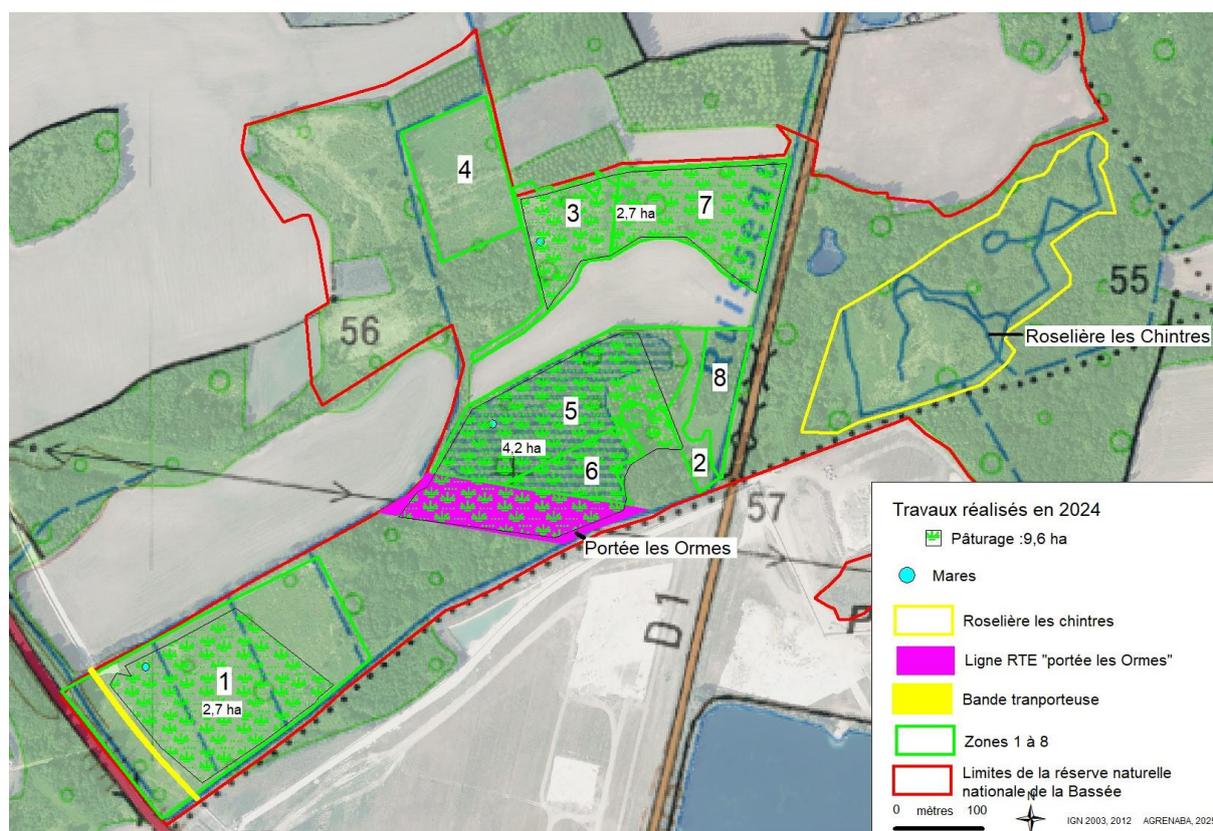


Figure 11 : Travaux de gestion réalisés en 2024 sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie

Cette année le pâturage a été mené sur une surface totale de 9,6 ha avec des bœufs Highlands au niveau de l'enclos des zones 1 et des zones 5/6 de mai à décembre et avec des chevaux sur la zone 7/3 de juin à septembre.

### b) Grande Portée RTE - Commune de Mouy sur Seine

Cette emprise de ligne haute-tension représente une surface d'environ 1,7 ha. Une fauche avec exportation a été mise en place sur 1,5 ha du site au mois d'août. La partie la plus humide et la plus proche de la noue n'a pas pu être broyée cette année.

c) Pièce au Prêtre propriétés AESN – Commune d’Everly

Ces propriétés de l’Agence de l’eau Seine-Normandie sont localisées au lieu-dit la pièce au prêtre à Everly. Le pâturage avec des bovins Highlands s’est déroulé de la fin-mai à début novembre sur 3,8 ha. Un broyage complémentaire au pâturage n’a pu être réalisé que sur les parties les plus hautes au niveau topographique soit environ 0,8 ha.

d) Pelouse Bois Prioux – Commune de Jaulnes

Cette pelouse embroussaillée d’environ 1,5 ha, située au lieu-dit le Bois Prioux, est la propriété du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d’Ile-de-France. Un chantier de débroussaillage avec export a été organisé cette année sur une surface d’environ 0,5 ha au mois de novembre grâce à la venue d’une classe de bac professionnel gestion des milieux naturels et de la faune de l’école de Sainte-Maure (10).

e) Prairie Bois Prioux – Commune de Jaulnes

Cette prairie d’environ 0,1 ha, située au lieu-dit le Bois Prioux, est la propriété du CEN Ile-de-France. L’entretien par fauche avec exportation est réalisé à l’automne par le conservatoire.

f) Prairies du Conseil Départemental – Jaulnes et Mouy-sur-Seine

Les sites ENS Grande prairie, ENS petit Gué et ENS Petite prairie ont été fauchés en août pour une surface totale d’environ 3,7 ha. L’export de la matière n’a pas pu être réalisée comme d’habitude à cause des conditions météorologique, seule une partie de la matière a été mise en tas en périphérie des sites.

g) Pâturage Noue d’Isle - Commune de Grisy-sur-Seine

Cette propriété de la société A2C granulats est pâturée par des chevaux en continu toute l’année.

h) Prairie à Œillet et Roselière Aunaies, propriétés AESN – Gouaix

Ces deux sites contigus ont été fauchés par un prestataire au mois d’août pour une surface totale d’environ 1,6 ha.

i) Plan d'eau de la Cocharde – Gouaix

- Travaux d'entretien par gestion mécanique

Ces actions visent à entretenir des milieux ouverts, récemment recréés, tels que les prairies mésophiles à mésohygrophiles, par gestion mécanique.

En tout, ce sont 3 chantiers de gestion avec les bénévoles pêcheurs et les bénévoles de



Figure 12 : Chantier du 6 janvier

l'AGRENABA qui ont eu lieu en 2024. Ces chantiers ont permis de gérer plusieurs zones du site de la Cocharde (visibles sur la cartographie ci-dessous) et notamment de rouvrir certaines ripisylves, de maintenir les milieux ouverts à l'est du site pour favoriser la présence de la Violette élevée, d'entretenir les milieux ouverts du nord du site afin d'éviter que les ourlets et les orties ne prennent le dessus sur les prairies en place et de limiter le développement de ligneux dans les roselières.

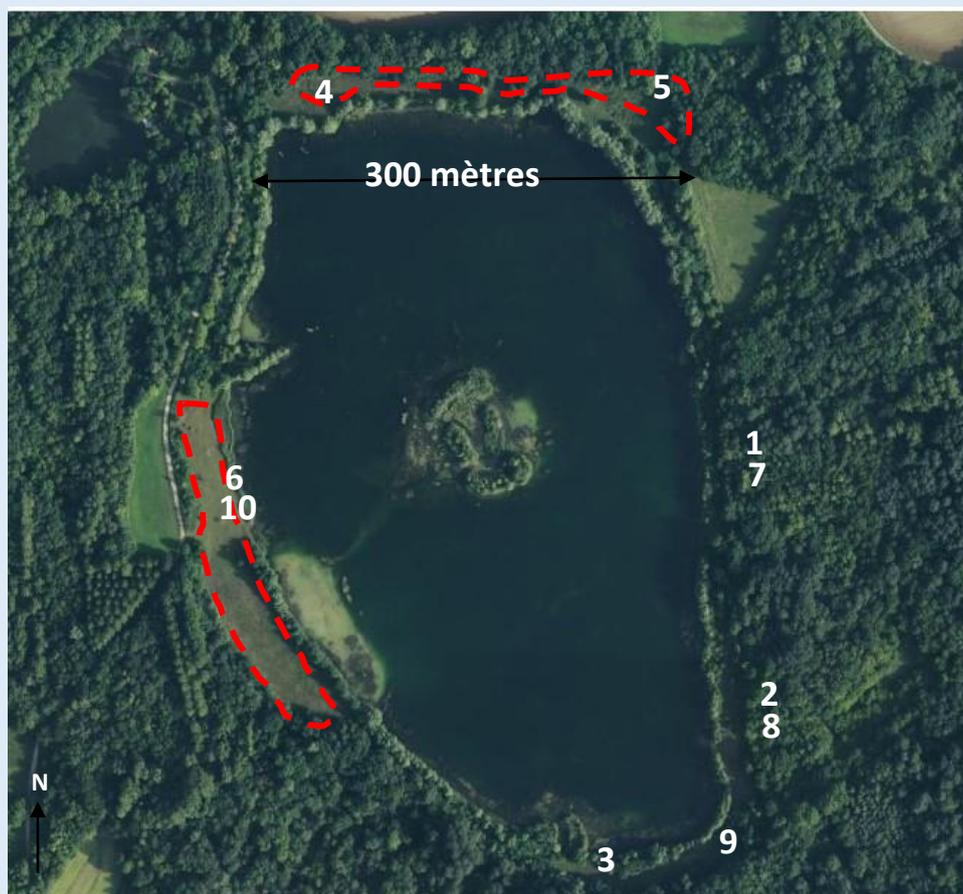


Figure 13 : Localisation des opérations de gestion en 2024 (pointillés rouges : fauche avec export ; numéros blancs de 1 à 8 : actions de gestion lors des chantiers bénévoles, numéros blancs de 9 à 10 : actions de gestion en interne)

L'AGRENABA réalise également en interne des chantiers de gestion. On peut par exemple citer en décembre un chantier de fauche avec export de la matière organique dans la Cariçaie au sud-est du site.

La dynamique végétale est importante autour du plan d'eau et les moutons ne consomment pas tous les végétaux, c'est pourquoi une action mécanique est réalisée en complément du passage des animaux. Afin de limiter l'eutrophisation des espaces pâturés, c'est une fauche exportatrice qui a été effectuée. Celle-ci a été réalisée par l'entreprise Legret le 06 août 2024 sur environ 1.5 hectare.

- Pâturage ovin

Le site a fait l'objet d'un pâturage ovin pendant plusieurs années depuis 2015. En 2018, du fait du départ du berger de la région, l'opération n'avait pas été renouvelée. Depuis 2019, le site est de nouveau pâturé, par l'association Brebislaïne, qui réalise avec son troupeau de moutons l'entretien des parties herbacées.

Le troupeau, composé de 19 moutons, a pâturé le tour du plan d'eau en soirée et la nuit sur la période du 7 juin au 25 juillet puis du 16 septembre au 18 octobre 2024 sur une surface totale d'environ 2 ha.

Le pâturage a commencé relativement tardivement en raison des précipitations conséquentes aux mois d'avril et mai, mais il a pu se poursuivre un peu plus tardivement que les années précédentes, jusqu'à mi-octobre.



Figure 14 : Pâturage au nord du site

### **Demande de subvention Natura 2000 « gestion et suivi des milieux ouverts en Bassée »**

Un projet de subvention pour de la « Gestion et suivi des milieux ouverts de la Bassée » a été monté début 2024 afin de faire financer par la Région Ile-de-France, dans le cadre de Natura 2000 pour l'année 2024 plusieurs travaux de gestion.

Cette demande a permis de faire financer de la fauche avec export sur les parcelles des lieux-dits « Champerlin », « Bois de Chenevière » et « Seizelles » et du pâturage sur la « Pelouse et Sablière de Gouaix » et sur la « pelouse de Munch ». Ces actions de gestion ne pouvaient pas être réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 étant donné que la plateforme de dépôt des contrats Natura 2000 n'était pas encore fonctionnelle en 2024, c'est pourquoi la région a proposé un autre type de financement plus simple basé sur des subventions de la région.

#### **j) Sablière et Pelouse de Gouaix - Gouaix**

En 2024, grâce à l'association Brebislaïne, le site a de nouveau été pâturé sur 0.8 ha. La pelouse de Gouaix a été pâturée entre le 19 août et le 13 septembre. Quant à la sablière, elle a été pâturée

entre le 26 juillet et le 18 août pendant la nuit. Une fauche complémentaire a été réalisée afin de limiter le développement des ligneux et de certaines herbacées telles que le *Brachypode rupestre*.

#### k) Pelouse de Munch – Gouaix



Figure 15 : Pâturage sur la pelouse de Munch

La pelouse de Munch a été pâturée par 19 moutons du 06 juin au 17 octobre en journée (les moutons étant la nuit sur d'autres parcelles telles que la Cocharde ou la sablière de Gouaix). La végétation était dense et le site très vaste donc beaucoup de temps de pâturage a été nécessaire et la végétation a vite repoussé dans les zones pâturées en début d'été. Un débroussaillage manuel complémentaire a été réalisé sur certaines espèces non consommées par les moutons (tel que la *Viorne lantane* et le *Brachypode rupestre*).

#### l) Prairie les Seizelles – Gouaix

Début août 2024 l'entreprise Legret a réalisé la fauche de la prairie sur 1.1 ha et la matière organique a ensuite été exportée. La zone refuge a été plus réduite que prévue mais cela a permis de réaliser une fauche conséquente qui sera favorable pour limiter le développement des ligneux. De plus, le site étant très humide, la repousse de la végétation sera rapide.

#### m) Roselière Bois de Chenevière – Noyen-sur-Seine

Le site a été fauché avec export assez tardivement, fin août, étant donné l'humidité du sol. Une zone refuge conséquente d'environ 50% du site a été non fauchée.

#### n) Prairie « Champerlin » - Noyen-sur-Seine

Ce site de 2 ha, situé près du lieu-dit « Le Chêne de la Feuchelle », a été fauché avec export le 19 juillet, tout en laissant environ 5 m de bordures non fauchées à l'est et au nord en zone refuge.

#### o) Veille espèces invasives

Nous surveillons la progression des espèces invasives telles que le Galéga officinal, *Galega officinalis*, qui est une plante toxique pour les moutons. En 2024, un pied est apparu sur le site communal des Ormes-sur-Voulzie au niveau de la pâture « 5/6 ». Il a été arraché avant la fructification de la plante. L'arrachage de quelques individus a également été réalisé dans le secteur des Monte-eglins à Everly. L'espèce n'a pas repoussé sur le site historique du lieu-dit les Aulins à Mouy-sur-Seine ce qui montre que l'arrachage répété,



Figure 16 : Galéga officinal

plusieurs années de suite, est efficace pour faire disparaître l'espèce sur les petites stations.

Depuis 2023, l'AGRENABA a mis en place un dispositif pour lutter contre le développement de la Renouée du Japon, *Renoutria japonica*, sur une station située en bord de route au lieu-dit le Chêne de la feuchelle à Noyen-sur-Seine (pose de bâches et coupes régulières). La continuité de cette action au cours de l'année 2024 a permis de limiter l'expansion de la station, on constate déjà un dynamisme moins fort sur les périphéries des bâches mises en place. Il est tout de même régulièrement effectué un arrachage des jeunes pieds ; à minima une fois par mois d'avril à octobre. En 2024 ce sont environ 300 pieds qui ont été arrachés, le comptage est très compliqué au vu de la multiplicité des jeunes pousses sur un même rhizome (une rigueur supplémentaire va être appliquée en 2025 afin d'avoir un suivi plus précis). Cette action de lutte se déroulera encore sur plusieurs années.



Figure 17 : Lutte contre la Renouée du Japon à Noyen-sur-Seine

### III. OPG04 : Restaurer des milieux ouverts enfrichés et boisés

Les sites récemment débroussaillés qui auparavant étaient indiqués dans cette opération sont désormais inclus dans l'OPG03. Aucun nouveau site composé de milieux ouverts enfrichés et boisés n'a été débroussaillé cette année. Les actions de restauration d'espaces arbustifs et boisés en milieux ouverts sont fortement limitées par la réglementation liée au défrichement car les zones potentielles à restaurer sont, pour la plupart, situées sur des sites arbustifs et/ou boisés depuis plus de 30 ans, dont le défrichement est rendu particulièrement difficile sur le plan administratif. Deux échanges ont eu lieu avec la Direction Départementale des Territoires du 77 et la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt cette année et une visite de terrain est prévu en 2025.

#### Autres travaux de restauration : missions « Natura 2000 »

En 2024, aucun contrat NiNi (ni agricole ni forestier) n'est en cours de mise en œuvre sur la ZSC.

En effet, les deux contrats précédents se sont achevés en 2021 pour le site de Champerlin (Noyen-sur-Seine) et 2022 pour le site de Seizelles (Gouaix) avec des travaux de fauche effectués sur chaque site.

En raison de divers points bloquants, notamment le changement de programmation FEADER et le transfert de la compétence d'animation Natura 2000 de l'Etat à la Région (loi 3DS), aucun contrat d'entretien de milieu ouvert n'a pu être monté immédiatement sur ces sites à la suite des contrats de réouverture de milieu. Ce type de contrat sera envisagé dès que possible en 2025, lorsque l'engagement de contrats sera de nouveau faisable.



### I. Suivi à long terme : Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers

Cette évaluation suit la méthode proposée par le réseau des réserves naturelles de France (cahier technique RNF n°2) et se base en grande partie sur l'analyse du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) dont le deuxième cycle de relevé a été réalisé en 2022 et 2023. Précisons que la majorité des relevés ont été faits dans les végétations de forêts alluviales à bois dur, (*Ulmion minoris*) situées dans les secteurs de boisements considérés comme anciens (occupation du sol n'ayant pas changé depuis le 18ème siècle). L'analyse de la majorité des indicateurs de cette évaluation a été faite en 2024 et sera finalisée en 2025.

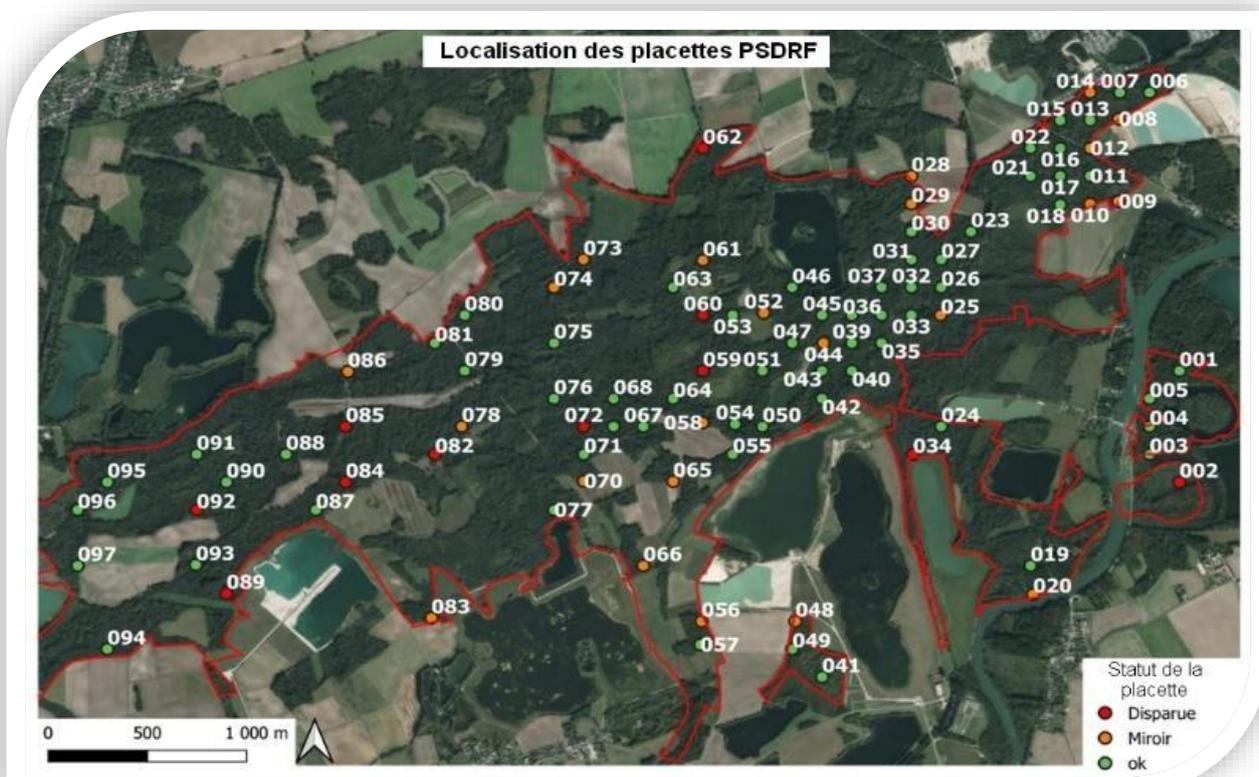


Figure 18 : Localisation des placettes PSDRF

L'étude de la composition et de la structure de l'habitat indique que cette forêt à un fort caractère naturel et est relativement peu anthropisée. En effet, les essences caractéristiques de sa phase optimale, le Chêne pédonculé, *Quercus robur*, l'Orme champêtre, *Ulmus minor*, l'Orme lisse, *Ulmus laevis*, et l'Érable champêtre, *Acer campestre* sont présentes dans toutes les catégories de diamètre. L'Érable champêtre est particulièrement présent dans les premières classes du fait de la disparition progressive du Frêne commun, *Fraxinus excelsior*.

De plus, la part (en surface terrière) des espèces allochtones (étrangères) de l'habitat : Peuplier hybride *Populus x canadensis*, Peuplier grisard, *Populus x canescens*, Bouleau verruqueux *Betula pendula*, Saule blanc, *Salix alba*, Charme commun, *Carpinus betulus*, Robinier-faux acacia, *Robinia pseudoacacia* est globalement faible (12%).

Il est à noter que ces espèces allochtones sont principalement relevés au sein des boisements récents.

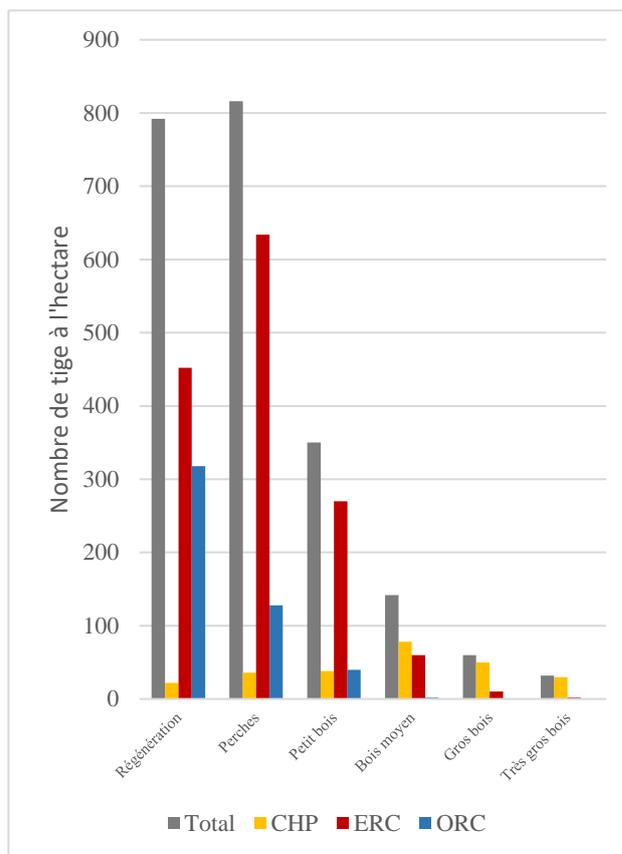


Figure 19 : Répartition des essences caractéristiques de la phase optimale - (CHP : Chêne pédonculé ; ERC : Érable champêtre ; ORC : Orme champêtre)

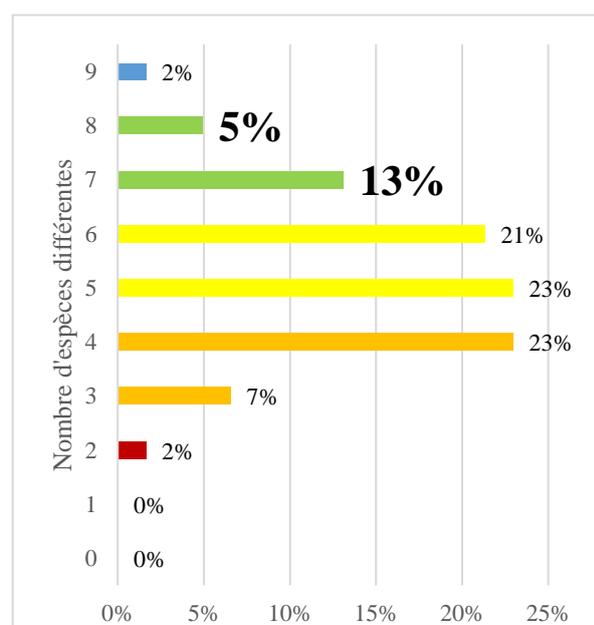


Figure 20 : Richesse en arbustes et arbrisseaux typiques

En plus des caractéristiques précédemment citées, la forêt alluviale à bois dur présente une forte diversité et densité de son sous-étage. On peut voir que 13% des placettes ont au moins 7 espèces caractéristiques différentes et que 5% en ont 8. On considère qu'à partir de 7 à 8 espèces différentes sur au moins 10% des placettes, la diversité et la richesse du massif est très bonne et proche d'un état naturel. Partant du sous-étage et grimant jusqu'à la canopée, les lianes sont très présentes au sein de l'*Ulmion minoris*. Leur abondance et leur diversité permet de connaître l'altération du boisement. Le résultat ressortant du PSDRF est très bon grâce à la présence de 3 espèces (Lierre grimant, *Hedera helix* ; Clématite vigne blanche, *Clematis vitalba* ; Vigne sauvage,

*Vitis vinifera subsp. sylvestris*), du fait que 10% de celles-ci atteignent le houppier ainsi que la présence de certains individus de plus de 7,5 cm de diamètre.

Dans une forêt à caractère naturel, toutes les phases sylvigénétiques doivent être présentes. La régénération, les perches (PER), petit bois (PB), bois moyen (BM), gros bois (GB) et très gros bois (TGB) doivent représenter au moins 5 % du volume total de bois à l'hectare. Comme on peut le voir sur la figure ci-contre, la réserve naturelle de la Bassée comprend tous les stades. On ne quantifie pas la régénération car on ne peut pas évaluer son volume à l'hectare, mais cette dernière est très dynamique sur le secteur étudié. L'intérêt écologique des très gros bois et des gros bois est très important au vue de la forte diversité de micro-habitats qu'ils contiennent (abris sous écorce, cavités, branches mortes, dendrotelmes, etc...).

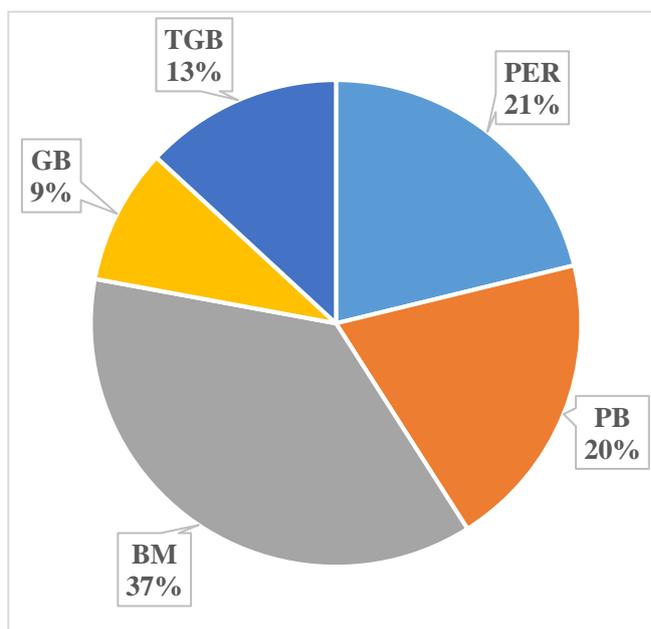


Figure 21 : Répartition des essences ligneuses par catégories de diamètre

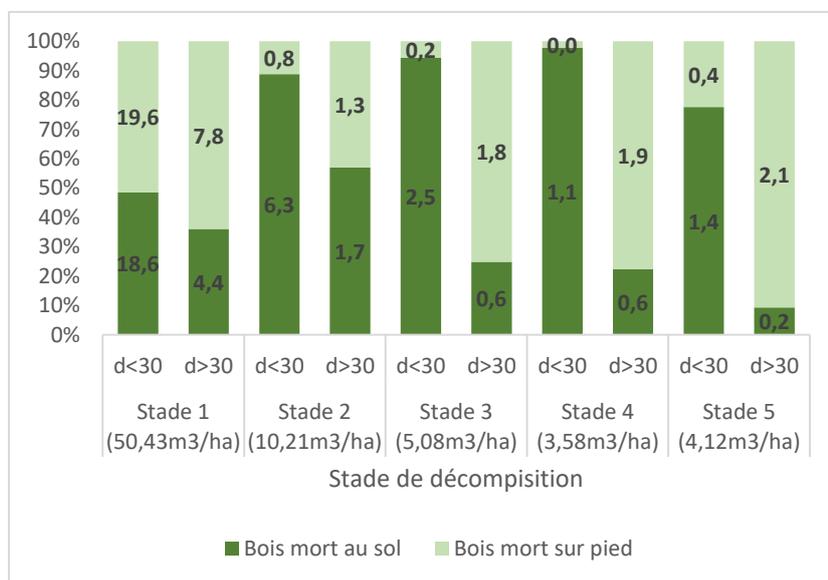


Figure 22 : Répartition du bois mort en m³/ha par stade de décomposition

Pour finir, l'analyse du compartiment « bois mort » est très intéressant car c'est un élément clés de la biodiversité forestière qui est impliqué dans le cycle de vie de nombreuses espèces. L'étude porte notamment sur les proportions de bois mort au sol et sur pied. Le ratio mort/vivant dans la réserve naturelle est très bon avec 180m³/ha d'arbres vivants pour 70m³/ha d'arbres morts. On note ci-contre, que parmi les bois morts, la majorité est

peu décomposée (1 étant peu pourris et 5 complètement friables), cela s'explique par la mortalité importante des frênes qui ont apporté un grand stock de bois mort « récent ».

- **Évaluation de l'état de conservation d'un habitat forestier d'intérêt communautaire « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) » - code Natura 2000 (91F0)**

En lien avec l'objectif de tendre vers un meilleur état de conservation des forêts alluviales a bois dur, un suivi a été réalisé dans le cadre de Natura 2000 à l'échelle du site. Le protocole ne concerne pas uniquement la réserve naturelle de la Bassée mais une vingtaine des placettes du protocole sont situées à l'intérieur de la réserve.

L'habitat « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) » - code Natura 2000 (91F0) est un habitat d'intérêt communautaire présent en grande surface sur le site Natura 2000 puisque d'après le DOCOB cet habitat représente 48% du site. L'enjeu pour cet habitat est classé « fort » dans le Docob, en raison notamment de la rareté de cet habitat à l'échelle locale et nationale.

Il a donc été convenu en 2014 de réaliser une évaluation de l'état de conservation de cet habitat à travers tout le site Natura 2000. Un protocole a été créé par le CBNBP et l'AGRENABA pour cette occasion en 2014. Le principe du protocole est relativement simple, chaque placette correspond à un cercle de 20 m de rayon, où sont relevés plusieurs indicateurs de l'état de conservation du site. Ces indicateurs portent sur l'ancienneté de l'état boisé, sur l'intégrité de la composition dendrologique arborée, la maturité du boisement, la dynamique de renouvellement ainsi que les atteintes diffuses ou lourdes.

Ce sont 59 placettes qui sont réparties sur toute la Bassée et pour lesquelles ces indicateurs sont relevés. A l'issue d'une phase d'analyse, chaque placette reçoit une note qui correspond à la somme des valeurs attribuées pour chaque indicateur selon sa valeur par rapport à un seuil prédéfini.

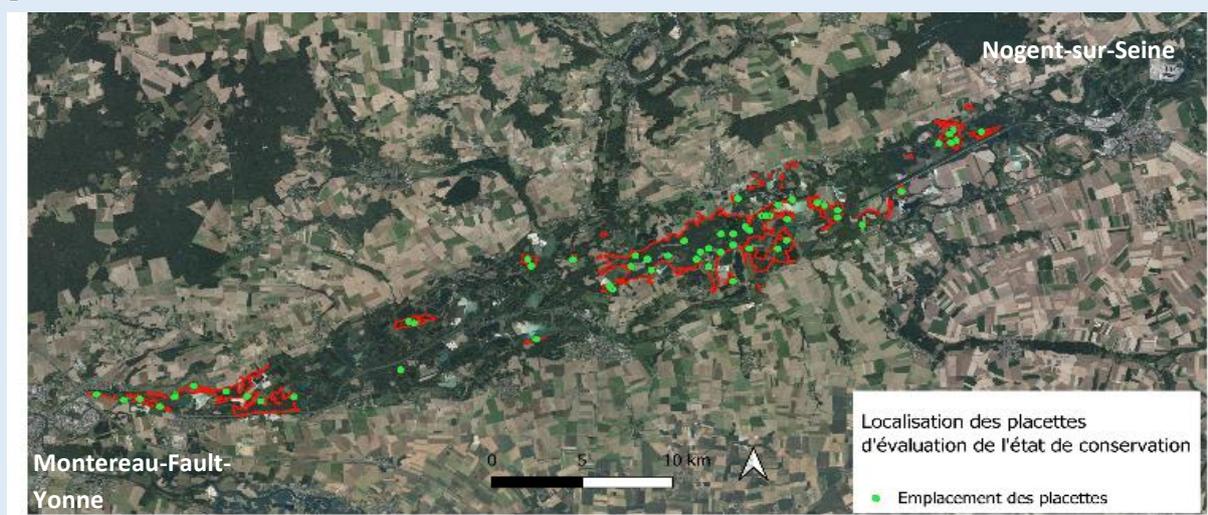


Figure 23 : Localisation des placettes

Ce protocole avait été appliqué sur 2 ans, en 2014 et 2015, et doit être appliqué tous les 10 ans. En 2024, c'est donc le second passage d'évaluation de l'état de conservation qui a débuté. Une première phase de terrain a été réalisée en 2024, sur la partie aval, de Montereau-Fault-Yonne jusqu'à la RNN de la Bassée. En 2025 les autres placettes restantes seront étudiées et un rapport détaillé sera rédigé.

## II. OPG05 : Inciter à une meilleure prise en compte des enjeux de la réserve dans la gestion forestière

### 1. IP06 : Appliquer le Plan Régional d'Actions de Conservation (PRAC) en faveur de la Vigne sauvage

Les premières analyses réalisées lors du programme 2017-2022 ont montré la nécessité de poursuivre les actions à moyen et long terme afin de mieux comprendre l'écologie de l'espèce et ainsi contribuer à sa conservation. L'AGRENABA et ses partenaires ont donc rédigé un programme d'action pour la période 2023-2027 qui s'articule autour des thématiques de suivis, communication, veille sanitaire et analyse génétique complémentaire. En 2024, seul le suivi des plants a été mené, les autres actions nécessiteront de nouvelles sources de financement.

#### Suivi des plantations

- **Survie des individus**

Pour rappel, 169 individus ont été plantés en 2021 et 2022 dont 2/3 de plants issus de boutures et 1/3 de plants issus de semis. **En 2024, 62 %** des individus étaient encore présents sur les 5 sites. Plusieurs plants ont été détruits à cause des mammifères malgré les protections qui avaient renforcées l'année précédente. La mortalité a été importante sur le site de Marnay-sur-Seine et a concerné les individus de petites tailles. L'inondation du site jusqu'au mois de juin semble être la raison principale de cette mortalité.

- **Croissance**

La croissance annuelle des plants est comme les années précédentes variable en fonction des individus, allant **de 5 cm à plus de 420 cm et une moyenne de 69 cm**. Le site de Marnay-sur-Seine est celui dont la croissance moyenne est la plus faible avec seulement 30 cm tandis que celui de Courcelles-en-Bassée est celui où les plants ce sont le mieux développés avec une croissance moyenne de 96 cm.



Figure 24 : Mesure des plants de Vigne sauvage

## Suivi des plantules apparues en milieu naturel



**Figure 25 : Jeune plant de Vigne sauvage**

Ce suivi a concerné principalement les jeunes plants apparus spontanément sur les placettes de suivi de germination prospectées depuis 2018. En 2024, seulement **60 % des individus** étiquetés et contrôlés en 2023 **ont été retrouvés**. Cette baisse importante à plusieurs causes notamment la chute des frênes survenue entre les deux dernières années sur certaines placettes qui rend difficile la recherche des plants, la disparition des étiquettes, ou la création de layons forestiers par broyage de la strate herbacée à Barbuise. Pour les plants survivants on observe une grande diversité de taille en fonction des individus comme pour les individus plantés allant de 14 cm à plus de 3,90 m. La majorité des individus avait une taille inférieure à 50 cm (taille moyenne de 69 cm). **La croissance annuelle moyenne est seulement de 30 cm**, croissance très inférieure à celle des individus plantés.

### 2. IP07 : Accompagner les propriétaires lors des coupes de bois pour veiller au respect de la réglementation de la réserve

L'AGRENABA a été contacté pour une seule coupe de bois en 2024, pour un site en bordure de la Réserve naturelle de la Bassée et dans la ZSC « la Bassée », aux boucles du Vezoult.

A l'automne 2024, le technicien de VNF en charge des coupes de bois a recontacté l'animatrice Natura 2000 pour l'informer du fait que VNF souhaitait réaliser une coupe sur des parcelles sur la commune de Noyen-sur-Seine, en zone Natura 2000 « la Bassée » et à proximité directe de la RNN. La parcelle en question, au lieu-dit « le Vezoult » à Noyen-sur-Seine était classée dans le DOCOB en habitats d'intérêt communautaire Aulnaies-Frênaies / Saulaies-blanches / Chênaie-Frênaies, d'où l'importance de ce contact en amont avec le porteur de projet.

Un rendez-vous a donc été convenu afin de voir sur le terrain le type d'habitat, les enjeux, et de pouvoir préconiser des recommandations de gestion. Finalement, l'habitat en place au niveau de l'emprise exacte du projet de travaux n'est pas typique des habitats d'intérêt communautaires. Il s'agit principalement de boisements assez jeunes composés de Saules blancs avec quelques Aulnes glutineux et Frênes communs. L'enjeux est donc moins fort que celui suspecté. Les techniciens de VNF étaient ouverts à ces propositions de recommandations de gestion (zone à Ormes lisses non coupée, zone tampon de 8m en bordure de l'eau non coupée et quelques arbres sénescents, morts ou de forts diamètres laissés sur pied) et sont prêts à les mettre en œuvre.



**Figure 26 : Localisation des parcelles où auront lieu la coupe de bois (en jaune)**

Etant donné les enjeux plutôt faibles, l'absence d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire et la bonne volonté des techniciens de VNF, il a été décidé de ne faire qu'une EIN simplifiée. Les travaux devraient donc être réalisés à l'hiver 2025 et hiver 2026. Une veille sera portée sur le site pour vérifier que les préconisations de gestion ont bien été suivies.

Parmi les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les îlots de sénescence sont privilégiés. En effet, en Bassée, quelques entités de boisements très anciens sont encore présentes, dans lesquelles on retrouve des arbres de gros diamètre. Un contrat « îlot de sénescence » est actuellement en cours au lieu-dit Chêne de la Feuchelle, sur la commune de Noyen-sur-Seine. Contractualisé en 2012, il concerne une surface d'1.96 ha, et 17 arbres sénescents disséminés engagés dans la mesure.

Aucun nouveau contrat forestier n'a été signé en 2024.

- **Inventaires des parcelles forestières à fort intérêt écologique :**

Dans le but d'identifier les parcelles forestières les plus intéressantes au niveau écologique pour prioriser les actions de sensibilisation auprès des propriétaires concernés, un stagiaire a été recruté par l'AGRENABA au printemps 2024 pour 2 mois afin d'inventorier les parcelles forestières à fort intérêt écologique dans la réserve.



**Figure 27 : Inventaire sur le terrain des arbres contractualisables en avril 2024**

Le travail réalisé par le stagiaire a notamment consisté à géolocaliser dans l'est de la réserve (zone qui présente les plus vieux boisements) les arbres de forts diamètres, c'est-à-dire dont le diamètre est supérieur au diamètre d'éligibilité aux contrats Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».

Le nombre d'« Arbres d'intérêts vivants », d'« Arbres d'intérêts morts » et d'« Arbres sénescents » a également été relevé. Les « Arbres d'intérêts vivants » sont des arbres d'un diamètre supérieur à 50cm et les « Arbres d'intérêts morts » sont des arbres morts sur pied ayant un diamètre supérieur à 35cm. Les « Arbres sénescents » sont également comptés par polygone, peu importe leurs diamètres, s'ils présentent au moins 2 signes de sénescence (cavité, fissure, branche morte...).

Ce travail de pointage des « arbres contractualisables » et de décompte du nombre « d'arbres sénescents » permet de savoir, avant même de contacter les propriétaires des boisements, si la parcelle présente suffisamment d'arbres (au moins dix tiges par hectare) remplissant les critères de diamètre ou ayant des signes de sénescence pour pouvoir bénéficier de la sous action 2 « îlot Natura 2000 » du contrat Natura 2000 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ». Cela permet également de savoir combien d'arbres de forts diamètres pourront être contractualisés avec la sous-action 1 « arbres sénescents disséminés ». Grâce à la connaissance du nombre d'arbres sénescents cela permet à l'avance d'avoir la valeur du montant que pourrait représenter la subvention dans le cadre de ce contrat Natura 2000. C'est donc un travail conséquent en amont, mais il permettra de faciliter par la suite la mise en place de contrat forestier « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».

Dans un second temps le stagiaire a réalisé une synthèse des enjeux avec un système de points qui permettent de donner une note à chaque polygone de boisements homogènes qui soit la synthèse de plusieurs enjeux (présence de Vigne sauvage, d'Orme lisse, de nombreux arbres de forts diamètres, de nombreux arbres morts...). Finalement le résultat de cette notation des enjeux s'avère peu représentatif de la réalité du terrain donc ce travail ne sera pas repris les prochaines années. Le travail de localisation des arbres contractualisables sera quant à lui repris en 2025 afin de pouvoir finaliser la cartographie sur toute la réserve (ou du moins sur une grande partie).

### 3. IP08 : Assurer une veille de l'état sanitaire des boisements

La Chalarose est une maladie causant un très fort taux de mortalité sur les frênes, en particulier chez les jeunes arbres. Cependant, des individus résistants ont été observés en France.

Suite à cela, un protocole de suivi sanitaire a été élaboré et appliqué en 2018, puis reconduit tous les 2 ans (1 an pour les placettes avec arbres sains), jusqu'en 2023 où la dernière placette saine s'est retrouvée contaminée. Désormais, le suivi est bisannuel pour toutes les placettes et reprendra donc en 2025.

## OLT4 : POURSUIVRE ET DEVELOPPER L'APPROPRIATION ET L'INTEGRATION DE LA RESERVE DANS LE CONTEXTE LOCAL



### I. OPG06 : Améliorer les connaissances

#### 1. CS09 : Mettre en œuvre les suivis/inventaires demandés par le Conseil scientifique

##### a) Bilan naturaliste

- **Nouvelle Espèce**

##### Arachnides :

Les araignées ont été encore peu étudiées dans la réserve naturelle de la Bassée et une nouvelle espèce a été découverte en 2024, la Dolomède des roseaux, *Dolomedes plantarius*. Cette araignée rarissime en Ile-de-france est menacée de disparition au niveau mondial ! Elle vit dans les zones humides en contexte ensoleillé et à besoin d'eau permanente pour accomplir son cycle de vie. Détectée au niveau d'un ancien bras de la Seine sur la commune de Noyen-sur-Seine cette observation met une nouvelle fois en avant l'intérêt écologique des zones humides de



**Figure 28 : Dolomède des roseaux (source wiki Commons)**

la Bassée.

- **Nouvelles stations et observations notables**

##### Végétaux :

La Baldellie fausse-renoncule, *Baldellia ranunculoides* dont la répartition est très localisée dans la réserve naturelle a été observée sur plusieurs sites cette année notamment sur l'ENS grande prairie à Jaulnes et la roselière du Bois de veuve à Everly.



**Figure 29 : Baldellie fausse-renoncule**

La Renoncule grande douve, *Ranunculus lingua*, est une espèce menacée qui est très localisée au sein de la réserve naturelle à Everly et Noyen-sur-Seine. Elle se développe dans les roselières inondées au bord des fossés et des étangs. La station présente dans la roselière du Bois de veuve à Everly s'est fortement développée cette année passant d'une dizaine de pieds à plusieurs centaines d'individus en 2024. Les nouveaux individus sont apparus dans la zone débroussaillée

à l'automne 2023 qui depuis quelques années étaient dominée par les saules. Les conditions particulièrement humides de l'année 2024 ont également du contribuer à son développement. L'expansion de l'espèce sur ce site montre sa capacité rapide de recolonisation quand les conditions lui redeviennent favorables, principalement grâce aux travaux de restauration.

#### Insectes :



Figure 30 : Noctuelle veineuse (source Philippe Mothiron)

La Noctuelle veineuse, *Acronicta albovenosa* est un papillon nocturne dont une chenille a été observée sur la commune des Ormes-sur-Voulzie. Rare et localisée en Ile-de-France, elle semble très exigeante et privilégie les zones humides ouvertes faiblement aménagées. Sa chenille consomme les carex, joncs et roseaux. Cette observation confirme la qualité écologique des zones humides de ce secteur de la réserve naturelle dont les modes de gestion sont diversifiés entre entretien réguliers, ponctuels et espaces en libre-évolution.

#### b) Protocoles de suivi

Tableau 7 : Protocoles mises en œuvre en 2024

Nom du protocole	Responsable	Remarques
STOC EPS*	Fabien	Suivi Oiseaux - Contexte national
Suivi odonates à enjeux de conservation*	Fabien	Odonates à enjeux de conservation
Protocole Atlas*	Tous	Amélioration de la connaissance naturaliste et veille sur les espèces patrimoniales.
Suivi Canche Moyenne	Tous	Comptage du nombre de pieds

\* Les protocoles mis en place sur la réserve depuis plusieurs années n'ayant pas subi de modifications cette année et déjà développés dans les rapports d'activités précédents, ne seront pas abordés dans le présent rapport.

- **Suivi « Canche moyenne »**

La Canche moyenne, *Dechampsia media*, est une plante de la famille des Poacées, qui bénéficie d'un plan de conservation en Ile-de-France, élaboré par le CBNBP en 2018. Cette espèce a été redécouverte en 2013 dans la réserve naturelle de la Bassée, alors qu'on la pensait disparue d'Ile-de-France. Les seules données régionales récentes concernent les ENS Petite prairie et Grande prairie, situés sur la Commune de Jaulnes. Le suivi de l'espèce est réalisé au niveau de la Petite prairie, qui accueille la population la plus importante. Le protocole, établi en concertation par le CBNBP et l'AGRENABA, consiste à déterminer l'aire de présence de

l'espèce sur les sites, puis de réaliser un comptage des tiges florifères de la plante. Il est réalisé tous les 2 ans par l'AGRENABA. **Le suivi montre que le nombre d'individus est en progression avec plus de 500 individus recensés en 2024, en comparaison des 155 pieds recensés en 2015.** De plus, son aire de répartition s'est étendue sur la prairie. Les variations d'effectifs peuvent également s'expliquer par la difficulté de détection de l'espèce, qui dépend de son stade phénologique, l'espèce étant plus difficile à détecter lorsque la floraison est passée, et qui est influencée par les conditions climatiques fluctuantes en fonction des années.

### c) Inventaires

Les oiseaux, odonates, mammifères, reptiles, amphibiens, plantes font l'objet comme tous les ans de prospections régulières afin d'assurer une veille sur la connaissance des espèces présentes dans la réserve, dont les observations les plus notables de 2024 sont indiquées dans le bilan naturaliste.

#### • **Characées :**

Les characées sont une famille particulière d'algues d'eau douce. Elles constituent un bon indicateur de la qualité de l'eau et occupent des habitats variés notamment les milieux aquatiques temporaires. Depuis 2013, 14 espèces ont été recensées dans la réserve naturelle de la Bassée soit plus de 50 % des espèces connues en Ile-de-France. En 2024, les zones inondées au printemps – été ont permis le développement de ce type de plantes dans de nombreux sites. Ainsi de nouvelles stations de *Tolypella* agglomérée, *Tolypella glomerata* et de *Nitelle* capillaire, *Nitella capillaris*, espèces considérées comme patrimoniales par le conservatoire botanique national du bassin Parisien, ont été découvertes sur les communes des Ormes-sur-Voulzie, d'Everly et de Noyen-sur-Seine.

#### • **Reptiles :**

Afin d'améliorer les connaissances sur les reptiles de la réserve naturelle, un dispositif d'inventaire a été mis en place via l'installation de plaques reptiles réparties au sein de la réserve naturelle et sa périphérie. La méthode utilisée suit le protocole commun de suivi herpétologique du réseau RNF. Les plaques reptiles sont visitées environ 1 à 2 fois par mois sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, en matinée lorsque le soleil chauffe le sol. En 2024, ce sont 29 « tournées » de suivi qui ont pu être effectuées. Cela inclut les tournées spécifiques pour les plaques (14 tournées) ainsi que les passages opportunistes des agents de la réserve (15 passages).

Ce sont au total 19 plaques qui sont positionnées sur le territoire de la RNN et sa périphérie directe. Elles ont été visitées en moyenne 5,5 fois sur la période de suivi et ce sont 83 observations qui ont pu être faites contre 30 en 2023.

Sur l'ensemble des plaques de la réserve ce sont donc 1 Lézard des murailles, *Podarcis muralis* 59 Orvets fragiles *Anguis fragilis*, 7 Coronelles lisses, *Coronella austriaca*, 5 Lézards des souches, *Lacerta agilis* et 9 Couleuvre helvétique, *Natrix helvetica* qui ont été dénombrés.

- **Recherche du Chat forestier :**

Espèce protégée, le Chat forestier, *Felis silvestris silvestris* est l'un des derniers petits félins sauvages d'Europe, menacé par la perturbation de son habitat, le trafic routier et la perte de diversité génétique (pas de brassage, hybridation domestique...). De par la population qu'elle héberge, la France a une forte responsabilité envers l'espèce, que ce soit pour sa conservation, sa surveillance, mais aussi la récolte d'informations sur son écologie, sa répartition ou encore sa diversité génétique. Dans le cadre de cette amélioration des connaissances, des suivis sont mis en place selon un protocole bien précis.

Reconduit en 2024, un suivi avec pièges photo a de nouveau été mis en place du 15 décembre 2024 au 15 mars 2025. Le protocole est identique à 2023 mais a été réalisé sur un nouveau site (pelouse de Munch). Des observations de chats avec un phénotype forestier ont été observées, l'espèce ne peut être confirmée que génétiquement du fait d'une forte hybridation avec le chat domestique. Dans l'objectif de confirmer la donnée, des poils ont pu être recueillis mais l'échantillon a été contaminé par la présence d'un chat domestique ayant mélangé ses poils lors d'un marquage sur la brosse permettant la récolte.

Un deuxième piège photo en forêt de Sourdun a été mis en place. De nombreux clichés ont pu être faits et des poils ont été récoltés, ils seront analysés courant 2025.

- **Mammifères via la mise en place de pièges photographiques :**

Chaque année, la mise en place de pièges photos sur différents sites permet un recensement des mammifères. Les cibles principales sont les mustélidés, difficiles à observer sur le terrain et très actifs la nuit. En 2024 ce sont 10 sites qui ont été suivis et une quinzaine d'espèces observées. Parmi celles-ci, la plus remarquable est un muscardin, *Muscardinus avellanarius*. La Martre des pins, *Martes martes*, la Fouine, *Martes foina*, et le Blaireau européen, *Meles meles* ont aussi pu être enregistrés par le piège photo.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, de nombreux suivis sont réalisés chaque année. Ces suivis n'ayant pas subi de modifications cette année et ayant déjà été développés dans les rapports d'activités précédent, ils ne seront pas abordés dans le présent rapport.

**Tableau 8 : Suivis annuels réalisées dans le cadre de Natura 2000**

Noms des suivis	Remarques
<b>Suivi des chiroptères en hibernation</b>	Comptage des espèces de chiroptères présentes en hibernation dans le tunnel de Gouaix
<b>Suivi acoustique des chiroptères par un chiroptérologue indépendant</b>	Pose de SM2 sur 5 sites pendant 3 nuits chacun puis analyse acoustique des données récupérées
<b>Suivi de la Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i></b>	Recherche des exuvies sur un transect de 13 mètres de long aux boucles de Noyen-sur-Seine
<b>Suivi de l'Agrion de mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i></b>	Comptage du nombre d'adultes présents à proximité d'un fossé à Gouaix
<b>Prospections amphibiens</b>	Inventaires des amphibiens présents dans plusieurs mares à proximité de la réserve et notamment les mares des parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie
<b>Suivi du Cuivré des marais, <i>Lycaena dispar</i></b>	Recherche des adultes sur les secteurs favorables au sein de la réserve naturelle de la Bassée et au-delà

- Suivi des chiroptères dans un gîte d'hivernage :

Chaque année un suivi d'un site d'hibernation de chiroptères sur la commune de Gouaix est réalisé en janvier ou février. Ce site se situe en dehors de la réserve mais à proximité directe. En 2024, le comptage en gîte d'hivernage a été effectué en début d'année, le 14 février.

En 2024, 30 individus ont pu être observés dont :

- 19 Petits rhinolophes, *Rhinolophus hipposideros*
- 5 Grands murins, *Myotis myotis*
- 6 Murins à Murin à moustaches/Brandt/Alcathoe, *Myotis mystacinus/ brandtii/ alcathoe*

Ces chiffres varient peu d'une année sur l'autre, avec 23 individus observés en 2023.

- Inventaire acoustique des chiroptères

En 2023 a débuté une étude acoustique des chiroptères, financée dans le cadre de l'animation du DOCOB, qui aura lieu sur 3 ans. Cette étude est réalisée par Nicolas Galand, de même que l'étude de 2021. L'objectif de cet inventaire étant d'améliorer les connaissances sur les espèces de chiroptères qui fréquentent la ZSC et notamment les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que de cibler leurs zones d'activité (chasse et transit). 5 enregistreurs SM2 ont été posés pendant 3 nuits chacun (soit 15 nuits d'enregistrement) sur des sites de la zone Natura 2000 présenté sur la carte ci-dessous.

En 2023 des sites en amont de la RNN de la Bassée avaient été étudiés, il a donc été décidé de s'intéresser en 2024 à des sites plutôt en aval de la RNN. Un SM2 a tout de même été posé en amont de la réserve, au chêne de la Feuchelle, car il s'agit de la zone qui présente le plus de boisements anciens donc qui devrait présenter le plus d'habitats favorables aux chiroptères. Sur les 5 sites, 3 se situent dans la réserve naturelle de la Bassée.

Le rapport d'étude a été fourni à l'AGRENABA fin 2024 et les données ont été saisies sur Geonature.

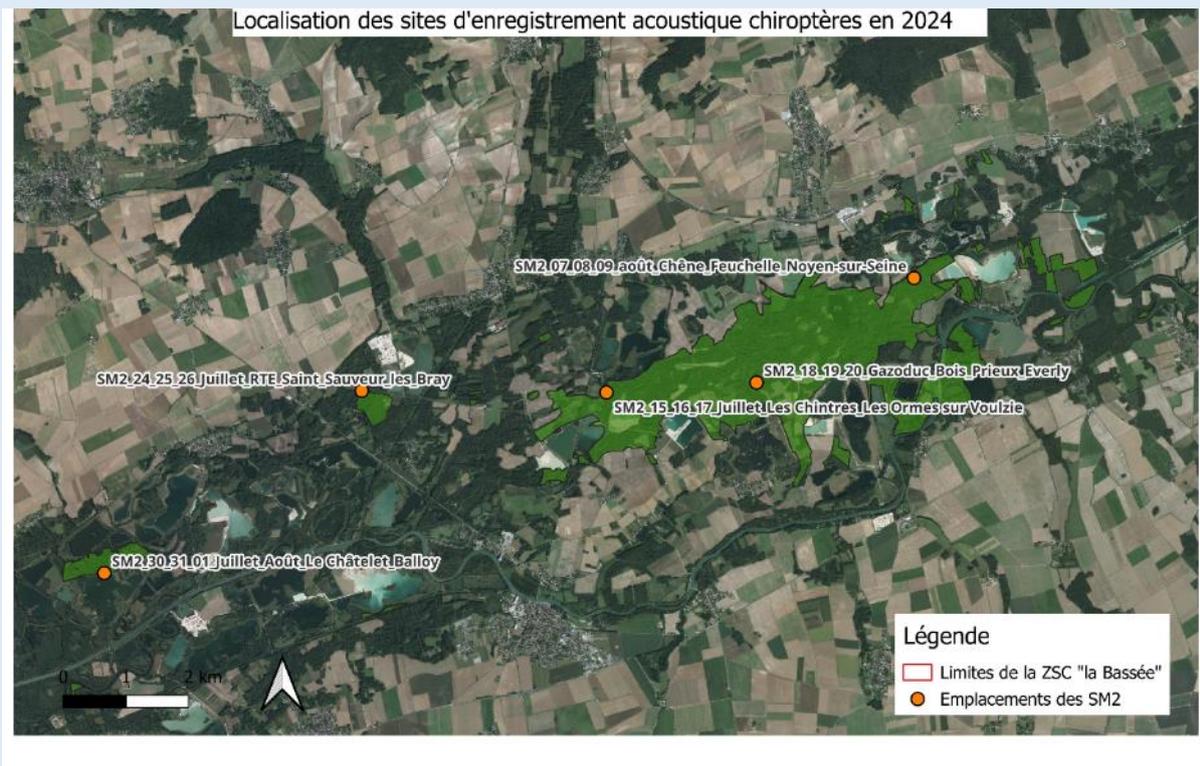


Figure 31 : Cartographie de localisation des différents sites d'étude pour l'analyse acoustique

Groupe d'espèces	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Les Chintres	Gazoduc	RTE Saint-Sauveur	Le Chatelet Balloy	Chêne Feuchelle
Myosp	<i>Myotis sp</i>	Murin indéterminé	Sure			Sure	
Myosp	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé			Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		Probable	Probable		Sure
Myosp	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		Probable	Sure		Probable
Myosp	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer					Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Sure	Sure	Sure	Sure	Sure
Pip50	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée					Sure
PipNK	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Sure				Sure
Plesp	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux					Possible
SEROT	<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	Sure		Sure		Sure
SEROT	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Sure		Sure	Sure	Sure
SEROT	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Probable				Sure

Figure 32 : Présence des différentes espèces de chiroptères selon les sites d'études

Au total, 10 espèces ont été identifiées de façon sûre à probable et une espèce de façon possible dont l'Oreillard roux. Il s'agit d'une espèce forestière déjà inventoriée les autres années et dont la présence sur la Bassée est certaine. On peut noter le fait que des enregistrements ont pu être rattachés avec certitude à la Pipistrelle pygmée, sur laquelle des doutes subsistaient les précédentes années. Malheureusement en 2024 aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été détectée.

En synthèse des activités de toutes les espèces de chiroptères, ce sont le site du Chêne de la Feuchelle et celui de la ligne RTE à Saint-Sauveur qui présentent le plus de contacts par heure. Les boisements au lieu-dit du « chêne de la Feuchelle » ne cessent de montrer leur intérêt pour l'accueil des chiroptères car les trois études menées en 2020, 2023 et 2024 ont montré des fortes activités des chiroptères dans cette zone.

Hormis l'activité de la Pipistrelle commune au niveau du Chêne de Feuchelle et celle des murins au niveau de la ligne RTE à Saint-Sauveur, on constate des activités faibles partout. Globalement ; l'activité de la Pipistrelle commune et des murins (8 espèces confondues pour l'estimation de l'activité) dominant. On peut noter la présence de la Noctule de Leisler au Chêne de Feuchelle avec un nombre de contact supérieur aux autres espèces (hormis la Pipistrelle commune). Cette espèce avait été assez peu contactées les années passées.

Si l'on prend l'exemple du site du Chêne de la Feuchelle, la fréquentation du site est assez variable selon les nuits et selon les espèces. En se focalisant sur la Noctule de Leisler au site du Chêne de la Feuchelle, il est intéressant de constater une activité faible mais constante ainsi qu'un pic important autour de 5h le premier matin. Cela pourrait éventuellement indiquer un retour au gîte. Cependant, il est difficile d'expliquer l'absence de pic à 5 heures les autres nuits.

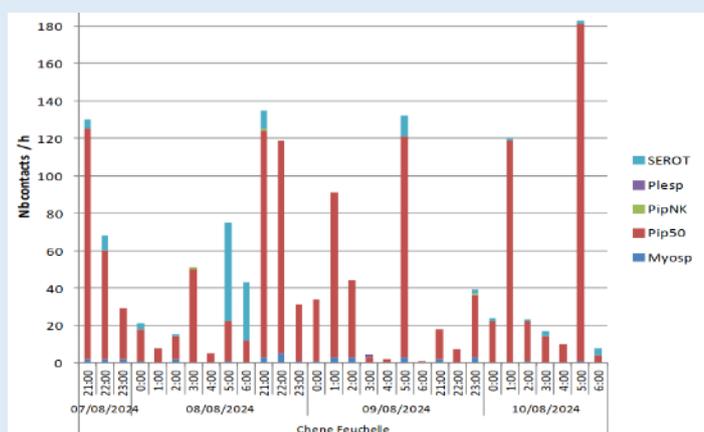


Figure 33 : Nombre de contact par heure par groupes de chiroptères sur le site du Chêne de la Feuchelle

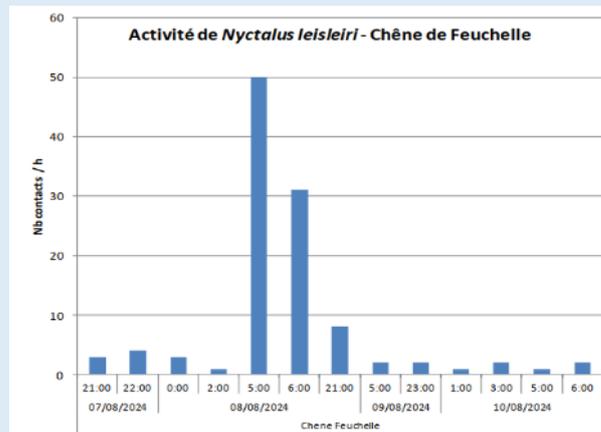


Figure 34 : Activité de la Noctule de Leisler en nombre de contact par heure sur le site du Chêne de la Feuchelle

Au final, même si les activités globales sont plutôt faibles sur les 5 points d'écoute, on constate tout de même régulièrement des pics d'activité qui montrent les déplacements des chiroptères sur différents terrains de chasse au cours de la nuit ou le retour au gîte en fin de nuit.

Cette étude sera terminée en 2025 avec la même méthodologie. Un bilan plus conséquent et une comparaison entre les 3 années d'étude sera réalisé.

- Veille sur le Cuivré des marais

Le Cuivré des marais, *Lycaena dispar* est une espèce de papillon liée aux zones humides de plaine. Il occupe des milieux divers, tels que des prairies humides, des zones marécageuses, des zones inondables, des anciens bras morts de rivières, des bords de cours d'eau et de fossés ou des clairières de forêts humides. Cette espèce protégée et d'intérêt communautaire est évaluée comme « en danger » (EN) en Ile-de-France, où elle n'est connue que de deux localités : la Bassée et le Petit Morin. L'espèce est en particulier suivie au titre de l'animation du site Natura 2000 ; les suivis ont donc lieu également au-delà de la réserve, en amont notamment, sur la commune de Melz-sur-Seine.

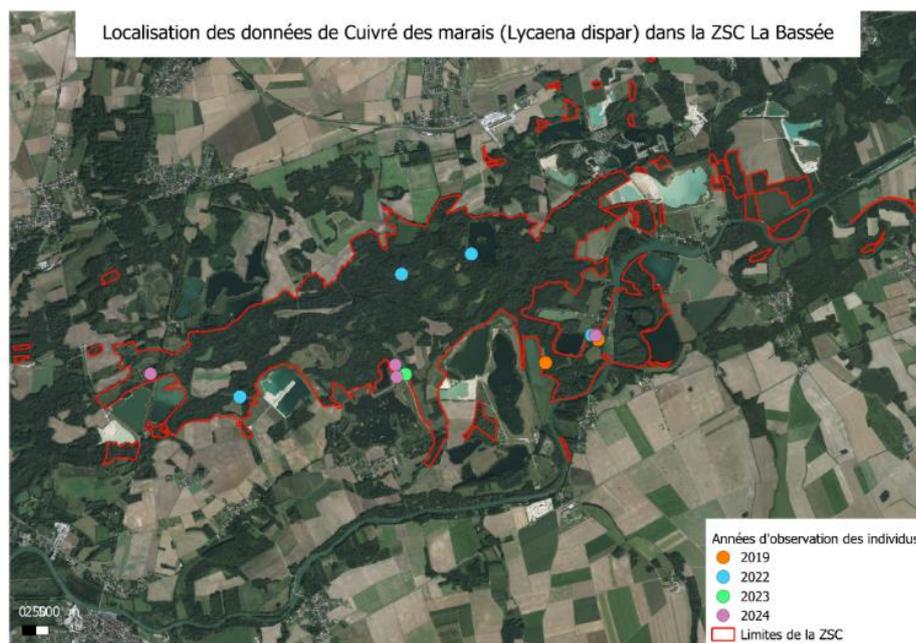


Figure 35 : Cuivré des marais en août 2024 à Champ-blanc

En 2024 ce sont 5 Cuivrés qui ont été observés dans la zone de la réserve naturelle de la Bassée.

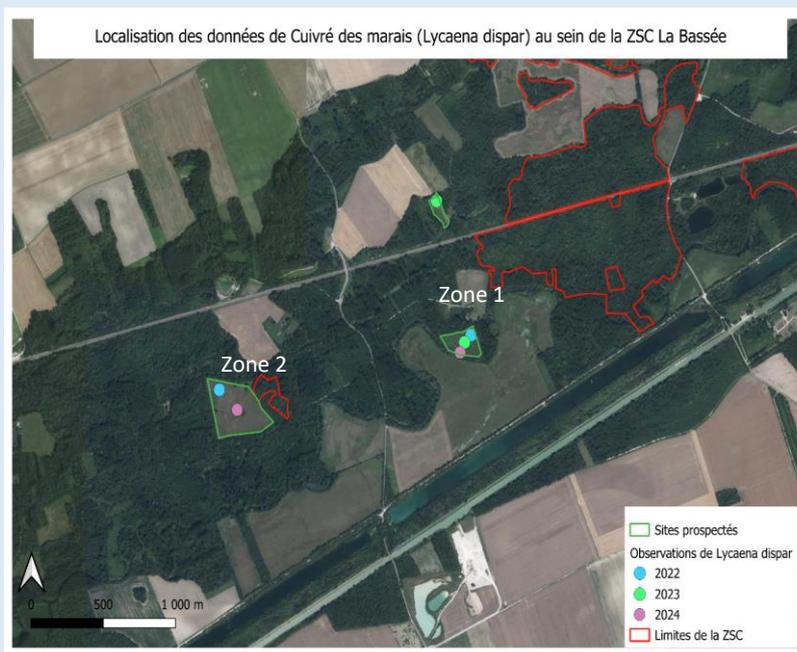
- Un cuivré femelle a été vu début août à l'ouest de la réserve, sur les parcelles communales des Ormes-sur-Voulzie. Cette observation est particulièrement intéressante car il s'agit d'un site qui a été restauré dans les années 2010 par l'AGRENABA et est depuis entretenue en milieu ouvert par le pâturage et la gestion mécanique.
- 2 Cuivrés femelles ont été observés à proximité du plan d'eau de Neuvry et de l'ENS Grande prairie, sur la commune de Jaulnes où un Cuivré avait été vu en 2023.
- Enfin, 2 Cuivrés mâles ont été localisés sur la prairie Champs-blanc à Noyen-sur-Seine. Cette prairie avait aussi fait l'objet d'observations en 2019 et 2022.

Lorsqu'il s'agit de femelles, une attention particulière est portée à leur comportement et les feuilles de Rumex sur lesquelles les femelles se posent sont inspectées pour rechercher la présence d'œufs mais jusqu'ici aucune ponte n'a été observée.



**Figure 36 : Données d'observation du Cuivré des marais entre 2019 et 2024 sur le secteur de la réserve de la Bassée**

Grâce à une demande de subvention régionale dans le cadre de Natura 2000, 4 demi-journées de prospection du Cuivré des marais ont pu être réalisées en dehors de la ZSC, mais à proximité directe, à Melz-sur-Seine, sur des secteurs connus pour être favorables à l'espèce. Une demi-journée de suivi a été réalisée début juin 2024 et a permis l'observation d'un Cuivré des Marais mâle à proximité du Resson dans un site où il avait été observé en 2022 et 2023 (Zone 1). Puis en août 2 demi-journées ont été dédiées à la recherche du Cuivré des marais. Lors de la première prospection, début août, un Cuivré des Marais femelle a été vu observé sur une parcelle plus en



**Figure 37 : Cartographie de localisation de la zone de prospection du Cuivré des marais en 2024 et des observations de Cuivré en 2022, 2023 et 2024**

aval où il avait été observé en 2022 (Zone 2). Lors du deuxième passage, mi-août, aucun individu n'a été observé.

Cette intensification des recherches du Cuivré des Marais à Melz-sur-Seine a permis de mettre de nouveau en avant l'importance de ce site pour ce papillon à fort enjeu de conservation. Les parcelles où a été observé le papillon ne sont pas directement incluses dans la ZSC « la Bassée » mais elles en sont proches et elles font partie de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». Il serait intéressant de continuer à prospecter cette zone et de dédier du temps à contacter les propriétaires des parcelles favorables au Cuivré des Marais pour leur préconiser des actions de gestion qui soient favorables au papillon.

- Lancement d'une étude sur la Planorbe naine :



**Figure 38 :** Etant donné que cette zone est hors périmètre de la ZSC, l'espèce n'est pas inscrite dans le FSD mais elle apparaît dans le DOCOB et le niveau d'enjeu concernant cette espèce est évalué comme « très fort ».

La méthodologie de l'étude s'appuie sur une étude réalisée dans le Grand-Est dans la ZSC Rhin-Ried-Bruch. Des prélèvements d'eau ont été réalisés dans des milieux où l'habitat pourrait être favorable à l'espèce puis l'analyse de l'ADN environnemental contenu dans ces échantillons permettra d'affirmer ou non sa présence sur ces sites. Le laboratoire Spygen réalise les analyses de l'ADN environnemental qui vont permettre d'évaluer la présence de la Planorbe naine mais également des autres gastéropodes aquatiques potentiels.

10 sites répartis sur l'ensemble de la ZSC, dont 5 dans la RNN, ont été étudiés (voir cartographie ci-dessous). Ces sites ont été choisis au regard de la présence d'un habitat potentiellement favorable à la Planorbe naine en concertation entre Sylvain Vrignaud et l'animatrice Natura 2000. Dans certains cas, la zone dans laquelle le prélèvement a été réalisé n'est pas directement dans la ZSC car la ZSC n'inclut pas toujours les milieux aquatiques. Par exemple, dans le cas du point 9 sur la commune de Marolles-sur-Seine, le prélèvement s'est fait dans la zone aquatique plutôt lentique entre la presqu'île et la berge. Or seules la presqu'île et la berge (lieu-dit « Bois Veuve ») sont incluses dans la ZSC, le milieu aquatique entre ces deux zones n'est pas inclus.

La phase de terrain de l'étude a eu lieu à l'automne 2024 mais les résultats de l'étude de l'ADN environnemental tardent en raison de problèmes internes au laboratoire d'analyse donc le rapport d'étude n'a pas encore pu être finalisé.

## II. OPG07 : Faire découvrir la réserve et ses enjeux

### 1. CI01 : Créer un 2ème sentier

- **Sentier de la Cocharde**

Le plan d'eau de la Cocharde offre un support particulièrement intéressant pour les animations nature réalisées par l'AGRENABA. Encore cette année, les agents de l'AGRENABA ont pu faire découvrir le sentier de la Cocharde à un total de **291 personnes**. En 2023, c'étaient 443 personnes qui avaient découvert le sentier grâce à nos animations mais parmi ces 443 personnes, 162 jeunes du Service National Universel (SNU) étaient venus au cours 6 séances or l'AGRENABA n'a pas de nouveau été sollicitée pour encadrer les jeunes en SNU donc la somme de visiteurs est nécessairement moins élevée cette année.



Figure 39 : Le sentier de la Cocharde et ses panneaux pédagogiques

Cette année, ce sont 4 animations des 10 animations du programme annuel qui ont eu lieu à la Cocharde : « Soyez branchies », avec la fédération de pêche du 77, sur la thématique des espèces piscicoles de la Bassée, « Du poil aux fèces », sur les traces et indices laissés par les animaux, « Ne te découvre pas d'un fil », avec l'association Brebislaire, sur le pâturage et le filage de la laine et « Les habitants de la prairie », sur les insectes qui fourmillent dans les prairies de la Bassée. Ces 4 animations ont permis de sensibiliser 35 personnes.

Comme chaque année, une des animations du programme annuel a également permis de valoriser ce sentier avec l'aide du programme Natur'Box d'Ile-de-France Nature.

Ce sentier court est facilement accessible et permet également à des groupes de découvrir les enjeux et les milieux de cette zone humide sur une demi-journée et c'est sur ces formats que nous avons proposé un total d'une dizaine d'activités et animations autour du plan d'eau. Au total, ce sont 100 personnes qui ont été accueillies et sensibilisées sur le site de la Cocharde en 2024 dans le cadre des animations Grand public.



Figure 40 : Animation du programme annuel grand public "Ne te découvre pas d'un fil"

- Animations extrascolaires

L'AGRENABA proposant un panel d'animations assez large, notamment à destination des enfants, plusieurs groupes ont été accueillis à des occasions diverses (Club nature, mini-stages, ALSH, RPE, AEMOR...). Il s'agit donc au total de 71 enfants qui ont réalisé au moins une animation avec l'AGRENABA sur ce site dans un contexte extrascolaire.

- Animations scolaires

En 2024 ce sont 120 élèves qui ont pu découvrir le sentier pédagogique de la Cocharde au cours de leur scolarité et grâce à leur enseignant(e). Nous pouvons tout d'abord signaler que ce sont 3 classes d'élèves de l'école élémentaire de Gouaix qui se sont rendu sur le site dans le cadre d'animations encadrées par notre apprenti animateur – technicien, sur la thématique des mal-aimés et sur la thématique des insectes. Deux autres écoles, l'école Notre Dame des Champs de Saint Brice et l'école de Saint-Germain-Laval ont pu réaliser une visite pédagogique de la réserve sur le parcours de la Cocharde.



**Figure 41 : Animation avec l'école de Saint-Germain-Laval en juin**

- **Aménagement du sentier de randonnée n°13**

Dans la continuité du travail fourni pour l'aménagement du sentier 5bis et dans le cadre du développement de la sensibilisation en dehors du périmètre de la réserve, l'AGRENABA a été sollicitée pour travailler dans les années à venir à l'aménagement pédagogique du sentier n°13 « Luisetaines, le marais de l'Auxence ». Ce sentier d'environ 10 km traverse les communes de Luisetaines, Servigny, Paroy, Thénisy et Sigy. La convention d'aménagement du sentier a été signée fin 2023 et s'étendra jusqu'à fin 2025.

En 2024, plusieurs visites de terrains ont été réalisées et ont permis de déterminer la thématique générale du projet d'aménagement, le fond et la forme des panneaux ainsi que d'obtenir les autorisations de pose de panneaux sur les parcelles communales ou privés. Les maires des communes traversées par le sentier ont tous été contactés et 4 réunions ont eu lieu avec les maires et conseillers municipaux de ces communes.

Les panneaux seront au nombre de 8 et prendront la forme de 7 panneaux A2 et d'une table d'orientation. Le sentier 13 a la particularité de traverser une mosaïque de milieux particulièrement



**Figure 42 : Visite de terrain en mai 2024**

divers, c'est pourquoi il a été choisi d'axer l'aménagement du sentier sur cette caractéristique et de proposer des lectures de paysages et une découverte de la faune et de la flore qui peuplent les différents habitats rencontrés sur le long du sentier.

Plusieurs réunions de travail et de validation ont été réalisées avec la CCBM au cours de l'année. Fin 2024, la deuxième phase du projet a débuté, avec la rédaction du contenu textuel des panneaux et la recherche iconographique des contenus visuels.

## 2. CI02 : Aménager le sentier du Bois Prieux

Nous avons mis en place de nouveaux aménagements sur le sentier au cours de l'année 2022, cette année nous avons donc pu observer comment ces éléments s'intégraient dans le fonctionnement et à la fréquentation du sentier. Les platelages circulent globalement au-dessus de l'eau et peuvent se retrouver recouverts en cas de période de grande inondation. La possibilité de fréquenter le sentier même en période de légère inondation est malgré tout accrue grâce à cet aménagement.

L'année 2024 a également permis de se rendre compte qu'une zone du sentier du Bois Prieux était difficilement accessible en période d'inondation. En 2024, la Bassée est restée très humide toute l'année et nous avons ainsi pu remarquer que l'accès à ce pont était également chargé en eau. Une volonté de dévier légèrement le sentier sur la bordure de ce fossé est donc naturellement apparue et une réorientation des promeneurs sera donc à envisager pour que l'installation de ces ouvrages ne soit pas endiguée par une zone difficile d'accès.



Figure 43 : Le platelage de la roselière sous l'eau

## 3. CI03 : Suivre l'avancée du projet de Maison de la Nature

En 2020, la Communauté de communes Bassée-Montois (CCBM) a pu faire l'acquisition de plusieurs parcelles à Neuvry, où se situe une ancienne longère qui serait à réhabiliter. En 2021, la CCBM a obtenu la subvention du plan de relance (400 k€) et a commencé à travailler sur le projet de réhabilitation de la longère et d'aménagement de la Maison de la nature. L'AGRENABA a été associée à ce travail dès le début afin de définir ses besoins et apporter sa vision sur l'aménagement des lieux. Depuis, nous sommes toujours conviés aux réunions d'avancement du projet. Le dépôt de permis a été fait au cours de l'année 2024 suite à la validation des plans finaux. Le vote à la CCBM pour le lancement des travaux est prévu durant le premier trimestre 2025.

## 4. CI04 : Suivi des éco-compteurs

L'AGRENABA a installé en 2021 un éco-compteur sur ses deux sentiers pédagogiques afin de connaître la fréquentation de ces derniers.

Concernant le sentier de la Cocharde, le mois de **juillet** a connu la plus grande affluence avec 226 visiteurs, comme présenté dans le graphique suivant. Le sentier du Bois Prieux à la plus forte affluence en **mai** avec 162 personnes.

Pour ce qui est des données annuelles, en comptabilisation des visiteur.euses en visite libre, hors animation, ce sont **869 personnes sur le sentier de la Cocharde** et **861 sur celui du Bois Prieux**. Le total représente 1730 visiteurs soit une moyenne journalière de 2 personnes/jour/sentier. Cette année à la météo très pluvieuses nous amène à une forte baisse de fréquentation, en effet on observe une **baisse de 28% par rapport à 2023**.

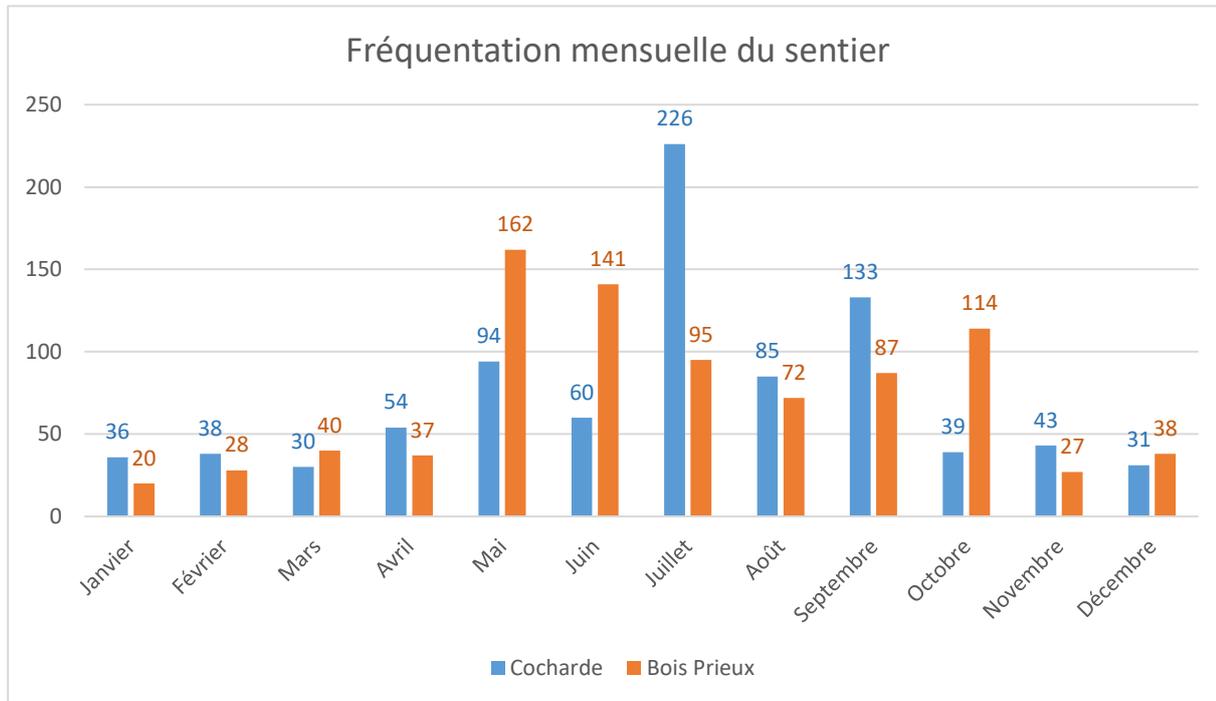


Figure 44 : Nombre de comptages par mois sur les sentiers pédagogiques

### 5. PA01 : Organiser des animations ou évènements "grand public" et des visites guidées (payantes).

L'ensemble des activités et animations « grand public » proposées en 2024 ont permis de sensibiliser **1191 personnes**, soient 115 personnes de moins qu'en 2023, au cours de **59 animations**. L'écart de fréquentation était particulièrement important entre 2022 et 2023 (environ 700 personnes de différence de fréquentation) et nous avons estimé que 2022 était une année exceptionnelle de par le contexte post-pandémique. On remarque néanmoins que l'écart s'affaiblit entre 2023 et 2024. On peut certainement en déduire que ces chiffres se rapprochent de l'équilibre qui peut être proposé par l'AGRENABA en termes de quantité d'animations à l'année.

On peut également signaler que cinq animations du programme annuel ont dû être annulées faute de participant(e)s. Ces chiffres assez élevés peuvent s'expliquer par des facteurs multiples mais nous pouvons d'ores et déjà signaler que la météo de 2024 a été particulièrement pluvieuse ce qui a certainement eu un effet démotivant pour la grande proportion du public. Aussi, nous pouvons supposer qu'une grande partie de notre communication passe par les réseaux sociaux or notre page Facebook, suite à un problème technique, a été supprimée en milieu d'année. Ce sont malgré tout **114 personnes** qui se sont rendues à nos animations du programme d'animations annuel.



Figure 45 : Animation du programme annuel "Osez l'osier" sur la vannerie sauvage

Parmi les partenariats grand public que nous faisons perdurer au fil des années, nous pouvons par exemple évoquer les Relais Petite Enfance (**56 personnes**) de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine, l'Espace de Vie Sociale (**48 personnes**) Sillage de Bray-sur-Seine et l'association L'Abri au Vert de Villiers-Saint-Georges (**15 personnes**). Les thématiques des animations réalisées dans le cadre de ces prestations sont larges et adaptées aux différents publics : de l'éveil à la nature pour les RPE au jeu de piste pour l'EVS Sillage ou encore des visites naturalistes plus généralistes dans le cadre du festival Inventio. Ces animations se développant, nous recevons également à présent de nouvelles demandes, notamment avec la crèche de Donnemarie-Dontilly pour l'année 2024. Nous y avons effectué 3 animations, avec des groupes d'enfants mais aussi avec les adultes accompagnants pour les former à des activités faciles à prendre en main et ne nécessitant pas spécifiquement d'investissement.

L'année 2024 a également été l'occasion de répondre à de nouvelles sollicitations. Nous avons par exemple été contactés par l'association Inventio Music qui organise des festivals de musique classique sur un territoire assez vaste durant la période estivale. Le projet co-construit consistait donc à proposer des balades de découverte de la nature de la Bassée avant les concerts. Ce format a beaucoup plu et avait de nombreux avantages comme par exemple celui de bénéficier d'une communication plus large en termes de localité et de sensibilité. Ainsi, au cours de 2 demi-journées, nous avons accueilli **49 personnes** à proximité de la réserve. Ces personnes arrivant parfois de loin ont ainsi pu découvrir les particularités de la réserve et les domaines d'action de l'AGRENABA.



Figure 46 : Animation à la Cocharde dans le cadre du festival Inventio

Nous avons également reçu une nouvelle demande cette année : proposer une demi-journée de cohésion d'équipe pour **9 salarié(e)s** de l'**AEMOR** de Nangis, avec qui nous travaillons par ailleurs dans l'accompagnement d'enfants, animation qui a également reçu de bons retours.

De plus et toujours dans une démarche d'ancrage territorial, **21 personnes** ont pu être rencontrées lors des animations sur la thématique des plantes sauvages comestibles réalisées à l'occasion du festival des gourmandises au château de la Motte-Tilly.

Dans la continuité de ces actions de sensibilisation, l'AGRENABA est présente à l'occasion de plusieurs évènements ponctuels qui permettent de rencontrer de nouvelles personnes et structures afin, notamment, d'échanger sur la réserve et sur des actions à mettre en place. Cette année, l'AGRENABA était présente sur deux forums des associations : celui de Provins et celui de Bray-sur-Seine, où ce sont respectivement **143 personnes** et **94 personnes** qui ont été contactées. Ce sont globalement des personnes qui connaissent la réserve naturelle « de loin » et qui viennent prendre de nouveaux renseignements et éventuellement s'inscrire à des animations.



Figure 47 : Stand de l'AGRENABA au forum Bien-être de Donnemarie-Dontilly

Nous avons cette année encore pu participer au traditionnel Festival photo de Gurcy-le-Châtel, au mois de mai, où nous avons rencontré **80 personnes**. A l'occasion de la Fête de pays de Donnemarie-Dontilly, **89 personnes** ont pu découvrir les actions proposées par l'AGRENABA autour de la thématique des zones humides et ce sont **30 personnes** qui ont pu être rencontrées sur notre stand du Forum biodiversité de Provins. L'évènement « On joue en Bassée Montois » à Bray-sur-Seine, initié en 2023 a de nouveau eu lieu et a permis de rencontrer **133 personnes**. Enfin, en 2024 a eu lieu la première édition du forum « Bien-être » à Donnemarie-Dontilly durant laquelle **42 personnes** ont visité un stand plein de nouveautés autour du lien entre santé et nature.

Enfin, nous avons cette année encore proposé des animations à destination des enfants en dehors du cadre scolaire pour un total de **147 enfants** (contre 118 en 2023) :

- **19 enfants** avec l'ALSH de Bray-sur-Seine
- **21 enfants** avec l'ALSH de Soucy
- **12 enfants** réguliers avec le Club Nature (le groupe a changé à la rentrée 2024-2025).
- **38 enfants** répartis sur 5 groupes venus passer chacun une semaine d'animations lors des mini-stages d'été
- **38 enfants** de l'AEMOR de Nangis ont eux aussi découvert la nature et la réserve au cours de 5 ateliers
- **19 enfants** du club nature de La nature des petits curieux de Longueville sont venus visiter les 2 sentiers de la réserve durant l'été

## 6. PA02 : Organiser des animations scolaires

Les objectifs budgétaires ayant été réajustés dans une volonté de proposer des animations qualitatives en limitant leur quantité explique des effectifs légèrement inférieurs pour nos animations scolaires.



De plus, nous essayons de réajuster le compte des effectifs scolaires afin d'éviter les doubles comptages. Par exemple, lorsqu'une classe participe à plusieurs animations au cours de l'année scolaire, les élèves ne sont comptabilisés qu'une seule fois alors que les chiffres des années passées pouvaient compter 2 fois une même classe si elle avait participé à deux animations. Les effectifs ont parfois pu s'entrecroiser auparavant. En 2024, **1442 élèves** ont donc eu la chance de participer à des activités nature dans le cadre scolaire au cours de **49 interventions**.

Dans le cadre des animations réalisées par les apprenti.e.s en BTS GPN sur le territoire des 7 communes, 2024 a été une année assez peu remplie car nous n'avons eu que peu de demandes. Ceci s'explique la plupart du temps par un budget serré et par la volonté d'organiser des animations sur des thématiques liées aux Jeux Olympiques dans le but de s'aligner avec l'actualité de l'année. Ainsi, en 2024, Rémi n'a pu animer qu'avec l'école de Gouaix qui lui a tout de même demandé de réaliser **8 animations** au total, réparties entre **4 classes**, pour un total de **79 élèves**. Lisa qui a pris le relai à la rentrée a déjà animé avec **2 classes** au premier semestre (**39 élèves**) pour l'école de Gouaix qui ont désiré reconduire ce partenariat pour l'année scolaire en cours.

Pour 2024, l'AGRENABA a également réalisé **49 animations** pour **31 classes** de **18 écoles** en dehors des 7 communes. Cela représente un total de **852 élèves**, répartis sur 2 semestres d'années scolaires différentes.

En plus de ces animations directement organisées en lien avec les institutrices et instituteurs nous avons également répondu présents pour participer à deux journées d'animations pour la Fédération des Chasseurs 77 à l'occasion de leur « semaine de l'éducation à l'environnement » lors de laquelle nous avons pu échanger avec **240 élèves** qui ne connaissaient pas encore la réserve et les activités que nous proposons. Nous avons également répondu favorablement à la tenue de deux animations à l'occasion de la journée d'animations à l'Abbaye de Preuilley organisée par Madame Villiers, Maire de Gurcy-le-Chatel et Madame Husson, propriétaire de l'Abbaye de Preuilley. Lors de cette journée, nous avons proposé à **160 élèves** de participer à 2 animations nouvellement créées pour l'occasion.

La maquette sur les Zones humide a également permis d'illustrer les enjeux de l'aménagement d'une zone humide sur le paysage, les fonctionnements écosystémiques et la présence d'une biodiversité rare et spécifique. Ce sont ainsi **72 élèves** du collège de Donnemarie-Dontilly qui ont bénéficié d'une animation autour de la maquette rivière lors du Forum Climat organisé dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CCBM, le 30 mai dernier.

Les niveaux des classes sensibilisées se répartissent ainsi :

<b>I. Niveau</b>	<b>Nombre de classes</b>
<i>Maternelles</i>	3
<i>Primaires</i>	27
<i>Collèges</i>	5
<i>Lycée</i>	2
<b>Total :</b>	<b>37</b>

## 7. CC01 : Rédiger et faire publier des articles

- **Site internet**

Une veille régulière du site internet est réalisée afin que le site, ses actualités et les documents à disposition soient mis à jour en continu. **6 actualités** ont été mises en ligne en 2024 sur le site internet, ce qui est inférieur au nombre de publication de 2023. Nous ne disposons pas de retours chiffrés sur la fréquentation du site internet donc il est difficile de savoir si les actualités sont vraiment consultées sur le site. L'accent est mis sur la communication des articles sur les réseaux sociaux plutôt que sur le site internet qui devient vieillissant. Une mise à jour totale du site internet est prévue dans les prochaines années.

- **Presse et radio**

Nos activités sont relayées au niveau local dans la presse (journal La République) et à la radio (Oxygène depuis juillet 2021). La République a publié **6 actualités** directement liées aux activités de la réserve, et plus précisément sur les animations du programme annuel.

Concernant la communication à la radio, des promotions des activités de la réserve et des offres d'emploi de l'AGRENABA sont diffusées dans la semaine lors de flash infos. Malgré une demande de retour de la part d'Oxygène sur la périodicité de la promotion de nos actualités nous n'avons pas d'informations sur l'effectivité de la diffusion de nos contenus. De plus, il est extrêmement rare d'avoir des retours de personnes s'inscrivant à nos animations à la suite d'un passage à la radio de nos animations. Il a donc été décidé de ne pas reconduire le contrat avec Oxygène pour l'année 2025.



- **Gazouillis de la réserve**

Comme chaque année, les « **gazouillis hivernaux** », articles pour les bulletins communaux, ont été envoyés aux 7 communes de la réserve en fin d'année. Ces « gazouillis de la réserve » se composaient d'articles généraux, tels que la présentation des arrivées et départs dans l'équipe, ainsi que d'articles spécifiques à chacune des communes afin de présenter les actions réalisées par l'AGRENABA sur les parcelles de la commune.

Figure 48 :  
Newsletter de la réserve

- **Réseaux sociaux**

Début 2024 la page Facebook de la réserve comptait près de **2 300 abonnés**, mais en juin 2024 la page Facebook a été supprimée par les administrateurs de Facebook pour un motif de non-respect des standards de la communauté. Malgré les tentatives de contestation de cette fermeture de page non justifiée, la page n'a pas pu être restaurée. Pendant l'été 2024 aucun contenu n'a été publié ; ce n'est qu'en septembre qu'une nouvelle page Facebook a donc été recréée. **Repartant de zéro, la page est en décembre 2024 à 127 abonné.e.s.** Une promotion importante de la nouvelle page Facebook a été mise en œuvre mais il faudra attendre un certain temps avant de retrouver autant d'abonnés que sur l'ancienne page Facebook. L'effort de communication sur cette nouvelle page Facebook continue et le rythme d'une publication minimum par semaine a été maintenu sur la fin d'année 2024 (**20 articles publiés entre septembre et décembre**). Des storys (publications éphémères au format portrait) sont également publiées ponctuellement.

En tout, ce sont **50 articles qui ont été publiés sur les pages Facebook et Instagram en 2024**. Les articles suscitant le plus de succès, c'est-à-dire ceux ayant le plus de mention « j'aime » ou de réactions, sont ceux concernant le recrutement de nouveaux salariés (par exemple en septembre l'article présentant la nouvelle conservatrice), les articles concernant des suivis scientifiques (comme celui présentant l'inventaire des forêts à fort intérêt écologique), ou encore les articles faisant le bilan d'animations passées.

La page Instagram, créée fin 2021, comptait en 2023 242 abonnés et compte en **2024 490 abonnés**. Le **nombre d'abonné sur cette page Instagram a donc quasiment doublé en une année !**

- **Panneau pocket**

Depuis plusieurs années, l'AGRENABA communique ponctuellement sur l'outil « **Panneau pocket** » qui permet d'envoyer des notifications sur le téléphone de l'ensemble des personnes ayant téléchargé cette application.

## 8. CC02 : Développer de nouveaux outils de découverte et de communication

- **Flyer de présentation de Natura 2000 en Bassée (ZPS et ZSC) (Natura 2000)**

Un flyer de présentation commun entre la ZSC « la Bassée » et la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » a été créé en 2024 en coordination entre les deux animateur.trice.s des sites. Une confusion est souvent faite entre ces deux sites Natura 2000 qui se superposent et dont le nom « Bassée » est commun aux deux sites. L'objet de ce flyer est donc de rappeler les différences entre ces deux sites Natura 2000 mais également les points communs.

Le flyer reprend une forme similaire à celle du flyer ZSC mais en mettant en regard les deux sites et les espèces qu'ils protègent. Ce visuel permet également de faire un focus sur les différentes missions que réalisent les animateurs Natura 2000 dans le cadre de l'animation des DOCOB, car, même si cela concerne moins les propriétaires (qui sont plutôt intéressés par la charte ou les contrats), cela leur permet de mieux comprendre les actions (Suivis scientifiques, veille des politiques publiques, communication...) que les animateur.trice.s mettent en œuvre au quotidien.



Figure 49 : Flyer "Natura 2000 en Bassée"



Figure 50 : Kakémone ZSC "La Bassée"

• **Flyer du sentier de la Cocharde**

Un travail pour la création d'un flyer pour le sentier de la Cocharde a été amorcé en 2023. En 2024, des recherches de financement pour le graphisme et l'impression ont été menées et ont permis de faire financer l'impression des flyers par Ile-de-France Nature et de faire prendre en charge le graphisme ainsi que du temps de travail de l'AGRENABA par la région Ile-de-France via Natura 2000. Une réunion avec le graphiste en charge de la réalisation du flyer a été organisée à l'automne 2024 et plusieurs versions de travail ont été relues et retravaillées fin 2024. L'objectif est de finaliser le flyer avant mi-mars 2025.



Figure 51 : Version de travail du flyer Cocharde

• **Kakémono de présentation du site Natura 2000 ZSC « La Bassée »**

Un kakémono avait été créé en 2023 afin de présenter les espèces d'intérêt communautaires du site Natura 2000 et il était prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de réaliser en 2024 un second kakémono qui présentait cette fois-ci la ZSC « la Bassée » de manière plus générale. Ce kakémono a donc été créé en 2024, le visuel a été réalisé en interne avec l'outil Canva et il a été imprimé fin 2024.

Le panneau présente de manière synthétique et visuelle la ZSC « la Bassée », en quoi consiste le réseau Natura 2000 et les différentes actions qui peuvent être réalisées grâce à cet outil (signature de charte, de contrats Natura 2000 et de contrats MAEC).

Ce kakémono sera particulièrement utile lors des évènements où l'AGRENABA tient un stand en tant que structure animatrice de la ZSC et lors des réunions publiques organisées au titre de Natura 2000.

9. CC03 : Actualiser le plan de communication

Un plan de communication et d'animation portant sur la période 2021 - 2023 a permis de fixer les objectifs du pôle animation et les indicateurs de bonne mise en œuvre. En 2024, celui-ci étant devenu caduque, un travail conséquent a été dédié à l'évaluation de sa mise en œuvre entre 2021 et 2023 et à la création d'un nouveau plan 2025 – 2027. Fin 2024, ce plan 2025 – 2027 a été finalisé et a été présenté au Conseil d'administration et validé.

Le plan d'animation et de communication 2025 – 2027 a été co-construit par tous les membres du pôle animation qui ont ainsi pu faire transparaître leurs idées et volontés pour les prochaines années.

Il a été réfléchi de sorte à être réaliste tout en étant ambitieux et en proposant de nouvelles thématiques d'actions. Il reprend les bases du plan précédent, avec des actions inhérentes au fonctionnement général du pôle animation et communication, c'est-à-dire la création puis réalisation d'animations ainsi que la communication des actions réalisées par l'association via divers canaux. Mais il apporte de la nouveauté liée à l'envie de construire une base plus solide d'ancrage territorial tout en allant plus loin, au-delà des limites de la réserve vers des objectifs plus ambitieux via notamment le fait d'encourager à la mise en œuvre de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité à plus large échelle. Les actions sont réparties en 3 objectifs stratégiques :

- Faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et sensibiliser aux enjeux du territoire de la Bassée et du Montois
- Encourager les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité
- Améliorer la visibilité et l'ancrage territorial de la réserve

Le plan d'animation et de communication 2025 – 2027 se trouve en annexe du rapport d'activité.

En 2024, l'ancien plan 2021 – 2023 a continué à être appliqué.

#### 10. CC04 : Mettre en œuvre des actions listées dans le plan de communication

NB : certaines opérations figurant dans le plan de communication figurent par ailleurs dans le plan de gestion, elles ont donc déjà été évoquées dans le présent rapport, ici ne sont présentées que les actions qui dépendent uniquement du plan de communication.

#### Objectif n°1 : faire découvrir la biodiversité de la réserve naturelle et du territoire de la Bassée et du Montois, ainsi que ses enjeux

##### ● *Développer des outils pédagogiques : maquette rivière*

La maquette rivière a principalement été utilisée à deux reprises et dans des cadres tout à fait différents cette année. La diversité d'utilisations qui peut en être faite lui confère une bonne adaptabilité qui nous permet de nous en servir à des occasions variées avec pour principale contrainte, son encombrement. La première principale utilisation de la maquette a été au cours d'une journée autour de plusieurs ateliers, co-animés avec les professeurs du lycée des Pannevelles, les groupes s'alternant autour de la maquette, fonctionnelle en extérieur. La deuxième utilisation a été faite au cours des animations pour des collégiens réalisées dans le cadre du forum climat organisé par la CCBM.



Figure 52 : Utilisation de la maquette rivière en 2024

##### ● *Evaluer la satisfaction des enseignants : questionnaire de satisfaction*

Encore une fois cette année, et malgré les relances, nous n'avons réussi à compiler que très peu de retours de questionnaires de satisfaction. Nous pouvons signaler qu'aux 3 questions pour lesquelles les enseignant(e)s devaient attribuer une note (*l'atteinte des objectifs initialement fixés, la diversité des approches pédagogiques et l'apprentissage des élèves lors de l'animation*), les moyennes obtenues sont respectivement les suivantes : **4,75/5 ; 4,75/5 ; 4,5/5** ce qui démontre une homogénéité de retours positifs au fil des années et des notes systématiquement supérieures à 4/5. Les commentaires sont également très positifs et encourageants. Voici quelques exemples de commentaires laissés par les enseignant(e)s : « Un grand merci à eux pour ce moment, les conseils et toutes les bonnes idées qui vont nous permettre de réinvestir avec les élèves ce qu'ils ont découvert ce jour-là. », « Un animateur très passionné et passionnant. » ...

Cela permet de se rendre compte des remarques avec du recul et des thématiques qui fonctionnent et de celles qui sont à travailler à nouveau et nous permettent d'avoir un retour extérieur de ce qui est proposé.

- **Evaluer la satisfaction des visiteurs : questionnaire de satisfaction**

Toujours dans une volonté de proposer au public de nous faire des retours et de nous permettre de faire évoluer nos pratiques pour coller au mieux aux attentes ainsi qu'aux sensibilités de chacune, un questionnaire est envoyé à la suite des animations du programme annuel ainsi qu'à la suite des animations sous forme de prestations.

Les réponses à ces questionnaires sont relativement plus nombreuses et permettent une meilleure analyse en mise en valeur. Un visuel résumant ces informations est d'ailleurs disponible en annexe et nous permet de communiquer sur ces bons résultats.

Le système de notation (note / 5) et les questions restent globalement inchangés depuis 2023.

En 2024, ce sont donc 86 questionnaires de satisfaction qui nous sont parvenus remplis (exactement le même nombre de retours qu'en 2023). Le public semble encore une fois très satisfait de ce qui est proposé en termes de diversité thématique et d'approches.

L'animation a-t-elle répondu à vos attentes ? – **Note : 4.7/5** (*même qu'en 2023*)

La durée de l'animation était-elle adaptée ? – **Note : 4.8/5** (*légèrement au-dessus 2023*)

L'animateur/trice a-t-il bien su capter votre attention ? - **Note : 4.9/5** (*même qu'en 2023*)

L'adaptation au niveau du public sur le sujet ? – **Note : 4.9/5** (*légèrement au-dessus 2023*)

La diversité des approches pédagogiques a-t-elle satisfait ? - **Note : 4.7/5** (*même qu'en 2023*)

Ces retours sont également l'occasion pour le public de suggérer d'éventuelles nouvelles thématiques d'intérêt pour les futurs programmes d'animation annuels ou de souligner d'éventuelles améliorations organisationnelles par exemple.

## Objectif n°2 : assurer la visibilité de la réserve naturelle auprès de tous les publics

- **Envoi de la newsletter**

La newsletter de la réserve naturelle a été créée fin 2021 et est depuis envoyée régulièrement. Cette newsletter étant initialement envoyée chaque mois mais depuis juillet 2023 elle est envoyée de façon bimestrielle. En décembre 2024, **254 personnes** étaient inscrites à la newsletter, soit **63 de plus que**

**l'année passée.** Le **taux d'ouverture** des mails est d'environ **61%** avec 22% de personnes qui cliquent sur les liens de la newsletter.

- *Diffuser nos outils de communication*

Chaque début d'année, une **tournée de distribution** conséquente est également organisée afin de diffuser notre programme d'animation annuel (version papier) sur le territoire : mairies et commerces des 7 communes de la réserve, mairies et commerces de la CCBM, du nord de l'Yonne, Provinois, Nogentais et Offices du Tourisme. Cette tournée est aussi l'occasion de distribuer, lorsque c'est nécessaire, les autres outils de communication (plaquettes) dont dispose l'AGRENABA.

Par ailleurs, le programme d'animation annuel est diffusé à nos partenaires et autres acteurs locaux par mail sous format PDF et Excel. Il est également déposé sur notre site internet au format PDF afin d'être accessible par tous.

### Objectif n°3 : améliorer l'ancrage territorial de la réserve naturelle

- *Réaliser des visites guidées officielles*

Plusieurs visites guidées officielles ont été organisées en 2024 dans le cadre de l'extension de la réserve mais ces visites ne seront pas intégrées dans ce paragraphe car elles concernent un projet à part, mais ces visites contribuent très fortement à l'ancrage territorial de l'association et de l'actuelle réserve.

En juin 2024, une visite à la journée a été organisée pour l'équipe d'Ile-de-France Nature, l'établissement public dont une des missions est de gérer les parcelles régionales. Ile-de-France Nature est gestionnaire de nombreuses parcelles sur la commune de Gouaix, au lieu-dit « la Cocharde ». 22 personnes d'Ile-de-France ont pu parcourir la Cocharde pendant la matinée ; ceci a permis d'aborder les principaux enjeux du site, les actions réalisées en partenariat entre l'AGRENABA et Ile-de-France Nature, les nouvelles actions prévues pour les prochaines années ainsi que les enjeux de maîtrise foncière sur d'autres parcelles de Gouaix.



**Figure 53 : Equipe d'Ile-de-France Nature en visite à la Cocharde (source : Pascal Le Poulain)**

En juillet 2024, 4 salariées de l'ETB Seine grands lacs sont venues visiter la réserve afin d'y découvrir les milieux naturels de la Bassée préservés par la réserve et d'en apprendre plus sur les actions (gestion, suivis, surveillance, sensibilisation...) menées par l'AGRENABA sur la réserve.

- *Assurer la pérennité des projets « gagnants-gagnants » existants*

#### **Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale de Petit-Peugny à Mouy-sur-Seine (hors réserve)**

Cette mare a été restaurée entre 2015 et 2018. Un entretien courant est effectué sur les pourtours de la mare. Les gazons sont entretenus par la commune tandis que les berges sont en fauche tardive avec

export par les agents de la réserve. En 2024, cet entretien a été effectué à la fin de l'été. La mare sert toujours de support pédagogique, comme par exemple l'animation grand public sur les amphibiens qui a eu lieu en avril.

**Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale de Neuvry à Jaulnes (hors réserve)**

L'entretien du pourtour de la mare a été effectué par la commune. Les berges ont été débroussaillées et la matière exportée en lisière de site. Pour ce qui est de la végétation au milieu de la mare, les niveaux d'eau étaient trop haut pour un entretien. La rotation sur les saules mis en têtard continue. Certaines parties de berges ont été volontairement fauchées de manière intensive afin de dégager de potentielles stations à Butome en ombelle, *Butomus umbellatus* et Berle à larges feuilles, *Sium latifolium*. Cette mare sert de manière très régulière aux animations scolaire et grand public.

**Projet « gagnant-gagnant » : Aménagement de la mare communale du Port Montain à Noyen-sur-Seine (hors réserve)**

Les 5 bornes sur des espèces inféodées au site, un panneau sur l'histoire du Port Montain et un panneau sur les cycles de vie de la mare ont été installés avec l'aide d'A2C Granulat. Le ponton a également été mis en place début 2024 par l'entreprise Bois Loisirs Création. Concernant la gestion du site, plusieurs entretiens ont été effectués, en février, en septembre et en décembre par l'ADAPEI77 et un passage par l'AGRENABA.



Figure 54 : Panneau installé à la mare du Port Montain

- Développer des projets sous forme de prestation

**Suivi de la carrière de Mouy-sur-Seine**

L'AGRENABA réalise un suivi naturaliste pour le compte de l'association ROSELIÈRE dans le périmètre d'exploitation de la carrière située en périphérie de la réserve naturelle, au lieu-dit les Chenevières sur la commune de Mouy-sur-Seine. Plusieurs inventaires sont effectués au cours de l'année afin de recenser oiseaux, amphibiens et chiroptères.

**II. OPG08 : Augmenter l'implication des acteurs locaux dans la gestion de la réserve**

**1. IP09 : Organiser des chantiers de bénévoles**

En 2024, l'équipe de bénévoles de la réserve est constituée d'environ **96 personnes**. **6 nouveaux** bénévoles se sont inscrits cette année mais 4 se sont désistés pour des raisons de déménagements.



Figure 55 : Pot des bénévoles en janvier

En 2023, par manque de moyens humains, les activités bénévoles avaient été ralenties, si bien que seulement 2 évènements avaient été proposés aux bénévoles. En 2024, ce sont 5 chantiers, un pot des bénévoles, un pique-nique naturaliste et une animation qui ont été proposés aux bénévoles. En tout, ce sont **51 personnes** qui ont participé à ces évènements bénévoles (22 JHB).

Les activités proposées aux bénévoles se font souvent le week-end donc cela représente un temps de travail conséquent en supplément des autres actions de l'AGRENABA. De plus, le nombre de participant.e.s n'est pas toujours élevé malgré le nombre conséquent de personnes inscrites. La redynamisation du réseau des bénévoles est un travail conséquent et sur le long terme qui devra se poursuivre.



Figure 56 : Chantier de gestion à la Cocharde en janvier

En tout, 3 chantiers de gestion avec les bénévoles pêcheurs et les bénévoles de l'AGRENABA ont eu lieu à la Cocharde. 8 bénévoles étaient présentes à la première session en janvier (3.4 JHB), 8 à la seconde en octobre (3.4 JHB) et 4 (1.7JHB) à la dernière session en décembre. Ces chantiers ont permis de gérer plusieurs zones du site de la Cocharde et notamment de rouvrir certaines ripisylves, de maintenir les milieux ouverts à l'est du site pour favoriser la présence de Violette élevée, d'entretenir les milieux ouverts du nord du site afin d'éviter que les ourlets et les orties ne prennent le dessus sur les prairies en place et de limiter le développement de ligneux dans les roselières.

En plus de ces chantiers sur le site de la Cocharde, un chantier a eu lieu en janvier à la Sablière de Gouaix avec 8 bénévoles (3.4 JHB) et un chantier a été mené en mars avec 7 bénévoles (3 JHB) à l'observatoire du Bois Prieux dans le but de poser de la canisse autour de l'arrivée de l'observatoire afin de limiter le dérangement de l'avifaune.

Une animation d'initiation à la reconnaissance des oiseaux des jardins a été proposée en mars au Port-Montain, à Noyen-sur-Seine, mais la météo pluvieuse a malheureusement conduit à ce que seulement 3 bénévoles (1.3 JHB) soient finalement présents à cette animation.

Mi-juillet un pique-nique naturaliste a été organisé avec 7 bénévoles. Ce format d'évènement, initié



Figure 57 : Pique-nique naturaliste en juillet

il y a quelques années, plaît particulièrement aux bénévoles. Cette année, la lisière ouest de la forêt de Sourdun a été arpentée sur la commune de Gouaix dans le but de réaliser une prospection générale faune et flore avec un focus sur la recherche de vipère péliade. Aucune vipère n'a été observé mais plusieurs plantes messicoles intéressantes ont été repérées et un bénévole mycologue a pu nous en apprendre plus sur les champignons qui ont été observés.

D'autres formes de bénévolat sont également valorisées, en particulier assurées par :

- Le Président, les membres du bureau et du Conseil d'administration de l'AGRENABA avec plus de 500 heures bénévoles (dont 350 heures sur la RNN, 23 heures sur la RNR et le projet d'extension et 135 heures sur d'autres projets) soit 71 jours hommes bénévoles.
- Les salariés ont assuré 703 heures bénévoles, soit 100 jours hommes bénévoles. Ce chiffre particulièrement élevé (encore plus que les années précédentes) s'explique par la présence d'un agent de l'AGRENABA sur le plan d'eau de la Cocharde pendant environ 80 nuits, sur la pelouse de Munch pendant environ 130 jours et sur la sablière et pelouse de Gouaix pendant environ 50 nuits, dans le cadre de la prestation de pâturage assurée par l'association Brebislaïne. Cette présence en tant que berger lui a permis d'assurer en parallèle une surveillance quasi constante du site, ainsi que d'effectuer de nombreux relevés naturalistes et des actions de sensibilisation et au respect de la réglementation. Les autres heures bénévoles effectuées par les salariés concernent principalement les suivis naturalistes (notamment amphibiens) et la participation à des animations (pour se former, aider ou prendre des photos).

Ces heures de bénévolats peuvent être valorisées financièrement, ceci représente donc plus de **15 800 euros** (193 jours). Cependant, l'ensemble des charges liées (matériels, charges sociales, ...) à ces journées de travail n'ont pas été prises en compte.

### III. OPG09 : Faire évoluer les pratiques afin qu'elles soient plus en accord avec les enjeux de la réserve

#### 1. EI01 : Encadrer la pêche sur le plan d'eau de la Cocharde

Selon la convention établie entre l'AGRENABA et l'AEV en 2015 concernant le droit de pêche sur le plan d'eau de la Cocharde, une liste de 15 personnes maximum est autorisée à pratiquer la pêche selon des conditions préalablement établies. L'AGRENABA en assure la gestion et le bon fonctionnement. En 2024, ce sont 8 personnes qui se sont inscrites, soit 3 de moins qu'en 2023.

Les pêcheurs doivent s'engager à respecter les engagements prévus dans la charte (signée de leur part lors de l'inscription), fournir leurs données de pêche à l'AGRENABA et participer à une demi-journée de chantier de gestion par an.

## 2. PA03 : Sensibiliser les acteurs du territoire

L'AGRENABA assure une veille sur les projets d'aménagements divers et variés pouvant émerger sur le territoire (réserve et sa proche périphérie) et se tient à disposition des habitants et des élus et de tous les autres acteurs du territoire pour **les assister et les aider à monter des projets et dossiers en commun**.

Dans le cadre de Natura 2000 et du temps passé par l'AGRENABA sur des missions hors plan de gestion, du temps est alloué à la veille à la cohérence des politiques publiques. Par exemple, en 2024, l'AGRENABA a suivi le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial.

L'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été initiée en 2016 par la Communauté de Communes Bassée-Montois. Ce PCAET vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques nationales et régionales concernant les problématiques air-énergie-climat en tenant compte des contraintes et des opportunités du territoire pour identifier les enjeux locaux et définir des objectifs à la fois réalistes et ambitieux pour une durée de 6 ans.

Après plusieurs années de réflexions, la phase opérationnelle a été officiellement lancée suite à l'approbation du PCAET lors du Conseil Communautaire de mai 2023. Le programme d'action du PCAET se décline selon 6 grandes thématiques : l'habitat et l'urbanisme, l'agriculture, les ressources naturelles, les mobilités, l'économie locale et la gestion des déchets et les énergies renouvelables.

Le 5 et le 17 juin l'AGRENABA a participé à deux groupes de travail, le groupe « économie locale » et le groupe « ressources naturelles » dans le cadre de la gouvernance du Plan Climat-Air-Energie Territoire. Le but de ces groupes de travail était de dresser un premier constat du Plan Climat, de ses actions et de ses mesures pour l'année écoulée, d'échanger et débattre entre partenaires afin d'identifier des besoins, des axes de progression et des points de vigilance et de faire ressortir des idées et des projets potentiels pour l'année 2024 et les années suivantes. L'AGRENABA est associée sur plusieurs des actions du PCAET, dont certaines actions peuvent concerner Natura 2000.

Plus spécifiquement à Natura 2000, du temps est alloué au suivi des évaluations d'incidences Natura 2000. A ce titre, l'AGRENABA a été sollicitée sur plusieurs évaluations d'incidences en 2024 :

- Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques à Mousseaux-les-Bray
- Extension de la carrière de Gouaix par Syneos
- Projet de centrale hydroélectrique de la grande Bosse
- Extension de carrière à Marolles-sur-Seine
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat

## 3. EI03 : Mettre en place des conventions de gestion

L'AGRENABA a signé un avenant à la convention avec l'entreprise Lafarge concernant le financement de travaux de gestion de zones humides.

Une convention de gestion avec CVE Group est en discussion pour un projet sur un ancien site industriel à Gouaix, appartenant à la SICA. Désaffecté en 2021, ce site de fabrication d'engrais chimiques comprend des milieux imperméabilisés, des voies ferrées et des bâtiments. CVE Group

envisage d'y installer une centrale photovoltaïque. La périphérie du site, environ 20 ha, inclut des espaces cultivés et des habitats naturels comme une mégaphorbiaie, une mare, des cours d'eau et des boisements. Bien que l'intérêt écologique actuel soit modeste, une gestion conservatoire pourrait améliorer l'état écologique de ces milieux. CVE Group a sollicité l'expertise scientifique de l'AGRENABA pour la gestion des habitats naturels. Après des échanges au cours du second semestre 2024 entre l'AGRENABA, CVE Group et la Mairie de Gouaix, une convention de gestion sera envisagée si le projet de centrale photovoltaïque se concrétise.

#### 4. MS13 : Développer la maîtrise foncière du gestionnaire et/ou de ses partenaires

L'AGRENABA reste à l'écoute des propriétaires qui souhaitent vendre leurs parcelles et les oriente, le cas échéant. De plus, la procédure de recherche des biens vacants et sans maîtres dans le périmètre de la réserve lancée avec 4 communes de la Réserve depuis 2023 (Noyen-sur-Seine, Everly, Gouaix et Mouy-sur-Seine) s'est poursuivie en 2024 et devrait aboutir en 2025.

#### 5. SP01 : Faire des tournées internes

En 2024, 8 tournées de surveillance ont été réalisées par l'AGRENABA sur la période du 24 mars au 27 octobre. 5 infractions ont été constatées, que ce soit lors de tournées de surveillance ou des visites de terrain de l'AGRENABA et concernaient 1 dépôt de déchets, 2 stationnements ou circulation de véhicules en dehors des voies publiques, 1 place de feu, 1 dégradation de matériel. Les dépôts de déchets et les places de feu ont été systématiquement nettoyés par l'AGRENABA, les contrevenants n'ont jamais été pris sur le fait. Les infractions ont été beaucoup moins importantes sur le site de Noyen-sur-Seine (ancien bras de la Seine) cette année à la suite de la réinstallation d'un panneau de présentation de la réserve naturelle et la rénovation d'une barrière pour empêcher l'accès aux véhicules. On notera également, même s'il ne s'agit pas d'une infraction au règlement de la réserve naturelle, la présence à deux reprises de « float tub », sièges flottants utilisés pour la pêche, sur le site du plan d'eau de la Cocharde au mois de juin. La réglementation particulière de cette propriété de la région Ile-de-France, définie conjointement avec l'AGRENABA, précise que les embarcations ne sont pas autorisées sur le plan d'eau c'est pourquoi les agents de la réserve sont intervenus pour faire partir les pêcheurs.

#### 6. SP02 : Faire des tournées interservices

Aucune tournée interservices n'a été organisée en 2024 entre l'AGRENABA, la gendarmerie et l'OFB.

#### 7. Assurer l'assermentation de 2 gardes

2024 a vu la venue d'un nouvel agent assermenté suite à une formation de 4 semaines auprès de l'OFB. La prestation de serment a été faite en septembre et la carte d'agent commissionnée est arrivée courant novembre. Les missions de police vont pouvoir être menées de manière plus régulière et une veille supplémentaire en semaine est désormais en place.



## I. OPG10 : Organiser la gestion administrative et financière de la réserve

### 1. MS14 : Animer et/ou participer aux instances consultatives et décisionnelles

Cette année, les élus de l'AGRENABA se sont réunis deux fois en Conseil d'administration et une fois en Assemblée générale ordinaire. Des réunions préparatoires ont lieu à chaque fois avant ces rendez-vous entre le Président, le Vice-président, la Conservatrice et les membres du bureau de l'association.

Le comité consultatif de gestion a eu lieu le 07 novembre en la salle polyvalente d'Everly. Le Conseil scientifique s'est réuni à deux reprises, une fois au mois de mars pour la présentation de l'évaluation du plan de gestion et du projet d'extension de la réserve naturelle, et en octobre pour la présentation du bilan d'activité quinquennal du gestionnaire.

L'AGRENABA a présenté l'évaluation du plan de gestion 2017-2021 de la réserve naturelle lors d'une séance du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel le 23 mai.

### 2. MS15 : Assurer le montage et le suivi administratif et financier des opérations

Différents dossiers administratifs ont été montés, notamment pour les projets suivants :

- Avenant à la convention avec l'entreprise Lafarge
- Demande de subvention régionale au titre de Natura 2000 pour l'étude de la Planorbe naine
- Demande de subvention régionale au titre de Natura 2000 pour l'entretien et le suivi des milieux ouverts de la Bassée
- Avenant à la convention avec Ile-de-France Nature pour la prise en charge de l'impression des flyers Cocharde pour 2025

### 3. MS16 : Assurer la gestion administrative

Cela concerne la comptabilité analytique, la gestion des mails, la rédaction et l'envoi de courriers, le renouvellement des contrats avec les prestataires, le processus d'embauche d'un nouvel agent et d'une



apprentie et le départ d'une salariée, la rédaction de nouvelles conventions de gestion et/ou de partenariat, etc.

#### 4. MS17 : Assurer la formation permanente du personnel

Trois agents ont reçu des formations afin d'améliorer et/ou de compléter ses compétences dans le cadre de sa mission. De même, ils assurent également leur formation permanente à travers des recherches d'informations sur internet, via le réseau RNF, les revues naturalistes, ...

Des temps de formation ont été prévus pour assurer la transmission des informations aux nouveaux salariés et à l'apprentie qui ont été recrutés en 2024.

#### 5. MS18 : Organiser et participer aux réunions de service

Des réunions « d'équipe » ainsi que des réunions « de pôles » (animation et études & gestion) sont régulièrement organisées par la Conservatrice et par les Responsables de chaque pôle. Les réunions de pôles permettent de rentrer dans les détails des projets avec les agents concernés et les réunions d'équipe permettent que l'ensemble de l'équipe soit informé des projets menés par l'AGRENABA.

Par ailleurs, des réunions de travail régulières sont faites entre le Président et la Conservatrice pour s'assurer ensemble du suivi des actions prévues, entre autres, dans le plan de gestion et dans le plan de communication/animation.

#### 6. MS19 : Assurer le recrutement des salariés et réaliser les évaluations annuelles de l'équipe

En 2024, l'AGRENABA a procédé à 3 recrutements soit :

- Le recrutement de Mme Laure HAELEWYN, en CDI au poste de conservatrice de la Réserve naturelle nationale de la Bassée à compter du 10/06/2024
- Le recrutement de Mme Lisa SOUFFACHE, en contrat d'apprentissage de 2 ans au poste d'apprentie technicienne animatrice à compter du 26/08/2024
- Le recrutement de Mr Lucas BESNIER, en CDI au poste de conservateur de la RNR de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux (mi-temps) et au poste de Chargé de projets (mi-temps) à compter du 09/09/2024.

Les évaluations annuelles de performance et de développement de l'équipe gestionnaire ont été réalisées début 2024.

#### 7. MS20 : Assurer le recrutement et l'encadrement des stagiaires et apprentis

En 2024, l'AGRENABA a accueilli 3 stagiaires :

- Mr Léopold GIOVANNONE (1 mois et 18 jours), en Master 1, Agro Science, Environnement, Territoires, Paysages, Forêt, pour réaliser l'inventaire des parcelles forestières à fort intérêt écologique de la réserve naturelle.



- Mr Paul GAUTHRON (3 x 2 semaines sur la période février à octobre), en 1 ère puis terminale Pro GMNF au lycée privé de Sainte Maure dans le cadre de la découverte des missions de gestion d'une réserve naturelle.
- Mr Matthew BERNARD (1 semaine) en troisième du collège privé Sainte Geneviève de Courbevoie, pour un stage de découverte de l'entreprise.

Rémi LEFEVERE a été apprenti animateur technicien pendant 2 années au sein de l'AGRENABA et a terminé son contrat en juillet 2024.

Fin août Lisa SOUFFACHE lui a succédé, elle sera, de même que l'étaient les précédents apprentis, principalement en charge des animations auprès des 7 communes de la réserve. Lisa est étudiante en BTS GPN à la Ferté-Bernard, en Sarthe.

#### 8. MS21 : Assurer l'entretien des locaux

Le prestataire pour le ménage passe dans les bureaux une fois par semaine. De même, il est nécessaire, pour l'ensemble de l'équipe, d'assurer le rangement des bureaux et des espaces communs de travail.

#### 9. MS22 : Gérer l'achat et l'entretien des équipements et matériels techniques

Il s'agit essentiellement du nettoyage et de l'entretien des outils et des véhicules. La procédure de suivi d'utilisation et d'entretien des matériels et véhicule s'est poursuivie.

### II. OPG11 : Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion

#### 1. MS23 : Faire l'évaluation du plan de travail de l'année n et la programmation des opérations de l'année n+1

Il s'agit de la rédaction du rapport d'activités (DRIEAT), du suivi hebdomadaire des actions réalisées tout au long de l'année 2024, de l'établissement et du suivi des budgets annuels et de la planification des actions de 2025. En 2024, deux évaluations particulières ont été réalisées, le bilan du plan de gestion 2017-2021 et le bilan quinquennal du gestionnaire 2019-2024. Celles-ci ont nécessité un travail important ce qui explique l'augmentation du temps de travail passé sur cette opération par rapport à l'année précédente.

#### 2. MS24 : Alimenter et gérer les bases de données et documentaires de la réserve

Les données sont saisies dans différentes bases de données (Géonature, SIG). La base de données photos est également régulièrement mise à jour.

### III. OPG12 : Participer aux différents réseaux

## 1. MS26 : Participer aux réunions du réseau des réserves nationales et régionales d'Ile-de-France

Une journée régionale des gestionnaires d'espaces naturels d'Ile de France a eu lieu le 19 mars 2024 sur la réserve naturelle nationale des Etangs et Rigoles d'Yveline afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux de conservation du patrimoine naturel d'une réserve en lien avec notre responsabilité régionale en Ile-de-France. Une seconde journée a été organisée le 3 septembre à la Réserve naturelle régionale des Bruyères de Sainte-Assise sur les enjeux liés à l'entomofaune.

## 2. MS27 : Participer au réseau "Réserves Naturelles de France"

L'AGRENABA prend part au réseau « Réserves naturelles de France » avec notamment :

- Participation au Copil de la commission « Territoire et Développement Durable »
- Participation au Copil de la commission « Education Sensibilisation à la Nature »

L'AGRENABA a participé au congrès des Réserves du 3 au 6 avril ainsi qu'à la commission ESN et TDD à Rochefort du 2 au 4 octobre sur la thématique « Bonheur, santé, bien-être ».

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, l'animatrice assiste à des « journées des animateurs » organisées par la région Ile-de-France qui permettent d'échanger sur des problématiques communes aux animateurs et de présenter des retours d'expérience sur certaines actions (suivi du Cuvré des marais, évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles...) et sur les actualités Natura 2000.



## PROJET D'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BASSEE

### I. Présentation générale

Le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de la Bassée s'inscrit dans la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, constituant l'un des projets prioritaires du plan d'actions pour les aires protégées d'Île-de-France adopté en 2024. Il figurait déjà parmi les projets de création ou d'extension d'aires de protections forte dans le cadre de la précédente stratégie (stratégie de création d'aires protégées 2010-2020).

Entre 2014 et 2022, des études ont été menées pour identifier les enjeux écologiques autour de l'actuelle RNN, dans la perspective d'identifier les secteurs pertinents pour une future extension. Ces éléments ont été complétés et synthétisés en 2023 dans la perspective du lancement du projet en 2024.

**Tableau 9 : Récapitulatif des principales étapes menées depuis 2023**

Rappel 2023	Réalisation des études scientifiques Recrutement Chargée de mission – Natacha LEMOINE Constitution d'une équipe projet Mise en place des objectifs et d'une méthode de travail	
2024	Détermination d'un premier périmètre de projet à soumettre à la concertation Lancement de l'étude socio-économique Lancement de la consultation sur le premier périmètre de projet scientifique	
	COPIL 1 février 2024 Rencontre des maires et élus du territoire	COPIL 11 octobre 2024 Rencontre des acteurs locaux (2024-2025)

#### 1. Planning et durée du projet

Le processus d'extension d'une réserve naturelle commence par la réalisation d'un avant-projet, étape préalable à l'élaboration du projet définitif. Ce dossier doit démontrer la pertinence de la démarche et s'appuie sur plusieurs éléments fondamentaux.

Il inclut d'abord des études scientifiques approfondies pour identifier les enjeux écologiques et les caractéristiques naturelles du territoire. Une analyse des usages socio-économiques est également réalisée afin de comprendre les activités présentes et leurs interactions avec l'environnement.

Un périmètre de projet concerté doit ensuite être défini à travers un dialogue avec les parties prenantes locales, visant à concilier les objectifs de protection et les usages existants. La mise en place d'une

réglementation concertée suit ce travail. L'avant-projet propose des subjections initiales, tandis que le projet final formalise ces dispositions dans un décret de classement.

Ce projet est soumis à une enquête publique, garantissant la transparence et permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet.

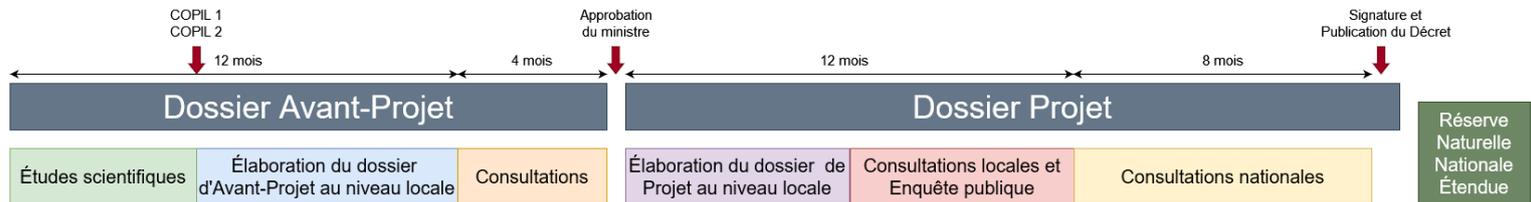


Figure 58 : Calendrier du Projet

## 2. Le périmètre

Le premier périmètre de projet, fondé sur les enjeux scientifiques identifiés, est proposé comme base pour l'étude et la concertation. Il couvre une superficie d'environ 3 500 hectares, répartis sur 12 communes.

Ce premier périmètre de projet a pour objectif :

### **D'inclure les enjeux :**

- Végétation
- Flore
- Faune

### **D'exclure :**

- Zones urbanisées (et à urbaniser PLU)
- Zones à enjeux écologiques plus faibles
- Zones agricoles en périphérie
- Zone emprise de travaux
- Projet Bray-Nogent
- Carrières en activité
- Routes et Chemins de fer

Ce périmètre constitue le point de départ de la concertation, permettant d'étudier les usages et les enjeux socio-économiques du territoire. Il est destiné à évoluer au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Il sera affiné en fonction des enjeux identifiés et des échanges avec les experts et les acteurs locaux, afin de garantir une approche équilibrée et représentative des besoins du territoire.

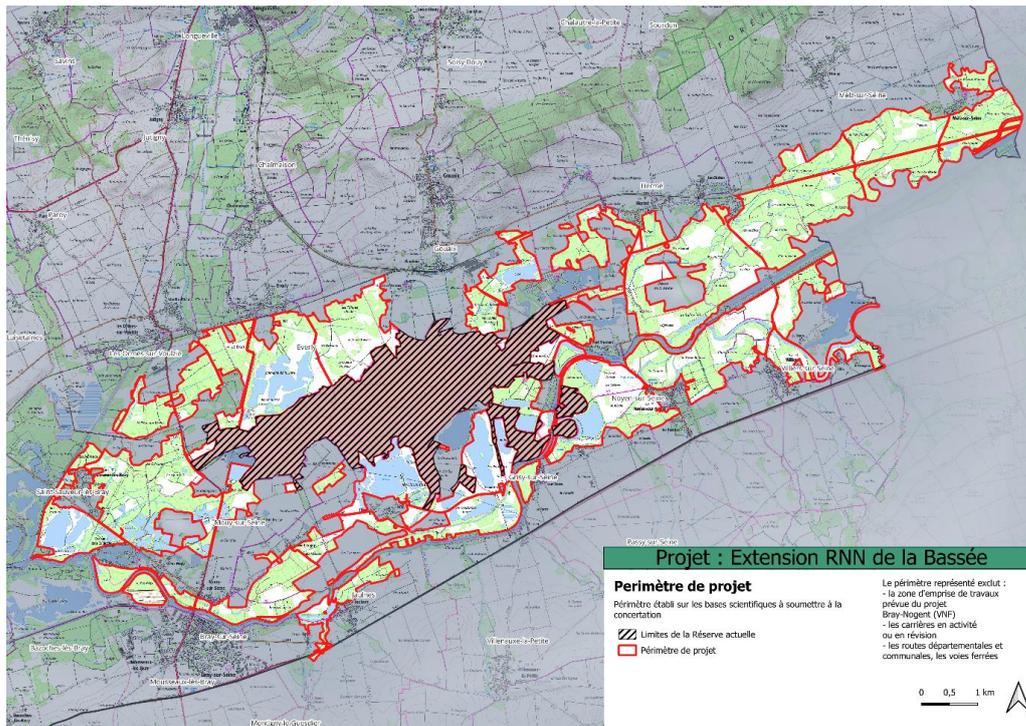


Figure 59 : Périmètre du projet

### 3. La réglementation

L'élaboration de la réglementation passe par plusieurs étapes clés. Tout d'abord, il est nécessaire d'identifier les usages et activités présents sur le territoire afin de comprendre leur impact potentiel sur l'environnement. Ensuite, une attention particulière est portée à l'identification des activités ayant des effets significatifs sur les milieux naturels. Une réflexion approfondie est menée sur l'intégration de ces usages dans le cadre de la réserve, ainsi que sur les modalités de réglementation qui pourraient être mises en place. L'objectif est d'établir une réglementation proportionnée, visant à préserver la biodiversité tout en tenant compte des besoins et des activités du territoire.

## II. Les COPILs et réunions 2024

### 1. COPIL du 1er février 2024

Lors de ce premier Comité de Pilotage (COPIL), les études scientifiques réalisées en 2023 ont été présentées. Cette réunion a permis d'identifier les secteurs à enjeux et de soumettre une proposition de secteurs à étudier : 4 secteurs ont été proposés, tandis que 3 autres ont été exclus en raison de leur éloignement et de leurs enjeux divergents par rapport à ceux de la Bassée. Une zone cœur a été définie pour concentrer les efforts d'étude. L'objectif principal était de commencer à délimiter un périmètre permettant d'identifier les communes concernées.

### 2. Conseil scientifique - 12 mars 2024

Afin de définir un premier périmètre de projet fondé sur les enjeux scientifiques, le conseil scientifique s'est réuni. Lors de cette rencontre, une présentation du projet a été réalisée, suivie d'une discussion approfondie permettant d'échanger sur ses objectifs et ses orientations.

### 3. Rencontre des maires et élus du territoire – 25 mai 2024

Une réunion a été organisée avec les maires et élus locaux après avoir déterminé les 12 communes concernées. Les résultats des études scientifiques leur ont été présentés, ainsi qu'un retour sur les décisions prises lors du premier COPIL. Un premier périmètre de projet, basé sur les enjeux scientifiques, a été exposé et proposé comme base pour l'étude et la concertation.

### 4. COPIL du 11 octobre 2024

Ce deuxième COPIL a marqué une avancée dans le projet avec la présentation de la méthodologie prévue pour établir la réglementation de la réserve. Le premier périmètre de projet, établi à partir des enjeux scientifiques identifiés, a été confirmé et présenté pour servir de base aux futures études et concertations.

### 5. Rencontre des acteurs locaux

Une étude socio-économique a été lancée parallèlement à ces étapes. Des rencontres avec les représentants des acteurs locaux sont actuellement en cours, afin de recueillir leurs avis et intégrer leurs perspectives dans la construction du projet.

Une nouvelle période de consultation bilatérale est alors lancée suite au second COPIL d'octobre. Celle-ci est entamée par une rencontre des 12 communes, suivie de la rencontre des acteurs socio-économiques se poursuivant tout au long du premier semestre 2025.

## III. Prévision 2025

### 1. Premier semestre

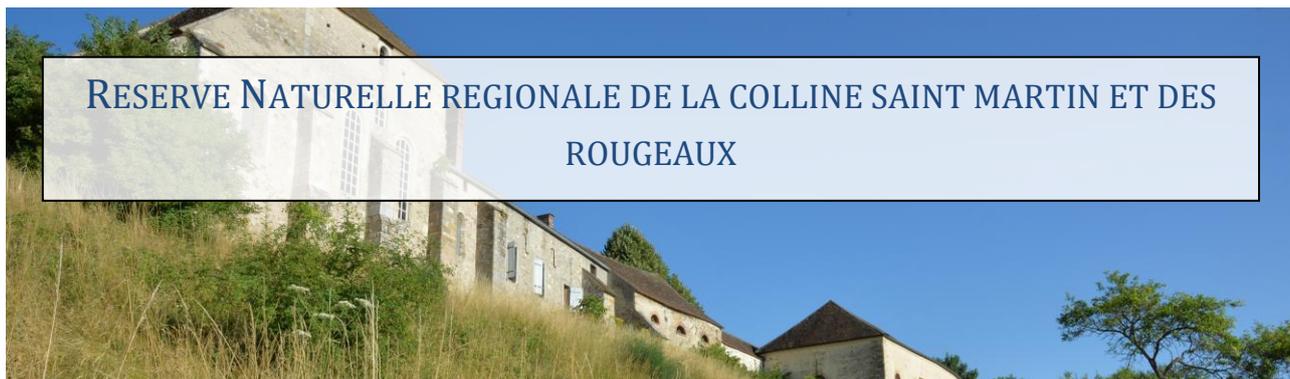
Les rencontres bilatérales se poursuivront, accompagnées de consultations sur le premier périmètre du projet. L'objectif sera de recueillir les avis et attentes des différentes parties prenantes afin d'affiner les contours du projet. Une analyse approfondie des échanges bilatéraux sera menée, suivie d'une présentation et d'un forum de discussion. Ces temps d'échange permettront d'examiner le périmètre révisé, d'identifier les points de friction et d'explorer les premières pistes d'ajustements.

### 2. En parallèle

Un travail sera mené sur les **sujétions réglementaires**, afin d'anticiper les contraintes et exigences légales applicables au projet. Des discussions bilatérales et concertées seront organisées avec les acteurs concernés, les experts locaux, ainsi que le conseil scientifique, et les instances réglementaires. L'objectif sera d'assurer une protection des enjeux environnementaux de la réserve tout en considérant les activités existantes.

### 3. COPIL 3

L'ensemble de ces travaux aboutira à un avant-projet intégrant à la fois les ajustements concertés et les sujétions réglementaires identifiées. Cette étape permettra de finaliser un cadre cohérent et partagé, garantissant la faisabilité du projet tout en répondant aux exigences des différentes parties prenantes.



## RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA COLLINE SAINT MARTIN ET DES ROUGEAUX

### I. Présentation générale

Les sites de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux sont classés en Réserve naturelle régionale (RNR) par délibération de la commission permanente du conseil régional le 30 mai 2024.

Par le passé il s'agissait d'une Réserve naturelle volontaire (RNV), de 1995 à 2002. Après la disparition de ce statut en 2002 au profit de celui des RNR les sites de la RNV n'ont pas immédiatement été classés en RNR. Cependant, ils ont globalement continué à être gérés comme à l'époque de la RNV.

La réserve est depuis 2024 officiellement en co-gestion entre la Mairie de Montereau-Fault-Yonne et l'AGRENABA. La conservatrice de la Réserve naturelle nationale de la Bassée (RNN) étant déjà à temps plein sur cette mission, l'AGRENABA a procédé à un recrutement pour le poste de conservateur de la RNR pour 0,5 ETP, soit la moitié des missions. Le reste des missions du poste est consacré à la RNN et aux projets extérieurs autour de la RNN.

### II. Moyens humains

Le conservateur de la RNR est accompagné par les autres salariés de l'AGRENABA selon les besoins. Il est également assisté par une chargée de mission biodiversité et développement durable à la Mairie de Montereau-Fault-Yonne (dont la RNR représente 50% de ses missions). Enfin, il est accompagné au quotidien par des agents communaux issus du service Espaces verts, affectés à la gestion de la RNR.

**Tableau 10 : Répartition du temps de travail entre les agents dédiés à la RNR en 2024**

	Lucas BESNIER Conservateur	Maureen KONRAD Chargée de mission	Claude CROISSANT Employé communal	Thierry PAUPARDIN Employé communal	AGRENABA	Mairie Montereau	Total ETP
ETP	0,5	0,5	1	1	0,1	0,1	3,2

### III. Moyens matériels

L'équipe de gestion de la RNR a à dispositions plusieurs outils motorisés (débroussailleuses, tronçonneuses...), dont certains sont en renouvellement et d'outils manuels (fourches, râtaux...). Un

tracteur avec une remorque est également affecté à la gestion de la réserve. De nouveaux outils motorisés auto-tractés vont être prochainement affectés à la RNR (motofaucheuse, tondeuse débroussailleuse) et le projet d'achat d'une barre de fauche à attacher au tracteur est en discussion.

#### IV. Synthèse du temps passé en 2024

La réserve étant récente, le plan de gestion n'est pas encore rédigé ainsi que le découpage précis des actions en fonction des objectifs à long terme (OLT), des objectifs opérationnels de gestion (OOG), des actions de gestions et des facteurs clés de réussite (FCR).

Un regroupement en grandes catégories a donc été privilégié pour le moment.

**Tableau 11 : Répartition du temps passé par missions en 2024**

Tâche	Jours réalisés
Suivis à long terme	0,45
Gestion des prairies et des pelouses	61,8
Travaux de sécurisation	1
Réduire l'impact de la fréquentation anthropique	21
Travaux de sécurisation des sentiers	1
Sensibilisation aux enjeux de la réserve	6,4
Gestion administrative	14,6
Gestion financière	1,3
Gestion du matériel	2
Élaboration du plan de gestion	19,4
<b>SOMME</b>	<b>127,95</b>

#### V. Prévisions 2025

##### 1. Gestion des prairies et des pelouses

Selon l'étude actuelle des enjeux sur la RNR, la gestion des prairies et des pelouses est la priorité car ces habitats abriteront la majorité des espèces à enjeux sur la RNR. Cependant les techniciens de gestion sont revenus en poste sur la RNR à partir d'octobre seulement. Associé à un renouvellement lent du matériel, les objectifs de gestion n'ont pas entièrement été atteints en 2024. L'objectif de 2025 est de commencer les actions de gestions prioritaires à partir de la mi-août afin de remplir les objectifs de gestion avant décembre.

##### 2. Amélioration des connaissances

Afin d'affiner l'évaluation des enjeux et d'améliorer les actions de gestion en déterminant les meilleurs moyens de protéger ces enjeux, l'amélioration des connaissances sur la réserve est nécessaire. Une actualisation de la liste des espèces présentes sur la réserve est prévue en 2025, ainsi qu'une actualisation de la cartographie des habitats. Une étude des falaises calcaires afin d'en déterminer les enjeux est aussi envisagée.

##### 3. Sensibilisation du public

La plus grosse pression sur la RNR est la fréquentation humaine. En effet la réserve, de par sa position péri-urbaine et urbaine, est quotidiennement traversée et fréquentée par des riverains et des promeneurs. Cependant, une partie de ces personnes ne respectent pas la réglementation en vigueur sur la réserve. Ces infractions ont des conséquences néfastes sur la biodiversité de la RNR et la biodiversité en général. Des animations, des actions de communications et de médiations sont donc prévues afin de sensibiliser le public aux enjeux de préservation sur la réserve et par extension au respect de la réglementation en faveur de ceux-ci.

Le public scolaire est également un public prioritaire pour la sensibilisation, d'autant plus que la RNR est mitoyenne à la cité scolaire André-Malraux, comprenant un collège et un lycée. C'est pourquoi des animations auprès des scolaires sont prévus au cours de l'année 2025.

#### 4. Pose des panneaux réglementaires

L'absence de panneaux réglementaires sur la RNR est à la fois une cause et une conséquence de la situation citée précédemment. L'absence de panneaux, notamment concernant la réglementation en vigueur sur la RNR participe au non-respect de celle-ci. Cependant l'absence de ces panneaux est également due aux dégradations faites aux panneaux qui avaient été posés lors de l'inauguration de la RNR le 19 juin 2024. Des solutions pour permettre la pose et le maintien des panneaux réglementaires seront trouvées au cours de 2025. La sensibilisation du public, évoquée précédemment, fait partie de ces solutions.

#### 5. Élaboration du plan de gestion

Le plan de gestion entrera au cours de 2025 dans sa deuxième année d'élaboration. L'objectif est d'avoir le contexte général, le contexte physique et l'évaluation complète des enjeux de biodiversité d'intégrés dans le plan de gestion d'ici la fin de 2025.

## SITUATION FINANCIERE 2024 DE L'AGRENABA

Depuis 2022 et pour les années à venir, les élus du Bureau de l'AGRENABA ont décidé de modifier la présentation des budgets en les harmonisant avec ceux du cabinet comptable. Les explications seront données au fil des postes de dépenses.

En conséquence d'une demande émise par la DRIEAT de séparer les budgets des différents projets de l'association, à partir de l'année 2024, le bilan budgétaire de l'association sera dorénavant séparé selon les projets suivants : RNN (en blanc), Natura 2000 (en bleu), l'extension de la réserve (en violet) et la RNR de Montereau-Fault-Yonne (en beige).

Dans ce bilan financier, les valeurs concernant les projets « Extension » et « RNR » pour chacun des postes ne correspondent pas forcément aux valeurs inscrites dans les demandes de subventions de ces projets. Les valeurs ici sont majorées en comparaison aux demandes de subvention car dans ce bilan financier toutes les dépenses ont été prises en compte (loyer, entretien des locaux, électricité, location des copieurs...) tandis que dans les demandes de subvention ces dépenses ne sont souvent pas éligibles à remboursement. Aussi, les catégories comptables de classement des dépenses ne sont pas exactement identiques selon le type de demande de subvention (fond vert par exemple) donc les correspondances avec la comptabilité de l'association ne sont pas toujours évidentes.

### 1. Entrées

		Prévu	Obtenu au 31/12/2024	En attente
<b>DRIEAT</b>	Fonctionnement	167 746	167 746	
<b>DRIEAT</b>	Subvention : Animateur	29 925	29 925	
<b>Natura 2000</b>	Animation 2024	41 310	41 310	
<b>Natura 2000</b>	Subvention gestion et suivi des milieux ouverts			7 950
<b>Fonds vert</b>	Subvention Fonds vert	91 755	62 815	2 020
<b>AGRENABA</b>	Fond propre	<b>13 590</b>	0	
<b>IDF Nature</b>	Gestion plan d'eau de la Cocharde	8 000	8 000	
<b>IDF Nature</b>	Natur'Box	300	300	
<b>RNR Montereau</b>	Fonctionnement	28 415	19 105	
<b>7 Communes</b>	Cotisation annuelle	1 709	1 709	
<b>Pêcheurs</b>	Cotisation carte de pêche	300	200	
<b>Lafarge</b>	Travaux entretien	7 220	0	6 880
<b>Prestations</b>	Animations		16 204	
	Achat livres		34	
	Prestation de suivi		2 000	
	Prestation de formation	15 000	2 370	
<b>Subvention apprentissage</b>	Aide apprentissage	3 000	2 000	500
<b>PRAC 1 Vigne sauvage</b>	Solde PRAC 1 Vigne sauvage		13 741	

<b>OPCO</b>	Remboursement unification		4 221	
<b>CCBM</b>	Aménagement sentier 13	10 000	10 000	
<b>Intérêts placements</b>	Intérêts regalto		720	3 531
<b>Avoir Greencube</b>	Greencube avoir reprise contrat lintel		1 224	
<b>Fin de contrat</b>	Résiliation contrat		4 930	
<b>RNF congrès</b>	Remboursement trajets pour la commission EED et TNB		84	
<b>CPAM</b>	Remboursement congé maladie		437	
<b>Dons</b>	Greencube		3 000	
		<b>408</b>	<b>392</b>	
		<b>270,34 €</b>	<b>073,82 €</b>	<b>20 881,00 €</b>
				<b>412 954,82 €</b>

La somme totale des montants reçus (ou à recevoir prochainement) pour l'année 2024 est similaire à celle prévue. Cependant, même si le tout s'équilibre, les sommes détaillées ne sont pas exactement les mêmes que celles prévues.

Premièrement, une subvention supplémentaire de 7 950€ non prévue a été obtenue afin de subventionner un projet de « gestion et suivi des milieux ouverts » dans le cadre de Natura 2000. Ensuite, la somme perçue dans le cadre du projet d'extension de la réserve est bien inférieure à celle prévue car les dépenses ont été moins conséquentes de celles envisagées. Or, la subvention étant perçue sur les faits réels, sur justificatifs, la subvention est donc moins élevée que prévue. Aussi, la somme finalement perçue pour la gestion de la RNR de Montereau-Fault-Yonne est inférieure à celle prévue en raison du fait que le début de la collaboration avec la ville de Montereau-Fault-Yonne pour la co-gestion de la RNR s'est faite plus tardivement que prévue donc moins de dépenses (et en conséquence moins d'entrées) ont été réalisées en 2024. Les travaux d'entretien subventionnés par Lafarge n'ont pas tous pu être réalisés, en raison de la forte humidité du printemps – été, donc moins de dépenses que prévues (et en conséquence moins d'entrées) ont été réalisées en 2024. Les entrées correspondant aux bénéfices des ventes de prestations (animations, formations, suivis scientifiques...) ont été bien supérieures à celles prévues, 20 608€ au lieu de 15 000€, malgré des moyens humains réduits en 2024.

Plusieurs entrées supplémentaires ont été perçues en 2024 mais n'avaient pas été anticipées, il s'agit des entrées suivantes :

- Le solde du PRAC 1, correspondant à des résidus de la subvention accordée par l'AESN, a été perçu en 2024, soit 13 741 €
- Quasiment toutes les formations réalisées en 2024 ont été prises en charge par l'OPCO, soit 4 221€
- Des intérêts liés aux placements financiers de l'association ont été (et seront prochainement) perçus, pour 4 251 €
- Un avoir lié à une résiliation de contrat de téléphonie a été perçu pour 1 224 €, ainsi que 4 930€ perçus également pour une résiliation de contrat
- RNF a pris en charge les dépenses réalisées pour les trajets afin d'assister à une commission thématique pour 84€
- Au titre de l'arrêt maladie d'un salarié la CPAM a versé 437€ à l'association
- Notre prestataire téléphonie / informatique Greencube a versé 3 000€ de dons à l'association

Nous sommes donc à **412 954,82 € de recettes en 2024.**

		Déjà reçu	Dépenses au 31/12/24	Reste au 31/12/2024
Fonds dédiés	Passerelle (CA)	5 362,62 €		5 362,62 €
Fonds dédiés	Passerelle (DRIEAT)	8 849 €		8 849 €
Fonds dédiés	Panneaux "village de la réserve"	5 900 €		5 900 €
Fonds dédiés	Projet Biens Vacants	35 000 €		35 000€
Fonds dédiés Natura 2000	Natura 2000	25 000 €		25 000 €
	Travaux restauration écologique des habitats naturels	75 000 €		75 000 €
Fonds dédiés	Maquette Seine	4 785 €	14,68 €	4 770,32 €
Fonds dédiés	Projet extension RNN (DRIEAT)	26 283 €	24 900 €	1 383 €
<b>TOTAL</b>		<b>186 179,62 €</b>	<b>24 914,68 €</b>	<b>161 264,94 €</b>
		<b>186 179,62 €</b>		<b>186 179,62 €</b>

Toujours concernant les entrées, nous avons une partie appelée « fonds dédiés » qui est de l'argent déjà perçu mais attribué à des projets particuliers.

Pour les passerelles sur le sentier du Bois Prioux, nous avons des sommes restantes pour ce projet venant de deux partenaires (CA et DRIEAT), qui seront utilisées pour de l'aménagement en fonction des besoins. Le projet de panneaux « village de la réserve » est pour le moment mis en pause en raison du projet d'extension de la réserve. Les dépenses pour le projet de biens vacants n'ont pas encore eu lieu donc le fond dédié reste identique. Les contrats Natura 2000 n'étaient pas ouverts en 2024, le fond de roulement, pour permettre à l'association de prendre en charge les avances de frais liées aux contrats, n'a pas été utilisé. Le fond dédié correspondant au projet de la maquette Seine a été utilisé afin d'acheter une pompe sans fil pour faire circuler l'eau sur la maquette. Enfin, 24 900€ des 26 283€ du fond dédié « projet d'extension » ont été utilisés pour financer l'étude scientifique produite par Ecosphère pour le projet d'extension. Il reste donc 1 383,00 € pour un éventuel complément d'étude.

## 2. Charges

### Section « Achat »

60 - Achat		Budget prévu	Budget dépensé	Différence	Budget dépensé RNN	Budget dépensé N2000	Budget dépensé Extension	Budget dépensé RNR
Poste 1	Prestations de services	6 800	3 721,56	+3 078,44	1 000	2 721,56	0	0
Poste 2	Achats matières et fournitures	4 980	4 315,25	+664,75	3 672,37	46,01	407,87	189
Poste 3	Autres fournitures	1 140	95,68	+1 044,32	71,76	10,25	13,67	0

	<b>Total</b>	<b>12 920</b>	<b>8 132,49</b>	<b>+4 787,51</b>	<b>4 744,13</b>	<b>2 777,82</b>	<b>421,54</b>	<b>189</b>
--	--------------	---------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------------	---------------	------------

Les dépenses dans la section « achat » ont été moins élevées que prévues.

Pour le poste « prestations de services », le budget dépensé est inférieur de plus de 3000€ au budget prévu. Pour le projet RNN, les dépenses ont été moins élevées que prévues car le suivi de la Vigne sauvage a finalement été moins onéreux et les 900€ prévus pour le graphisme du flyer Cocharde seront dépensés en 2025. Pour le projet Natura 2000, aucune dépense n'avait été planifiée mais 2 721.56€ ont été dépensés pour une étude sur la Planorbe naine. Enfin, 4 100€ prévus pour l'extension n'ont pas été dépensés car l'étude socio-économique et la brochure de présentation au public du projet d'extension n'ont pas été réalisées cette année. La brochure de présentation au public sera réalisée en 2025 et l'étude socio-économique sera finalement réalisée en interne.

Pour le poste « achat matières et fourniture », les dépenses sont similaires à celles prévues.

Pour le poste « Autres fournitures », la somme dépensée a été inférieure d'environ 1 000€ par rapport à la somme prévue. Ceci en raison notamment du classement comptable des dépenses de l'extension pour la partie fournitures qui ont finalement été reclassées dans le poste « achat matières et fourniture ».

#### Section « Services extérieurs »

61-Services extérieurs		Budget prévu	Budget dépensé	Différence	Budget dépensé RNN	Budget dépensé N2000	Budget dépensé Extension	Budget dépensé RNR
Poste 4	Locations (maison, matériel, tel, ..)	30 081	35 901,76	-5 820,76	26 008,32	3 715,47	4 953,97	0
Poste 5	Entretien et réparation	14 580	22 394,96	-7 814,96	12 587,22	7 387,19	2 238,81	181,74
Poste 6	Maintenances	5 382	5 701,18	-319,18	4 494,73	517,05	689,40	0
Poste 7	Assurance	6 417	6 014,04	402,96	3 800,06	542,87	1 660,37	10,74
Poste 8	Documentation	1 562	1 788,76	-226,76	1 788,76	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>58 022</b>	<b>71 800,70</b>	<b>-13 778,70</b>	<b>48 679,09</b>	<b>12 162,58</b>	<b>9 542,55</b>	<b>192,48</b>

Les dépenses de la section « services extérieurs » sont très largement supérieures à celles anticipées, de quasiment 14 000€ de plus.

Pour le poste « Location (maison, matériel, tel ...) », de nombreuses dépenses ont été plus élevées, en termes de location des téléphones, de location des photocopieurs et de charges locatives. Par exemple pour les charges locative 5 000€ étaient prévus mais ce furent en tout 7 500€ de charges qui ont été facturés.

Pour le poste « entretien et réparation », les dépenses ont été bien plus conséquente, ceci principalement en raison d'une dépense de 7150€ pour de la fauche et du pâturage dans le cadre de Natura 2000, qui n'avait pas été anticipée. Cette dépense a été équilibrée par une subvention en entrée. On peut citer comme autre dépense conséquente de ce poste les travaux de gestion réalisés par l'entreprise Legret (7 200€) qui avait été budgétée en prévisionnel à 5 520€.

Les postes « Maintenance » (maintenance du routeur, anti-virus, logiciels informatiques...) et « Assurance » (assurance responsabilité civile, habitation et véhicules) et « documentation » (livres, abonnements Trimble, abonnements presse...) ont été similaires aux prévisions.

### Section « Autres services extérieurs »

<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>Budget prévu</b>	<b>Budget dépensé</b>	<b>Différence</b>	<b>Budget dépensé RNN</b>	<b>Budget dépensé N2000</b>	<b>Budget dépensé Extension</b>	<b>Budget dépensé RNR</b>
Poste 9	Honoraires	13 500	13 330,48	+169,52	10 028,67	1 428,27	1 873,54	0
Poste 10	Publicité, publication	9 800	2 747,21	+7 052,79	2 594,58	80,63	72	0
Poste 11	Déplacements	22 830	19 659,30	+3 170,70	2 883,83	310,47	16 465	0
Poste 12	Frais postaux et télécom	3 041	3 020,15	+20,85	2 388,60	196,56	434,99	0
Poste 13	Services bancaire et autres	200	91,80	+108,20	68,85	9,84	13,11	0
Poste 14	Formation	8 705	7 161,34	+1 543,66	6 822,50	27,98	306,46	4,40
Poste 15	Cotisations	1 310	830	+480	805	0	25	0
	<b>Total</b>	<b>59 386</b>	<b>46 840,28</b>	<b>+12 545,72</b>	<b>25 592,03</b>	<b>2 053,74</b>	<b>19 190,11</b>	<b>4,40</b>

Concernant la section « Autres services extérieurs » les dépenses ont été moins élevées que prévues. Pour le poste « Honoraires », qui correspond aux honoraires du cabinet comptable et du commissaire aux comptes, les dépenses ont été celles prévues.

Pour le poste « Publicité, publication », plusieurs dépenses prévues n'ont pas été réalisées et ont été repoussées. Le projet du livret Cocharde ayant pris du retard, le graphisme et l'impression du livret Cocharde n'ont pas été finalisés en 2024 donc ils seront payés en 2025. Concernant le projet Natura 2000, les 500€ prévus pour l'impression des flyers ZSC/ZPS n'ont finalement pas été dépensés car les flyers seront plutôt imprimés avec les imprimantes des locaux. Concernant le projet d'extension, les 1 000€ prévus pour la présentation du projet au public n'ont pas été dépensés car cette dépense est repoussée à l'année 2025.

Pour le poste « Déplacements », les frais de transports (essence, péage et billets de train) ont été moins conséquents que prévus.

Pour le poste « Frais postaux et télécom » et « Services bancaire et autres » les dépenses sont proches des estimations.

Pour les postes « Formation » les dépenses ont été moins élevées notamment car les 1 600€ prévus pour le conservateur de la RNR de Montereau-Fault-Yonne n'ont pas été dépensés car il n'a pas suivi de formation en 2025.

Pour le poste « Cotisation », la somme est moindre notamment en raison d'une économie réalisée sur la cotisation pour le projet RNR car le conservateur étant arrivé tardivement, l'adhésion à RNF n'a pas été réalisée en 2024 mais elle est prévue pour 2025.

### Section « Impôts, taxes et charges de personnel »

63 - Impôts et taxes		Budget prévu	Budget dépensé	Différence	Budget dépensé RNN	Budget dépensé N2000	Budget dépensé Extension	Budget dépensé RNR
Poste 16	Carte pêche	300	0	+300	0	0	0	0
Poste 17	Impôt société	772	1 145	-373	1 145	0	0	0
<b>Total</b>		<b>1 072</b>	<b>1 145</b>	<b>-73</b>	<b>1 145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Pour la section « Impôts, taxes et charges de personnel », aucune dépense n'a été réalisée pour le poste « carte de pêche » étant donné qu'Ile-de-France n'a en 2024 pas demandé à l'AGRENABA de lui verser une somme en contrepartie des entrées liées à la cotisation pour la pêche sur la Cocharde. Le poste « Impôt société » a été un peu plus élevé que prévu.

### Section « Charges de personnel »

64 - Charges de personnel		Budget prévu	Budget dépensé	Différence	Budget dépensé RNN	Budget dépensé Hors PdG	Budget dépensé N2000	Budget dépensé Extension	Budget dépensé RNR
Poste 18	Rémunération	165 380	182 777,14	-17 397,14	99 486,97	19 847,45	22 882,06	32 411,19	8 149,48
Poste 19	Charges sociales	111 020	71 291,62	+39 728,38	39 559,08	5 077,50	9 740,58	13 333,98	3 580,48
Poste 20	Autres charges	470	1 428	-958	1 428	0	0	0	0
<b>Total</b>		<b>276 870</b>	<b>255 496,76</b>	<b>+21 373,24</b>	<b>140 474,05</b>	<b>24 924,95</b>	<b>32 622,65</b>	<b>45 745,16</b>	<b>11 729,96</b>

Pour la section « charges de personnel », en raison de l'absence de conservatrice pendant 4 mois, et du recrutement tardif du conservateur de la RNR de Montereau-Fault-Yonne, la somme du poste « Rémunération » et « charges sociales » est inférieure aux prévisions. Des erreurs de calcul dans le prévisionnel du pourcentage des charges sociales par rapport aux salaires bruts ont conduit à une mauvaise répartition entre « Rémunération » et « charges sociales » dans le prévisionnel. Ici une nouvelle catégorie de budget apparaît, il s'agit de la catégorie « Hors PdG ». Ce projet correspond aux dépenses de personnels engendrées par l'association dans le cadre de projets autres que celui du PdG, de Natura 2000, de l'extension ou de la RNN. Cela correspond à environ 1.5 ETP supplémentaires payés par les fonds propres de l'AGRENABA, en plus des 3.5 ETP payés au titre de la subvention accordée par la DRIEAT pour l'application du plan de gestion de la réserve.

Des dépenses supplémentaires liées au CIAMT ont pour conséquence un poste « autres charges » plus élevé qu'au prévisionnel.

### 3. Synthèse



	Total AGRENABA	RNN	Hors PdG	N2000	Extension	RNR
Total des charges	<b>383 415 €</b>	221 858,30€	24 924,95€	49 616,79€	74 899,36€	12 115,84€
Total des produits	<b>412 954 €</b>	279 754€	0	49 260€	64 835€	19 105€
Résultat de l'exercice 2024	<b>+ 29 539 €</b>	<b>+ 57 896,08€</b>	<b>-24 924,95€</b>	<b>-356,79€</b>	<b>-10 064,36€</b>	<b>6 989,16€</b>

Au final, nous avons un résultat comptable de + **29 539 €** pour l'année 2024. L'Agrenaba n'aura pas besoin de puiser dans ses fonds propres pour équilibrer le budget 2024.

## BUDGET PREVISIONNEL 2025

De même que dans le bilan financier, les valeurs concernant les projets « Extension » et « RNR » pour chacun des postes ne correspondent pas forcément aux valeurs inscrites dans les demandes de subventions de ces projets. Ceci s'explique par le fait que la comptabilité de l'association prend en compte de nombreux frais de fonctionnement de fond de l'association (loyer, électricité, maintenance informatique...) qui ne sont pas forcément inclus dans les demandes de subventions.

### 1. Entrées

		PRODUITS
<b>DRIEAT</b>	Fonctionnement	167 746 €
<b>DRIEAT</b>	Subvention : Animateur	29 925 €
<b>Natura 2000</b>	Animation 2025	41 310 €
	Subvention Planorbe	11 596 €
	Subvention "entretien, suivi et valorisation des milieux naturels de la ZSC"	24 618€
<b>AESN</b>	Fond vert extension	70 000 €
<b>RNR Montereau</b>	Fonctionnement	38 160 €
<b>IDF Nature</b>	Gestion plan d'eau de la Cocharde	8 000 €
	Subvention impression flyers Cocharde	3 500 €
	Natur'Box	300 €
<b>AGRENABA</b>	Fond propre	<b>27 255 €</b>
<b>Pêcheurs</b>	Cotisation carte de pêche	300 €
<b>7 Communes</b>	Cotisation annuelle	1 709 €
<b>Lafarge</b>	Travaux entretien	6 820 €
<b>Prestations</b>	Animations, visites guidées, club nature,	14 000 €
<b>Prestations</b>	Suivi et gestion (RTE, association Roselière...)	4 300 €
<b>Subvention apprentissage</b>	Aide apprentissage Lisa	3 500 €
<b>Uniformation</b>	Remboursement formations	1 510 €
<b>Subvention FDVA</b>	Fonctionnement	5 000 €
<b>CCBM</b>	Aménagement sentier 13	15 250 €

<b>Intérêts placements</b>	Intérêts regalto	3 400 €
<b>Fonds dédiés</b>	Passerelle DRIEAT	1 950 €
<b>Fonds dédiés</b>	Biens vacants et sans maitre	5 000 €
		<b>485 149,00 €</b>

		Déjà reçu
Fonds dédiés	Passerelle (CA)	5 362,62 €
Fonds dédiés	Passerelle (DRIEAT)	8 849,00 €
Fonds dédiés	Panneaux "village de la réserve"	5 900,00 €
Fonds dédiés	Projet Biens Vacants	35 000,00 €
Fonds dédiés	Maquette Seine	4 470,32 €
Fonds dédiés	Roulement N2000	100 000,00 €
Fonds dédiés	Projet extension RNN (DRIEAT)	1 383,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>160 964,94 €</b>

Pour l'année 2025 les recettes devraient être supérieures aux années passées en raison de la réception du solde de deux demandes de subventions réalisées dans le cadre de Natura 2000. La première demande de subvention concernait l'étude sur la Planorbe naine, pour 11 596€ et la seconde portait sur « l'entretien, le suivi et la valorisation des milieux de la ZSC », à hauteur de 24 618€. Aussi, la somme perçue pour la co-gestion de la RNR de Montereau-Fault-Yonne sera supérieure à l'année précédente car plus de dépenses vont être réalisées cette année en comparaison avec 2024 où la co-gestion n'avait finalement débutée qu'au moins de septembre. Une subvention exceptionnelle de prise en charge des coûts d'impression du flyer de la Cocharde va être perçue de la part d'Ile-de-France Nature. Aussi, le financement de certaines actions de gestion par l'entreprise Lafarge continue en 2025, avec une somme similaire à celle de 2024. Concernant les prévisions de recettes provenant de la vente de prestations d'animation, l'objectif a été fixé à 14 000€ car le pôle animation sera seulement composé d'environ 2 ETP en 2025, contrairement aux 2.5 ETP optimaux. En 2025 une demande de subvention FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) sera sollicitée et devrait apporter 5 000€. La finalisation de la phase 2 et 3 de l'aménagement du sentier de randonnée n°13 avec la CCBM rapportera 15 250 € à l'association. Enfin, le fond dédié « passerelles DRIEAT » sera mobiliser pour financer la réimpression des panneaux du Bois Prieux et le fond dédié « Biens vacants et sans maitre » sera utilisé pour payer les 5000€ de frais concernant ce projet.

Afin d'équilibrer le budget total, l'AGRENABA devrait ajouter pour 2024 une somme de **27 255 €** issue de ses fonds propres.

## 2. Charges

### Section « Achat »

60 - Achat		Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Poste 1	Prestations de services	14 635	6 460	7 675	500	0
Poste 2	Achats matières et fournitures	3 500	1 950	0	1 550	0
Poste 3	Autres fournitures	350	200	50	100	0
	<b>Total</b>	<b>18 485</b>	<b>8 610</b>	<b>7 725</b>	<b>2 150</b>	<b>0</b>

Concernant les « achats », pour le poste « Prestations de services » les dépenses notables pour 2025 sont 5000€ pour le projet de biens vacants et sans maîtres et 7 675€ dans le cadre de Natura 2000 pour le paiement final de l'étude de la Planorbe naine. Pour le poste « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » on retrouve des dépenses similaires aux années passées avec des achats de vêtements de terrain, d'uniformes réserve et de matériel de bureau.

#### Section « Services extérieurs »

61-Services extérieurs		Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Poste 4	Locations (maison, matériel, tel, ..)	36 594	29 025.25	3 243.75	4 325	0
Poste 5	Entretien et réparation	34 840	12 560	21 380	900	0
Poste 6	Maintenances	4 453	3 580	389	484	0
Poste 7	Assurance	7 800	6 505	60	1 175	60
Poste 8	Documentation	2 092	1 342	0	300	450
	<b>Total</b>	<b>85 779</b>	<b>53 012,25</b>	<b>25 072,75</b>	<b>7 184</b>	<b>510</b>

Concernant les « services extérieurs », les dépenses du poste « location » sont identiques aux années passées. Pour le poste « Entretien et réparation » la somme pour la RNN est conséquente étant donné qu'elle inclut 9 470€ de travaux de pâturage sur la Cocharde et de fauche avec export sur divers sites. Il est à noter que ces dépenses de travaux sont toutes compensées en entrée par des recettes avec une prise en charge à 100% des frais. Pour Natura 2000, les 21 380€ de ce poste correspondent à des travaux (pâturage, fauche avec export, ouverture ripisylve à la Cocharde et entretien ripisylve pour l'Agrion de mercure) réalisés dans le cadre d'une demande de subvention régionale et d'un financement par l'entreprise Lafarge. Pour les postes « Maintenances », « Assurance » et « Documentation » les dépenses sont similaires aux années passées.

#### Section « Autres services extérieurs »

62-Autres services extérieurs		Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Poste 9	Honoraires	12 000	8 625	1 125	2 250	
Poste 10	Publicité, publication	11 600	8 900		2 700	
Poste 11	Déplacements	6 100	4 200	600	1 000	300
Poste 12	Frais postaux et télécom	5 135	3 819	496	820	
Poste 13	Services bancaire et autres	200	200	0	0	0
Poste 14	Formation	7 010	5 010	100	1 500	400
Poste 15	Cotisations	915	845	0	25	45
	<b>Total</b>	<b>42 960</b>	<b>31 599</b>	<b>2 321</b>	<b>8 295</b>	<b>745</b>

Concernant les « Autres services extérieurs », rien n'est à signaler concernant les « Honoraires » (cabinet comptable et commissaire aux comptes). Pour le poste « Publicité, publication » la somme relativement élevée est due à 2 000€ pour la réimpression des panneaux du Bois Prieux et à 4 400€ d'impression et de graphisme du flyer Cocharde. Pour le projet « Extension » cela correspond aux coûts qui seront engendrés par la présentation du projet au public lors des « forums » et aux coûts de graphisme et d'impression de brochures pour présenter le projet d'extension au grand public. Les budgets prévisionnels des postes suivants sont assez similaires aux années précédentes.

#### Section « Impôts, taxes et charges de personnel »

63- Impôts, taxes et charges de personnel		Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Poste 16	Carte pêche	0	0	0	0	0
Poste 17	Impôt société	1 400	1 400	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Concernant les « Impôts, taxes et charges de personnel », pour le poste « carte de pêche » il n'y a dorénavant plus de dépenses pour ce poste et le poste « Impôt société » reste quasiment inchangé.

#### Section « Charges de personnel »

65- Charges de personnel		Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel Hors PdG	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Poste 18	Rémunération	239 025	112 750	33 750	24 550	46 900	21075
Poste 19	Charges sociales	96 125	46 000	12 125	10 525	18 500	9 100
Poste 20	Autres charges	1 150	1 150	0	0	0	0

Poste 21	Droits d'auteurs	100	100	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>336 525</b>	<b>160 000</b>	<b>45 875</b>	<b>35 075</b>	<b>65 400</b>	<b>30 175</b>

Concernant les « Charges de personnel », le mi-temps du technicien a été pris en compte et il a été considéré que l'équipe serait au complet, avec 8 salariés toute l'année. Le poste « Autres charges » correspond aux coûts de la médecine du travail.

### 3. Synthèse

Détail par projets	Budget prévisionnel total	Budget prévisionnel RNN	Budget prévisionnel Hors PdG	Budget prévisionnel N2000	Budget prévisionnel Extension	Budget prévisionnel RNR
Dépenses totales	485 149 €	254 620,66 €	45 875 €	70 194 €	83 029 €	31 430 €
Entrées totales (sans les fonds propres)	457 894 €	272 210 €	0 €	77 524 €	70 000 €	38 160 €
Différences	-27 255 €	+ 17 589,34 €	-45 875,00 €	+ 7 329,66 €	- 13 029,00 €	+ 6 730,00 €

Nous rajoutons pour 2025 une somme de **27 255 €** de fonds propres de l'AGRENABA qui permet d'équilibrer le budget global.

	Entrées prévues	Dépenses prévues	Différence
Budget 2025	485 149 €	485 149 €	0€

## 1. DESCRIPTION DETAILLEE DES SITES

### 1. Everly

#### Les propriétés AESN - Commune d'Everly :

L'AESN est propriétaire d'une entité d'environ 20 hectares aux lieux-dits la Pièce au Prêtre et le Bois de Veuve à Everly. Elle est constituée principalement d'Aulnaies marécageuses et de Fourrés secs à humides puis de milieux ouverts :

- Au lieu-dit le Bois de Veuve, on note un secteur de Roselières sur environ 0,5 ha où sont présentement la Gesse des Marais et la Renoncule grande douve (dénommée Roselière du Bois de Veuve).
- Dans le secteur de la Pièce au Prêtre se développe des Cariçaies des sols eutrophes sur 1,8 ha et des mégaphorbiaies mésotrophiles sur 0,7 hectares qui accueillent la Violette élevée et la Germandrée des Marais.

L'objectif est de maintenir et de restaurer les milieux ouverts sur les sites c'est pourquoi des travaux de bûcheronnage et débroussaillage ont débuté à partir de 2013. Depuis 2016, 3,9 hectares sont entretenus régulièrement pour l'entité globale que ce soit par pâturage avec des vaches Highlands ou de façon mécanique.

### 2. Gouaix

#### Plan d'eau de la Cocharde :

Le plan d'eau de la Cocharde est un site très prisé des pêcheurs. La forte fréquentation de ce site, malgré une interdiction de pêche, a conduit à un certain nombre d'incivilités (dépôts de déchets, stationnements de voiture, feux, campements, etc...). Le propriétaire actuel est l'Agence des Espaces Verts (AEV), pour le compte de la région Île-de-France. Avec leur accord, des aménagements légers ont été mis en place en mars 2012 (poteaux, chaînes, panneaux d'information). Associée à cela, une ouverture réglementée de la pêche a été organisée, indexée au respect de certaines règles de bonnes pratiques (pas d'utilisation d'engins flottants, pas de pêche de nuit, etc...). Ces mesures ont grandement amélioré la situation.

D'un point de vue écologique, bien qu'artificiel (ancienne carrière) ce site de 23 ha présente de belles potentialités. A noter notamment la présence de pieds de Violette élevée, qui ont conduit à la mise en place de mesures de gestion afin d'ouvrir deux sites en bord du plan d'eau, actuellement en cours de fermeture (dynamique d'embroussaillage). Ce site un fort intérêt au niveau entomologique avec la présence régulière de la Leucorrhine à large queue, la Zeuzère du roseau ou encore le Lamie tisserand. Les roselières accueillent de manière irrégulière en fonction des années le Blongios nain et la Rousserole turdoïde en période de reproduction.

Afin d'entretenir les milieux ouverts, le pourtour du plan d'eau a fait l'objet d'un pâturage ovin et de chantiers de gestion (interne et bénévoles) depuis 2013. Le nombre de pêcheurs autorisé est limité à 15.

#### Sablière et pelouse de Gouaix :

D'une surface de 0,6 ha la sablière se compose d'une partie centrale où était extrait du sable par la commune de Gouaix et où se trouve une mare temporaire. Les pourtours de ce site sont constitués en partie de pelouse sèche. La partie que l'on nomme « pelouse de Gouaix » est une pelouse de 0,30 ha, enclavée en milieu boisé et située en continuité de la sablière. Ces sites sont la propriété de la commune de Gouaix.

#### Pelouse AESN :

Cette pelouse d'une surface d'environ 0,4 ha, propriété de l'AESN, est contiguë à la sablière de Gouaix. Elle est entretenue par fauche avec exportation de la matière depuis 2023.

#### Pelouse de Munch :

Cette pelouse embroussaillée d'environ 3 ha est la propriété de la société exploitante de granulats SYNEOS. En 2014, un chantier de bûcheronnage a permis de restaurer 1 ha de pelouse sur ce site. Depuis cette période le site est entretenu par pâturage ovin et lors de chantiers de débroussaillage.

#### Jachère Terre Poussin :

Cette parcelle de 2,2 ha a été cultivée par le passé. Elle est la propriété de l'AESN et se compose actuellement d'une friche sur sol sec entretenue par broyage depuis 2021.

#### La prairie à Œillet :

Propriété de l'AESN, cette prairie d'environ 1,2 ha a fait l'objet d'importantes mesures de restauration par le passé (coupe d'arbres, résineux notamment), du fait de la présence constatée d'une petite population d'Œillets superbes. L'entretien de ce site par fauche est réalisé annuellement depuis 2007. On constate à présent une population plus importante d'Œillets superbes. La présence de Bourdaine, qui pourrait potentiellement concurrencer l'Œillet, est néanmoins à surveiller. En 2018, afin d'agrandir la prairie, les arbres qui étaient présents dans la zone de fauche ont été coupés et des lisières boisées ont été bûcheronnées à l'automne sur 0,2 ha.

#### Roselière Aunaie

Cette propriété de l'AESN de 0,7 ha est contiguë à la prairie à Œillet. Cette ancienne plantation de peupliers a été débroussaillée en 2013 et est entretenue par fauche avec exportation depuis 2015.

#### Prairie Seizelles :

Cette ancienne parcelle de peupliers de 1,1 ha (coupés en 2012) est la propriété de M. Le Groumellec. Un broyage a été réalisé à l'automne 2018 avec pour objectif de restaurer une prairie humide. Après plusieurs années de broyage cette prairie est entretenue par fauche avec exportation depuis 2023.

### 3. Grisy-sur-Seine

#### Pâture Noue d'Isle :

Ce site est une pâture longeant la noue d'Isle sur la commune de Grisy sur Seine de 2.28 ha (dont 1,3 ha sont situés dans la réserve naturelle), entretenu par broyage sans export et pâturage (ce site fait partie d'une pâture beaucoup plus vaste de 14 ha située autour de l'ancienne carrière de Pormain et dont la majeure partie se situe à l'Est de la Noue sur la commune Noyen-sur-Seine en dehors de la réserve naturelle). La gestion du site est réalisée par l'entreprise A2C granulats.

### 4. Jaulnes

#### Pelouse Bois Prioux :

Cette pelouse embroussaillée d'environ 1,4 ha (zones arbustives comprises), propriété de l'association CEN Ile-de-France (anciennement Pro Natura Île-de-France), est située au lieu-dit le Bois Prioux.

#### ENS Petit Gué, Grande prairie (Gazoduc) et Petite prairie (Grande noue) du CD77 - Commune de Jaulnes et de Mouy-sur-Seine :

Ces sites (4,1 ha au total), propriétés du Conseil Départemental de Seine et Marne, font l'objet de mesures de gestion (fauche annuelle avec exportation), réalisées et prises en charge par le Conseil départemental. En 2015 des travaux de bûcheronnage ont permis d'étendre les milieux de prairies sur les ENS Petit Gué et Grande prairie pour une surface d'un hectare au total. Ces sites ont une très forte valeur écologique puisque plusieurs espèces végétales menacées de disparition en Ile-de-France s'y développent. L'ENS Grande prairie accueille notamment les seules stations d'Ail anguleux et de Violette naine de la réserve naturelle.

#### Prairie Bois Prioux :

Cette prairie d'environ 0.12 ha, située au lieu-dit le Bois Prioux, est fauchée tous les ans (avec export de la matière) lors d'un chantier organisé le CEN Île-de-France.

#### Layons de chasse du Bois Prioux :

Ce site, propriété du Centre Hospitalier de Provins, représente un secteur de 11,7 ha à fort intérêt écologique. En effet, même s'il est actuellement essentiellement boisé, ce site accueille des reliques de prairies et de pelouses au sein desquelles se développent des plantes menacées de disparition en Ile-de-France comme la Violette élevée ou le Polygale amer.

#### Mare de Neuvry (hors réserve) :

Cette mare communale d'environ 0.4 ha se situe dans le hameau de Neuvry. En 2017, elle était envahie par les arbustes (saules) et était très envasée. A l'automne de cette même année, des travaux de bûcheronnage ont été réalisés pour apporter de la lumière au niveau de la mare. En 2018 un dessouchage des saules coupés ainsi qu'un curage et un reprofilage des berges de la mare ont été réalisés par une entreprise spécialisée. L'objectif est d'avoir des dépressions en eau toute l'année et des pentes douces plus favorables à la biodiversité mais aussi à la réalisation d'animations sur ce site.

Une haie a également été plantée entre la mare et le champ cultivé. Les plants ont été fournis gracieusement par la FDC 77 et plantés par une classe de l'école élémentaire de Jaulnes. La plantation a été co-encadrée par des Bac Pro en gestion des milieux naturels et de la faune du lycée TECOMAH (78) et l'AGRENABA. Depuis 2018, l'entretien d'une partie des rives est réalisé annuellement par l'AGRENABA lors de chantiers écoles et/ ou bénévoles.

## 5. Mouy-sur-Seine

### Grande portée RTE :

Cette portée, comme les autres, est gérée par RTE. RTE se doit de garder les emprises des lignes à haute tension en milieux ouverts, tout du moins à surveiller à ce qu'il n'y ait aucun arbre qui menace de prendre de la hauteur et de s'approcher des lignes. Depuis 2007, un partenariat a été mis en place entre RTE et la réserve naturelle de la Bassée, afin de pouvoir réaliser les objectifs du plan de gestion, à savoir restaurer et entretenir des milieux ouverts typiques de zones humides sous les portées situées dans la réserve.

En ce qui concerne la Grande Portée, il s'agit de 2,4 ha de milieux de types roselières et magnocariçaises et d'un peu de prairie humide. Du dessouchage et du broyage ont été réalisés à partir de 2007, mais très vite ces actions se sont arrêtées en concertation avec la réserve naturelle. En 2012, RTE a réussi à obtenir la mise en place d'un programme Life pour réaliser de la fauche avec exportation sur la Grande Portée de Mouy-sur-Seine, portée présentant des enjeux intéressants au niveau de la flore, avec la présence d'Œillets superbes de Scirpes à une écaille et de Sanguisorbes officinales. Le projet Life s'est orienté vers du pâturage en 2014 et 2015 mais qui n'a pas pu être poursuivi. Toutefois, dans la perspective de pérennité du projet Life sur la Grande Portée qui se terminait en 2017, un retour à la fauche a été préconisé, la situation étant trop compliquée pour qu'un éleveur soit intéressé pour emmener ses bêtes sur ce site (isolement géographique, végétation comprenant encore beaucoup de repousses de ligneux). Un broyage simple a donc été réalisé en 2016 pour préparer les opérations de fauche prévues à partir de 2017. Depuis 2017 une fauche avec exportation est réalisée annuellement sur 1,4 ha. Dans la continuité de la zone de fauche, 0,5 ha supplémentaire a été broyé à l'automne 2019 pour permettre à terme d'agrandir la partie fauchée à 1,9 ha au total.

### Mare communale de Peugny (hors réserve) :

Située à l'entrée du hameau de Petit Peugny, cette mare de 3,7 ares se situe sur une parcelle communale de 14,6 ares. Prospectée il y a quelques années de cela, elle représente un site intéressant pour la reproduction des amphibiens (présence de Triton crêté et de Rainette arboricole). En 2015, avec l'accord de la commune, cette mare a été réouverte sur la moitié de sa circonférence, afin d'y apporter de la lumière. En 2018 un reprofilage des berges et un curage partiel ont été réalisés afin d'obtenir des pentes douces et de permettre le maintien de secteurs en eau une grande partie de l'année. Depuis cette période, l'AGRENABA entretient annuellement les berges de la mare afin d'empêcher le développement des ligneux.

## 6. Noyen-sur-Seine

### Roselière du Bois de Chenevière :

Cette roselière fortement embroussaillée est située sur la commune de Noyen-sur-Seine au lieu-dit le Bois de Chenevière. Elle représentait, en 2004, selon le bureau d'études Ecosphère une entité homogène de 1,6 ha de roselière comprenant des buissons de Saules (surface en roseaux de 1,4 hectare) que nous considérerons comme la surface initiale du site. En 2014, cette zone n'est plus composée que de 0,3 ha de roselières mais accueille encore la Gesse des Marais, plante menacée au niveau régional. En 2015, afin d'endiguer la fermeture du site nous proposons au propriétaire ainsi que la société de chasse de Grisy, un projet de débroussaillage de la zone sur 1 hectare (objectif de restaurer une moitié en roselière et l'autre moitié en prairie humide). Après avoir obtenu leurs accords nous organisons à l'automne, deux chantiers de gestion qui ont permis le débroussaillage de 0,2 ha du site. En 2017, des travaux de bûcheronnage sont réalisés sur 0,8 ha et en 2018 les arbres sont évacués et les rémanents restants sont broyés. De 2019 à 2022, un broyage sans exportation a été réalisé sur 0,5 ha. Depuis 2023, une fauche avec exportation est réalisée sur 0,5 ha.

### Boucle de Noyen (nord) :

Il s'agit d'un ancien méandre de la Seine déconnecté du fleuve depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, situé en contexte forestier.

### Champerlin :

Ce site de 2,5 ha constitué de fourrés arbustifs a été broyé en 2017 afin de restaurer des milieux ouverts de type « prairies ». Le site a été broyé annuellement en 2020 et 2021. Depuis 2023 il est entretenu par fauche avec exportation.

### Prairie de Champ blanc (hors réserve) :

Cette prairie de 2,2 ha, est située près du hameau du Vezoult. Entretenu par pâturage de 2013 à 2022, elle est fauchée avec exportation de la matière depuis 2023.

### Etang communal de Grisy – Commune de Noyen-sur-Seine :

Cette pièce d'eau, située sur la commune de Noyen-sur-Seine, est la propriété de la commune de Grisy-sur-Seine. C'est sur ce site que les premières observations de la Leucorrhine à large queue ont pu être réalisées en 2009.

### Mare du Port Montain :

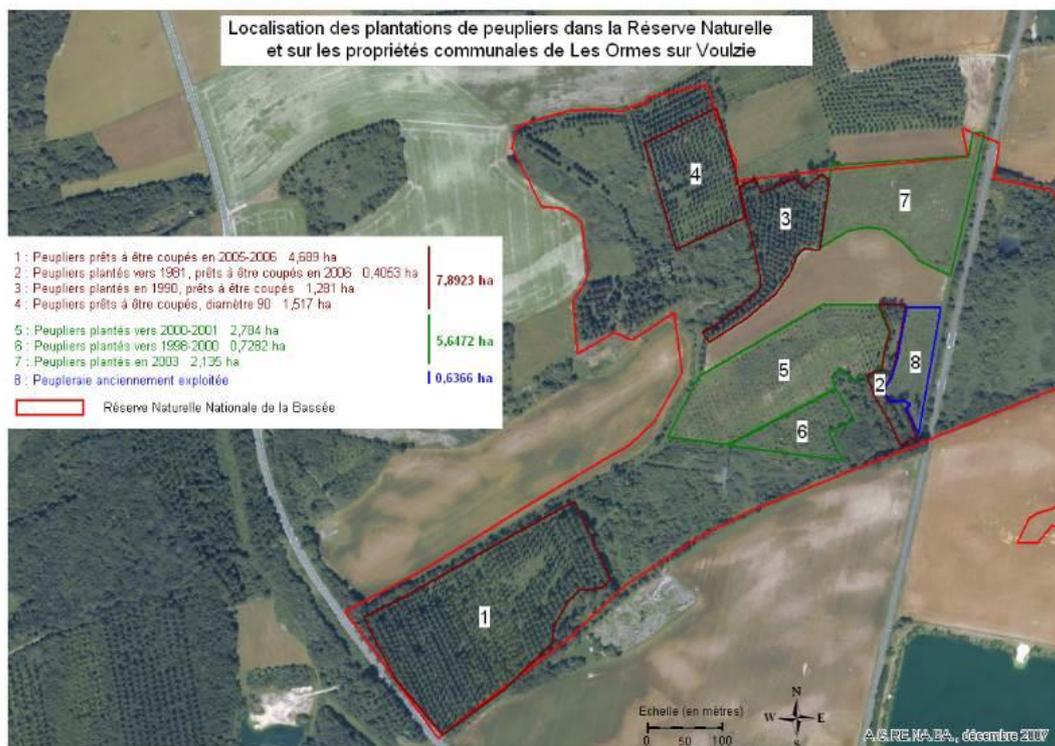
En 2018, cette mare était peu visible du fait du développement important des arbres et particulièrement envasée. Un projet de restauration est donc proposé à la mairie en 2018. Afin de pouvoir le mettre en œuvre, la commune a procédé à l'achat des parcelles ne lui appartenant pas en 2019. En 2020, le projet de restauration a bénéficié d'une subvention du Département de Seine-et-Marne, ce qui lui a permis de réaliser une mise en lumière (coupe d'arbres) de la mare par l'entreprise Legret en octobre 2020. De même, une plantation de haie a été réalisée par « les jardins de la Brie » en novembre 2020. Le réaménagement d'une partie des berges a pu être réalisé mais le curage de la

mare n'a pas été possible. En 2023, des aménagements de signalétique (panneaux et ponton) ont été installés sur le site.

## 7. Ormes-sur-Voulzie

### Le site communal des Ormes :

La commune des Ormes-sur-Voulzie est propriétaire de 32 hectares situés dans la partie Ouest de la réserve naturelle. Elle délègue la gestion de ces propriétés à l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) le 20 décembre 2007 par la signature d'une convention de gestion d'une durée de 24 ans. A cette époque, des plantations de peupliers (zones 1 à 8) étaient présentes dans la propriété communale et couvraient une surface de 14 hectares.



Ces plantations étant très homogènes et peu intéressantes en termes de biodiversité il est alors envisagé (au vu de la végétation déjà présente en sous-étage et du caractère inondable du site), une fois les arbres coupés, de les restaurer en mégaphorbiaies, roselières et magnocariçaies comme le préconise le plan de gestion 2005-2009 de la réserve naturelle, le plan de gestion 2017-2021 poursuit l'objectif de maintenir et d'augmenter la surface de milieux ouverts au sein de la réserve naturelle. Dans le cadre de la convention de gestion entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et l'AGRENABA il est convenu que la commune se chargera de l'exploitation des peupliers âgés de plus de 15 ans (arbres mûres) soit environ 8 hectares et que l'AGRENABA prendra en charge la coupe des peupliers âgés de moins de 10 ans soit 5, 6 hectares (âges des peupliers à la date de la signature de la convention). La commune est alors dédommée financièrement par l'AGRENABA par rapport aux investissements (achat des plants, broyage) réalisés sur les parcelles de peupliers âgés de moins de 10 ans (que la commune ne récoltera pas).



En 2009, dans le cadre de l'exploitation de carrières alluvionnaires situées en périphérie de la réserve naturelle, les sociétés A2C Granulat, GSM et BGIE (sociétés exploitantes) sont autorisées par arrêté préfectoral à mettre en place un convoyeur à bandes et sa piste d'entretien associée, dans la réserve naturelle, à l'extrémité Ouest des parcelles communales (nommée zone 1). En contrepartie du passage du convoyeur dans la réserve naturelle ces sociétés se sont engagées, dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2011 entre celles-ci et l'AGRENABA, à mettre à disposition les moyens techniques et humains pour entretenir les zones 1 à 8 en milieux ouverts (roselières et cariçaias...) et ceci pendant la durée d'exploitation du convoyeur, soit environ jusqu'en 2030. Une ligne haute tension dénommée « Portée des Ormes » située au sud des zones 5 et 6, traverse la propriété communale. L'emprise située sous la ligne haute tension est entretenue régulièrement par broyage par le Réseau Transport Electricité (RTE). En 2016, l'AGRENABA et les sociétés exploitantes étudient la mise en place d'un pâturage sur les zones 5 et 6 et il est alors envisagé en partenariat avec RTE d'étendre cette pâture sous la portée des Ormes ce qui se concrétise en 2019 avec l'installation d'un enclos d'environ 4 ha.

#### Roselière les Chintres :

Notons également à l'Est de la propriété communale, le site « Roselière les Chintres », roselière très embroussaillée de 4.9 ha qui accueille la Gesse des Marais, espèce végétale à fort enjeu de conservation pour la réserve naturelle. En 2011, 1,8 ha du site a été débroussaillé pour restaurer des milieux de Roselières. Depuis quelques layons sont broyés annuellement par la société de chasse des Ormes-sur-Voulzie. En 2023, une fauche avec exportation de la matière est réalisée sur une partie du site dans le but de diversifier les végétations de la roselière.

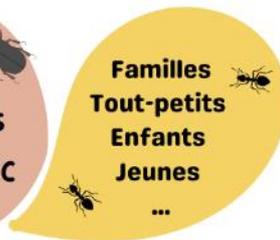
#### Le Marais Augé (lieu-dit Chasse-Foin) :

Ce site de 4.25 ha se compose de fruticées alluviales accompagnées de phragmitaies et de magnocariçaias, ainsi que d'une plantation de peupliers (sur une surface d'environ 1.46 ha) qui a été coupée à l'automne 2011. Ce site accueille notamment la Gesse des marais et une importante population de Leste des bois. Il appartient à des propriétaires privés : le groupement foncier agricole des Aulins. Afin de formaliser le partenariat, une convention de 5 ans a été signée entre les propriétaires et l'AGRENABA en 2012 qui a permis de restaurer ce marais depuis 2013 (débroussaillage et débardage à l'aide d'un cheval). Le propriétaire entretient annuellement une partie du site par broyage et des chantiers de bûcheronnage permettent également d'agrandir certaines zones chaque année. Depuis 2017, un essai de restauration d'une prairie par fauche avec exportation est réalisé sur 0,1 ha.

## 2. BILAN DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION « GRAND PUBLIC » 2024



# Bilan des questionnaires de satisfaction GRAND PUBLIC - 2024



114 personnes rencontrées lors des 10 animations (maintenues) du programme annuel  
+ de nombreux autres formats d'animation (Stages de vacances, stands, forums, AEMOR, Espace de Vie Sociale, Relai Petite Enfance...)

L'AGRENABA s'adapte également à des demandes spécifiques, par exemple, cette année nous avons réalisé des visites naturalistes dans le cadre du festival de musique Inventio qui a rencontré un franc succès ! Nous tâchons ainsi de répondre au mieux à toute demande !

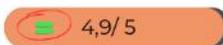


### QUELQUES CHIFFRES



Cette année encore, les ressentis des participant.e.s sont très positifs et plus de 9 participant.e.s sur 10 ont trouvé la durée des animations adéquate et n'ont rencontré aucun problème logistique pour s'y rendre.

Capacité de l'animateur.trice à capter l'attention :



Réponse aux attentes :



Adaptation aux niveaux de connaissance sur le sujet :



Diversité des approches :



(61 questionnaires de satisfaction analysés au total sur l'année, toutes animations confondues)



### Retours de participant.e.s

